



VILLE DU LOCLE

**RAPPORTS DE GESTION
DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE
POUR L'EXERCICE 2008**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à 11 reprises en 2008 : les 31 janvier, 4 mars (séance commune avec La Chaux-de-Fonds en présence d'une délégation du Conseil d'Etat), 5 mars, 16 avril, 24 avril, 5 juin (séance constitutive des nouvelles autorités), 2 juillet, 4 septembre, 2 octobre, 5 décembre (séance commune avec La Chaux-de-Fonds en présence du Conseil d'Etat in corpore) et 11 décembre.

Le législatif a adopté 32 rapports du Conseil communal, dont 3 d'information (4 mars : relatif au développement futur des Montagnes neuchâteloises, 5 mars : relatif à la fusion des sociétés CRIDOR SA & SAIOD SA et 16 avril : concernant le développement du quartier des Malpierrez-Est – villas nouvelle génération).

Il a refusé 1 rapport du Conseil communal (5 mars : crédit pour l'encouragement à la rénovation et à la transformation d'appartements).

De plus, le législatif a adopté 1 rapport de la commission chargée de la révision du règlement général (16 avril : nouveau règlement général) et 2 rapports de la commission financière (24 avril : comptes 2007 et 11 décembre : budget 2009).

Enfin, le Conseil général a adopté 40 arrêtés (voir ci-après).

Séances communes des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds

Le 4 mars a eu lieu au Locle une séance commune des deux législatifs en présence d'une délégation du Conseil d'Etat au cours de laquelle a été adopté le rapport d'information des Conseils communaux relatif au développement futur des Montagnes neuchâteloises.

Par ailleurs, les deux Conseils généraux se sont à nouveau réunis le 5 décembre à La Chaux-de-Fonds, cette fois en présence du Conseil d'Etat in corpore, pour parler du même sujet.

Législature 2008-2012

Les élections communales en vue du renouvellement des autorités ont eu lieu le 27 avril 2008.

4 listes étaient soumises au choix des électeurs (socialiste, libérale-ppn/radicale, POP et Les Verts).

3'166 électeurs ont voté valablement, soit une participation de 41,08%. Il a été dénombré 394 bulletins socialistes, 935 libéraux-ppn/radicaux, 1'219 POP, 349 Verts (269 sans dénomination).

Les 41 sièges du Conseil général ont été répartis comme suit : 5 socialistes, 13 libéraux-ppn/radicaux, 18 POP et 5 Verts.

Le Conseil général a tenu sa première séance le 5 juin 2008. Il a nommé son Bureau comme suit :

Président	M. Michel Zurbuchen, libéral-ppn/radical
1 ^{er} vice-président	M. Jean-Marie Rotzer, POP
2 ^e vice-présidente	Mme Aline Perez-Graber, Les Verts
1 ^{ère} secrétaire	Mme Fabienne Erard, POP
Secrétaire suppléant	M. Florian Jaccard, PS
Questeurs	M. Manuel Fragnière, libéral-ppn/radical Mme Carolayn Chaveriat, POP

Mutations

Les mutations suivantes sont intervenues en cours d'année :

- M. Florian Jaccard, socialiste, a remplacé Mme Florence Perrin-Marti, démissionnaire après son élection au Conseil communal.
- Mme Carolayn Chaveriat, POP, a remplacé M. Denis de la Reussille, démissionnaire après son élection au Conseil communal.
- M. Denis Rotzer, POP, a remplacé M. Marcelo Droguett, démissionnaire après son élection au Conseil communal.
- M. Raphael Resmini, POP, a remplacé M. Cédric Dupraz, démissionnaire après son élection au Conseil communal.
- Mme Christine Kolly, POP, a remplacé M. Giuseppe Crucitti, démissionnaire.
- M. Michaël Pardo, libéral-ppn/radical, a remplacé Mme Diane Castella, démissionnaire.

Interpellations

- 31 janvier De Mme Christina Darcey et consorts (LIB-PPN/RAD) : "Le feu « robinet » de la Combe-Girard : mal réglé et source de bouchons et de pollution supplémentaires en ville du Locle"
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- De M. Michel Rosselet et consorts (LIB-PPN/RAD) : "Camping du Locle, quels changements?"
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Gérard Santschi (PS) : "Suffocation supplémentaire pour Le Locle"
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 5 juin De M. Claude Dubois et consorts (LIB-PPN/RAD) : "Evitement du Locle : quelle stratégie du Conseil communal?"
L'interpellateur ne se déclare pas satisfait de la réponse du Conseil communal (Ouverture de la discussion).
- 4 septembre De Mme Nicole Vermot et consorts (LIB-PPN/RAD) : "A quand l'harmonisation des dates d'ouverture et de fermeture des piscines des Montagnes neuchâteloises?"
L'interpellatrice ne se déclare pas satisfaite de la réponse du Conseil communal (Ouverture de la discussion).
- 2 octobre De M. Claude Dubois et consorts (LIB-PPN/RAD) : "Collège Beau-Site laissé pour compte?"
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Florian Jaccard et consorts (PS) : "Parcage et sens unique de la Concorde"
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Florian Jaccard et consorts (PS) : "Accueil des touristes au Locle"
L'interpellateur ne se déclare pas satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. André Frutschi (VERTS) : "Formation à l'éco-conduite pour les employés communaux?"
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De Mme Aline Perez-Graber et consorts (VERTS) : "Un concours pour les nouveaux panneaux d'affichage en ville du Locle"
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Résolutions

Néant.

Projets d'arrêtés

- 24 avril De M. André Frutschi et consorts (VERTS) : "Augmentation de la participation de la commune du Locle au capital actions de TRN S.A."
Projet d'arrêté rejeté par 27 voix contre 4.

Motions

- 31 janvier De M. Claude Dubois et consorts (LIB-PPN/RAD) : "Veux-tu traverser Le Locle avec moi et respirer le parfum des sapins?"
Motion prise en considération par 23 voix.
- 16 avril De Mme Aline Perez-Graber et consorts (VERTS) : "Pour la prise en charge par la Commune des frais de garde des jeunes enfants pendant les activités liées à un engagement au sein du Conseil général ou d'une commission"

Motion acceptée par 28 voix contre 8.

4 septembre De Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : "Pourquoi ne pas donner la possibilité aux couples de se marier à l'état civil le samedi?"
Motion déposée pour être renvoyée à une prochaine séance de la commission intercommunale Le Locle – La Chaux-de-Fonds

Classement de motions

24 avril Dans le cadre du rapport du Conseil communal concernant le nouveau tarif de l'eau, classement de la motion suivante :
Du 30.05.2001, de M. André Golay (POP) : "Adaptation du règlement concernant la distribution et la vente de l'eau du 12 septembre 1958"

Postulats

5 juin Postulat déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant un crédit pour la réfection de la rue du Jardin, du groupe libéral-ppn/radical :
"Recensement des trottoirs et des routes dangereux"
Postulat accepté à l'unanimité.

Postulat déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant un crédit pour la création de places de parc à l'avenue du Collège, du groupe socialiste :
"Stationnement en ville du Locle"
Postulat amendé accepté par 35 voix contre 1.

2 juillet Postulat déposé dans le cadre du rapport concernant le versement d'un complément communal aux bénéficiaires de l'aide complémentaire AVS/AI et l'octroi de l'allocation de Noël, du groupe socialiste : "Prestations sociales en faveur des rentiers AI"
Postulat accepté par 25 voix contre 2.

Postulat déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant un crédit pour le réaménagement de l'esplanade de l'Hôtel de Ville à la rue Albert-Piguet, du groupe socialiste : "Nouvel aménagement du périmètre situé autour de l'Hôtel de Ville"
Postulat accepté à l'unanimité

11 décembre Postulat déposé dans le cadre de la discussion du budget 2009, du groupe socialiste : "Améliorer la visibilité de nos musées"
Postulat accepté par 25 voix contre 8.

Postulat déposé dans le cadre de la discussion du budget 2009, du groupe socialiste : "Redonnons un peu d'air aux familles!"
Postulat rejeté par 16 voix contre 15.

Classement de postulats

4 mars Dans le cadre du rapport des Conseil communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds relatif au développement futur des Montagnes neuchâteloises, et suite à la décision du Conseil d'Etat d'établir la HE Arc Ingénierie à Neuchâtel, classement du postulat suivant :
Du 29.03.2000, du groupe libéral-ppn/radical : "Promotion de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel"

11 décembre Dans le cadre de la discussion sur le budget 2009 et suite à l'information donnée par le Conseil communal, classement du postulat suivant :
Du 02.07.2008, du groupe socialiste : "Prestations sociales en faveur des rentiers AI"

Questions

2 juillet Réponse à la question de M. Florian Jaccard, PS, du 31 janvier 2008 : "Opposition à la zone 30 km/h sur les Monts – quelles conséquences?"

Initiatives communales

31 janvier Initiative de la Commune du Locle : "Pour le maintien de l'équilibre régional par la péréquation et une meilleure répartition des richesses dans le canton"
Proposée par le Conseil communal – acceptée par 23 voix contre 1.

4 septembre Initiative communale urgente : Hôpital neuchâtelois, pour un retour des responsabilités.
Proposée par les groupes socialiste, POP et Verts – acceptée par 18 voix contre 8.

Commissions

La commission chargée de la révision du règlement général a déposé son rapport le 16 avril, proposant le nouveau règlement général pour la Commune du Locle.

La commission financière a déposé le 24 avril son rapport sur les comptes 2007 et le 11 décembre son rapport sur le budget 2009.

Règlements

16 avril Modification de l'article 32 du statut du personnel, du 4.11.1988 (Vacances).

Modification du plan communal d'affectation des zones secteur Col-des-Roches (plan d'urbanisation et plan des degrés de sensibilité au bruit).

Adoption du nouveau règlement général de la Commune du Locle comprenant 96 articles.

24 avril Adoption du nouveau tarif de l'eau.

2 juillet Modification de l'arrêté concernant le versement d'un complément communal régulier aux bénéficiaires de prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, aux survivants et aux invalides au sens du droit fédéral.

Modification de l'arrêté concernant l'octroi d'une allocation de Noël aux bénéficiaires de prestations complémentaires à la vieillesse, aux survivants et aux invalides au sens du droit fédéral, et de l'aide sociale, ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses indigentes.

Approbation du règlement scolaire de l'école secondaire comprenant 45 articles.

2 octobre Modification de l'article 27 du statut du personnel, du 4.11.1988 (Art. 27a – Prestation de serment).

11 décembre ~~Modification du règlement de police du 2 février 1973 (Art. 80 bis – redevance pour l'utilisation du domaine public par le réseau électrique).~~ **Arrêté non sanctionné par le Conseil d'Etat, vu l'absence de base légale**

Modification d'affectation d'une zone dans le quartier de Beau-Site, de la zone à faible densité à la zone mixte (plan d'urbanisation et plan des degrés de sensibilité au bruit).

CONSEIL COMMUNAL

L'exécutif a siégé 49 fois en 2008.

Législature 2008-2012

Les élections communales en vue du renouvellement des autorités ont eu lieu le 27 avril 2008. 4 listes étaient soumises au choix des électeurs (socialiste, libérale-ppn/radicale, POP et Les Verts). 3'204 électeurs ont voté valablement, soit une participation de 41,31%. Il a été dénombré 308 bulletins socialistes, 860 libéraux-ppn/radicaux, 1'323 POP, 266 Verts (447 sans dénomination).

Les 5 sièges du Conseil communal ont été répartis comme suit :

- Mme Florence Perrin-Marti, socialiste
- M. Charles Häsler, libéral-ppn/radical
- M. Denis de la Reussille, POP
- M. Marcelo Droguett, POP
- M. Cédric Dupraz, POP

Lors de la première séance de la législature, le 21 mai 2008, le Conseil communal s'est constitué en appelant à sa présidence M. Denis de la Reussille et à sa vice-présidence M. Charles Häsler.

Le 21 mai, le Conseil communal a pris congé officiellement de son collègue :

- M. Claude Leimgruber, POP, entré au Conseil communal le 15 juin 2000, a dirigé durant 2 législatures les dicastères de l'instruction publique, des institutions parascolaires et de la jeunesse. Durant la première législature, il a dirigé également les affaires sociales, le tourisme et les transports tandis que durant la seconde législature le COSC, le SIS et la protection civile lui ont été attribués.

Arrêtés du Conseil communal

23 janvier	- Allocation complémentaire pour enfant.
31 janvier	- Assurance casco, indemnités de déplacement, repas & logement.
21 février	- Caution d'un prêt LIM en faveur d'ARESA SA.
27 février	- Circulation routière (fonds privé).
12 mars	- Circulation routière (temporaire – modifié le 7 mai). - Naturalisation (PIEPOLI MILED Milena, MILED Mehdi, PIEPOLI Anthony, MILED Selma).
20 mars	- Circulation routière (temporaire).
09 avril	- Taxes prévues au règlement des inhumations, des incinérations et du cimetière.
23 avril	- Circulation routière (fonds privé).
14 mai	- Circulation routière (temporaire). - Naturalisations (AUGELLO Filippa / BERISHA Gordanka, Halil, Saranda & Ardin / DOS SANTOS OLIVEIRA José, DOS SANTOS ALMEIDA PEREIRA Maria, PIRES DOS SANTOS Milton, ALMEIDA DOS SANTOS Kevin, Kelly & Katya / PATTI Pietro & Carmela / PIERBATTISTI Marcello & Lidia).
21 mai	- Circulation routière (temporaire). - Validation de l'élection du Conseil communal. - Validation de l'élection du Conseil général. - Proclamation de conseillers généraux (Jaccard Florian, Chaveriat Carolayn, Rötzer Denis). - Election complémentaire d'un conseiller général (Resmini Raphael).
04 juin	- Validation d'une élection complémentaire au Conseil général. - Conclusion d'emprunts.
11 juin	- Circulation routière (3 temporaires).
18 juin	- Circulation routière (temporaire).
06 août	- Circulation routière (1 temporaire & 3 complémentaires).
13 août	- Assurance casco, indemnités de déplacement, repas & logement.
20 août	- Circulation routière (temporaire).
27 août	- Délégation de compétence pour le dépôt de plainte. - Téléphonie mobile. - Election complémentaire d'une conseillère générale (Kolly Christine).

- 10 septembre - Validation d'une élection complémentaire au Conseil général.
- Circulation routière (1 temporaire & 1 complémentaire).
- 24 septembre - Naturalisations (MANALASTAS Felix, Shirley, Mark, Sherilyn, Sheila & Shenna / HAXHIKADRIJA Driton / KASAPI Teresa.
- Proclamation d'un conseiller général (Pardo Michaël).
- 22 octobre - Allocation complémentaire pour enfant.
- 06 novembre - Circulation routière (fonds privé).
- Classification des fonctions.
- 12 novembre - Circulation routière (2 complémentaires).
- Musée des beaux-arts (tarifs visites et locations).
- 04 décembre - Circulation routière (fonds privé).
- Naturalisations (BAJRAMI Lumnije / KWAMA MUHOTO Viviana & Belinda / MUMINOVIC Abdulah / ZUNIC SARIC Verica).
- 10 décembre - Naturalisations (GUGOLE Giuseppe / OLIVER Edgard).
- Circulation routière (fonds privé).
- 17 décembre - Rémunération du personnel auxiliaire rétribué au tarif horaire.
- Adaptation des traitements au renchérissement du coût de la vie.
- Classification des fonctions.
- 19 décembre - Circulation routière (temporaire).

Réceptions

A l'Hôtel de Ville

- 04 mars - Présentation des lauréats du concours EUROPAN 9, vernissage exposition.
- 02 avril - Sortie de la bande dessinée "Bienvenue au Locle".
- 15 avril - Cérémonie du Mérite loclois (Groupement des sociétés locales).
- 22 avril - Remise officielle du label "Cité de l'énergie" à la ville du Locle et du label Minergie au CIFOM-Auto.
- 1^{er} août - Organismes de la fête du 1^{er} août retransmise par les télévisions suisses.
- 28 août - Inauguration des nouveaux uniformes du Corps des gardes-frontière.
- 30 août - AG du Groupement des enseignants des métiers du Bois.
- 07 novembre - Présentation du tome 7 du dictionnaire historique de la Suisse.
- 11 novembre - Remise des diplômes des patrouilleurs scolaires.

Divers

- 25 janvier - Congrès du Parti socialiste neuchâtelois à la salle Unia.
- 06 avril - Journées neuchâteloises de gymnastique artistique à la halle polyvalente.
- 19 avril - AG de l'Union syndicale cantonale neuchâteloise à la salle Unia.
- 05 mai - AG de Gastro Neuchâtel au CIFOM-ET.
- 18 mai - Centenaire de l'Alliance suisse des samaritains sections Le Locle, La Chaux-de-Fonds et cantonale à la halle polyvalente.
- 24 mai - 40^e anniversaire du collège de la Jaluse.
- 15 juin - Fête cantonale des Céciliennes à Paroiscentre.
- 27 juin - Pose d'une plaque commémorative en hommage au peintre Philippe Grosbéty, rue de la Côte 12.
- 2 juillet - 14^e Coupe scolaire cycliste neuchâteloise.
- 3 juillet - Cérémonie de fin d'année scolaire du CIFOM-ET à la halle polyvalente.
- 22 août - 100^e anniversaire de la Société d'aviculture, cuniculture et colombophilie à la Maison de paroisse.
- 6 septembre - Assises des Amis des sentiers du Doubs aux Moulins du Col.
- 8 septembre - Inauguration d'un nouveau jeu au jardin du Casino offert par le Club des loisirs.
- 10 septembre - Remise des titres ES (Ecole supérieure du canton) au CIFOM-ET.
- 13 septembre - 50^e anniversaire du Club des loisirs.
- 27 septembre - 20^e anniversaire du local du Cercle catholique.
- 8 novembre - AG cantonale des vétérans des Musiques militaires à la Maison de paroisse.
- 13 novembre - Championnat suisse de unihockey (groupe sportif du SIS) à la halle polyvalente.
- 23 novembre - 250^e anniversaire reconstruction du temple & fin des travaux de rénovation.
- 10 décembre - Conférence de Mme Doris Leuthard, conseillère fédérale, au CIFOM-ET.
- 16 décembre - Prestation de serment des agents de la police neuchâteloise au MBAL.

Représentations

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année 2008 :

- Inauguration du Guichet d'information généralisé au Col-France.
- Assemblée générale du Groupement des sociétés locales.
- Concert du chœur du Lycée Blaise Cendrars.
- Remise des diplômes de la HE Arc Ingénierie.
- Soirée de la FSG.
- 100^e anniversaire de la BCN à Neuchâtel.
- Réception organisée par le Département de l'économie publique à la Foire de Bâle.
- Inauguration de CRIDOR-SAIOD (VADEC).
- 40^e anniversaire de la Famiglia Bellunese à La Chaux-de-Fonds.
- Cérémonie d'ouverture de Capa'Cité 08 (salon des métiers) à La Chaux-de-Fonds.
- Inauguration des instituts de recherche de la HE Arc à St-Imier.
- Assemblée générale du Touring Club Suisse.
- Assemblée générale de Tourisme neuchâtelois.
- Festival de Country Music.
- Concert de la Musique scolaire.
- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Fête du 14 juillet à Gérardmer.
- Forum sur l'intégration scolaire.
- Manifestation organisée par l'Office fédéral de la culture à Berne pour ses 25 ans à l'UNESCO.
- Fête des vendanges à Neuchâtel.
- VnV Festival rock altitude.
- Formation en fête à Couvet.
- Concert de la Boîte à Swing.
- Foire du livre.
- Modhac à La Chaux-de-Fonds.
- 90^e anniversaire de la commémoration du 11 novembre au Col-des-Roches.
- Journée de coordination des villes romandes à Neuchâtel.
- Journée de la Métropole horlogère à La Chaux-de-Fonds.
- Premier concert de l'ensemble symphonique neuchâtelois.
- Rencontres de décembre au Club 44.
- Concert de la chorale Cantabile.
- Noël de l'AVIVO.
- Noël du Club des loisirs.
- Diverses conférences au Club 44.
- Divers vernissages d'expositions.
- Diverses assemblées générales d'institutions.

Union des villes suisses

Le Conseil communal s'est fait représenter par MM. Häsler, Droguett et Dupraz aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à Lugano les 28 et 29 août 2008 sur le thème "Agglomération : fusion ou coopération?".

Agrégations - naturalisations

Le Conseil communal a accordé l'agrégation à la Commune du Locle à 34 personnes (9 ressortissants d'Italie, 6 du Cap-Vert, 6 des Philippines, 3 de Croatie, 3 de Serbie et Monténégro, 2 de Bosnie et Herzégovine, 2 du Chili, 2 de Tunisie et 1 du Pérou.

ARRÊTÉS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2008

Du 31 janvier

Acquisition à titre gracieux d'une surface de terrain à détacher de l'article 6903 au chemin des Sorbiers pour son transfert au domaine public communal

Article premier.- La Commune du Locle est autorisée à acquérir, à titre gracieux, une surface de terrain 96 m² environ, à détacher de l'article 6903 du cadastre du Locle au chemin des Sorbiers et à la transférer au domaine public communal.

Art. 2.- Les frais inhérents à ces transactions et régularisations sont supportés par les requérants, les familles Daniel Matthey, Francis Perret et Gérard Triponez.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Transfert de l'article 7369 au chemin des Sorbiers du domaine privé communal au domaine public communal

Article premier.- La Commune du Locle est autorisée à transférer l'article 7369 du cadastre du Locle au chemin des Sorbiers, d'une surface de 223 m², du domaine privé communal au domaine public communal.

Art. 2.- Les frais inhérents à cette transaction sont supportés par les requérants, les familles Daniel Matthey, Francis Perret et Gérard Triponez.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Transfert d'une surface de terrain à détacher de l'article 7226 au chemin des Sorbiers du domaine privé communal au domaine public communal

Article premier.- La Commune du Locle est autorisée à détacher une surface de 2 m² environ de l'article 7226 du cadastre du Locle au chemin des Sorbiers et à la transférer du domaine privé communal au domaine public communal.

Art. 2.- Les frais inhérents à cette transaction sont supportés par les requérants, les familles Daniel Matthey, Francis Perret et Gérard Triponez.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Initiative "Pour le maintien de l'équilibre régional par la péréquation et une meilleure répartition des richesses dans le canton"

Article premier.- Le Conseil général décide d'exercer son droit d'initiative, en déposant auprès du Grand Conseil neuchâtelois l'initiative conçue en propositions générales «Pour le maintien de l'équilibre régional par la péréquation et une meilleure répartition des richesses dans le canton».

Article 2.- Le Conseil communal pourvoit à l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit pour la réfection de la partie supérieure de la rue des Fiottets et la reprise complète de la chaussée et des trottoirs

Article premier.- Un crédit de Fr. 760'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection de la partie supérieure de la rue des Fiottets, ainsi que la reprise complète de la chaussée et des trottoirs.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.022.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit pour le remplacement des conduites des eaux usées de la partie supérieure de la rue des Fiottets

- Article premier.- Un crédit de Fr. 200'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement des conduites des eaux usées de la partie supérieure de la rue des Fiottets.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.179.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 5 mars

Régularisations cadastrales aux Saigoles

- Article premier.- La Commune du Locle est autorisée à acquérir, à titre gracieux, une surface de terrain de 530 m2 environ, à détacher de l'article 7648 du cadastre du Locle aux Saigoles, propriété de l'Etat de Neuchâtel.
- Art. 2.- La Commune du Locle est autorisée à échanger, sans soulte, une surface de 49 m2 à détacher du domaine public communal aux Saigoles contre une surface de 45 m2 à détacher de l'article 7649 du cadastre du Locle aux Saigoles, propriété de la société Medos SA.
- Art. 3.- Ces surfaces sont versées au domaine public communal.
- Art. 4.- Les frais inhérents à ces transactions et régularisations sont supportés, à parts égales, par Medos SA, l'Etat de Neuchâtel et la Commune du Locle.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Vente des immeubles du CIFOM (secondaire 2) à l'Etat de Neuchâtel

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre à l'Etat les articles 8199 et 9376 du cadastre du Locle, les bâtiments édifiés sur ces articles ainsi que les équipements des écoles du CIFOM pour un montant de 10'684'489.20 francs.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article premier sera acquitté en quinze annuités, payables le 30 juin de chaque année, la première fois le 30 juin 2008.
- Art. 3.- L'Etat est autorisé, si ses disponibilités financières le permettent, à verser des annuités supérieures aux tranches de 1/15^{ème}, de manière à accélérer le règlement de ses dettes envers la Ville.
- Art. 4.- Un intérêt variable sera calculé chaque année au 31 décembre pour l'annuité exigible au 30 juin suivant, sur la base de la totalité des dettes à court, moyen et long terme de la Ville.
- Art. 5.- Les transferts immobiliers seront opérés avec effet au 1^{er} janvier 2008, les parties établissant si nécessaire un décompte acheteur – vendeur pour la période s'étalant entre cette date et l'inscription des transferts immobiliers au registre foncier.
- Art. 6.- Les frais d'actes et de cadastre ainsi que tous autres frais éventuels relatifs à la transaction seront à la charge de l'Etat de Neuchâtel.
- Art. 7.- ~~Un droit de réméré d'une durée de 25 ans sera constitué en faveur de la Commune du Locle. (Article non admis par le Conseil d'Etat selon sanction du 26.5.08)~~
- Art. 8.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit pour la participation à la création d'une déchetterie intercommunale en collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 250'000.-** est accordé au Conseil communal pour sa participation à la création d'une déchetterie intercommunale en collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds, aux Eplatures.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte n° 05 « Investissements ».
- Art. 3.- La dépense sera amortie au taux de 10%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 16 avril

Modification de l'article 32 (Vacances) du statut du personnel, du 4 novembre 1988

- Article premier.- L'article 32 (Vacances) du statut du personnel de la Commune du Locle du 4 novembre 1988 est modifié comme suit :
- Le 2^e paragraphe est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :
"Le personnel a droit chaque année aux vacances suivantes :
 - a) 30 jours pour les jeunes gens jusqu'à 20 ans révolus;
 - b) 25 jours jusqu'à la fin de l'année dans laquelle il a 40 ans;
 - c) 25 jours + 1 jour par an dès l'âge de 41 ans jusqu'à 44 ans;
 - d) 30 jours dès 45 ans;
 - e) 35 jours dès 55 ans."
 - Le 3^e paragraphe est abrogé.
- Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Modification du plan communal d'affectation des zones secteur "Col-des-Roches"

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à modifier le zonage de l'article 9333 du cadastre du Locle au Col-des-Roches et d'affecter intégralement l'article 9333 à la zone à bâtir.
Ces modifications concernent les documents suivants :
- le plan d'urbanisation,
 - le plan des degrés de sensibilité au bruit.
- Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire, de la mise à l'enquête publique, après sanction par le Conseil d'Etat et dès la publication de ladite sanction dans la Feuille officielle.

Octroi d'un droit de superficie grevant l'article 9333 du cadastre du Locle au Col-des-Roches, d'une surface de 1059 m², en faveur de M. Claude Marchon

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à constituer un droit de superficie d'une durée de 50 ans en faveur de Monsieur Claude Marchon, grevant la parcelle de terrain 9333 du cadastre du Locle au Col-des-Roches, d'une surface de 1059 m².
La redevance est fixée comme suit :
Versement par les bénéficiaires du droit d'une rente annuelle s'élevant à 5% de la valeur du terrain fixée par le Conseil communal à 20.00 fr. le m². Cette rente sera indexée tous les 5 ans. L'indexation est fixée à 40% du taux de renchérissement du coût de la vie.
La date de la signature des actes est considérée comme la date de départ pour le versement de la rente.
Le Conseil communal fixera, dans l'acte authentique, les conditions auxquelles le droit de superficie est soumis.
- Art. 2.- Le Conseil communal signera l'acte authentique de constitution du droit de superficie.
- Art. 3.- Les limites et surfaces faisant l'objet de la vente seront déterminées par le géomètre de l'Etat.
- Art. 4.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur même si le projet ne se réalise pas.
- Art. 5.- En cas de non-réalisation du projet dans le délai fixé par le Conseil communal, la parcelle fera retour à la Commune qui agira en vertu du droit de réméré annoté au Registre foncier.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Constitution d'une servitude de droit de passage grevant le fonds 9333 en faveur de l'article 9334 du cadastre du Locle au Col-des-Roches

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accorder une servitude de droit de passage, grevant le fonds 9333, en faveur de l'article 9334 afin de garantir un accès pour l'entretien et l'exploitation de la forêt.
- Art. 2.- Le tracé sera déterminé par le géomètre cantonal et fera l'objet d'une inscription au Registre foncier.
- Art. 3.- Tous les frais de constitution et d'inscription sont à la charge de Monsieur Marchon.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit pour la réfection des façades, des murs intérieurs et de la tour du clocher du Temple

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 270'000.-** TTC est accordé au Conseil communal pour les travaux de rénovation des façades et de la tour du clocher du Temple.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte n° 590050.503.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 6%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Révision du règlement général de la Commune du Locle

- Article premier.- Le règlement général de la Commune du Locle comprenant 96 articles est adopté.
- Art. 2.- Il entrera en vigueur dès sa sanction par le Conseil d'Etat.

Du 24 avril

Comptes et gestion 2007

- Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2007, qui comprennent :

- a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr. 68'845'961.03
Revenus	Fr. <u>71'100'371.22</u>
Excédent de revenus	Fr. <u>2'254'410.19</u>

- b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses du patrimoine administratif	Fr. 12'538'301.49
Recettes du patrimoine administratif	Fr. <u>530'576.40</u>
Investissements nets du patrimoine administratif	Fr. <u>12'007'725.09</u>
Dépenses du patrimoine financier	Fr. 874'125.75
Recettes du patrimoine financier	Fr. <u>0.—</u>
Dépenses nettes du patrimoine financier	Fr. <u>874'125.75</u>

- c) le bilan au 31 décembre 2007.

- Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2007 est approuvée.
- Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Tarif de l'eau

Principe

Article premier.-

L'eau potable est vendue selon une tarification comprenant une redevance fixe mensuelle et un prix de consommation.

Un seul abonnement est conclu pour chaque immeuble, y compris ses dépendances qu'elles soient raccordées ou non au réseau.

Les recettes ainsi encaissées couvrent l'entretien et l'exploitation de l'ensemble du réseau d'eau et des équipements ainsi que les branchements jusqu'à la vanne ou la vis de rappel de l'entrée de l'immeuble alimenté.

Redevance fixe

Art. 2.-

¹ La redevance fixe est basée sur le calibre du compteur. Elle s'élève annuellement à 105 francs, montant auquel est ajouté le produit du calibre mesuré en millimètres multiplié par le facteur 36.

² Cette taxe fixe ne donne droit à aucune quantité d'eau. Elle est due même en l'absence de consommation, et est facturée mensuellement, toute fraction de mois compte pour un mois.

³ En cas de remplacement d'un compteur par un compteur d'un calibre différent, la nouvelle redevance fixe est due le mois suivant la pose du nouveau compteur.

Dispositif de comptage

Art. 3.-

La redevance fixe comprend la mise à disposition du dispositif de comptage, et son entretien, sauf en cas de dommage dû à la faute ou à la négligence de l'abonné, en particulier dus au gel.

Prix de consommation

Art. 4.-

La consommation est mesurée en mètres cube par le compteur, le relevé est effectué par SIM SA tous les 4 mois. Ce tarif n'inclut que l'eau potable, toutes taxes ou émoluments pour les eaux usées seront facturées en plus.

Art. 5.-

Le prix applicable à l'eau consommée est de Fr. 4.10/m³.

Art. 6.-

L'eau soutirée par des particuliers aux bornes hydrantes sera facturée au prix de Fr. 6.50/m³.

A ces montants s'ajoute une taxe fixe de Fr. 80.- qui sera perçue pour la mise à disposition du dispositif de comptage (compteur, clapet, vanne d'arrêt).

La pose et la dépose de ce dispositif seront facturés en plus, au prix de régie.

Ce tarif s'applique également pour les prises d'eau provisoire pour les chantiers ou alimentation provisoire de roulottes mobiles (cirque, fêtes foraines, etc.)

Vente de l'eau au SEVAB

Art. 7.-

Le Conseil communal est habilité à signer avec le SEVAB la nouvelle convention qui fixe les modalités de fourniture de l'eau à ce Syndicat; le prix sera calculé au mètre cube et basé sur les coûts nécessaires à la fourniture de cette eau (captage, adduction, usine centrale, traitement, réservoirs, transports) au point de raccordement des deux réseaux; la redevance de la taxe fixe ne sera pas facturée.

TVA

Art. 8.-

Les tarifs fixés par le présent arrêté s'entendent TVA non comprise.

Echange de compteurs

Art. 9.-

Tout échange de compteurs doit être effectué dans le respect des normes édictées par la Société Suisse pour l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE).

Dans le cas où un échange de compteur est demandé par le propriétaire ou son mandataire, les travaux de remplacement du compteur et l'adaptation de l'installation sont à la charge du demandeur.

Dans le cas d'un dommage au compteur dû à un mauvais dimensionnement, la transformation de l'installation et le remplacement du système de comptage seront à la charge du propriétaire.

Art.10.-

Ce tarif abroge le tarif de janvier 1991, modifié par un arrêté le 4 novembre 1997 ainsi que l'article 36 du règlement concernant l'équipement des terrains constructibles du 23 mars 2005, sur la taxe d'entretien des raccordements.

Art. 11.-

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} octobre 2008.

Art. 12.-

Après les formalités légales, le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Du 5 juin

Crédit pour la réfection de la rue du Jardin

Article premier.- Un crédit de **Fr. 200'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la rue du Jardin.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.511.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit pour la création de 18 places de parc à l'avenue du Collège

Article premier.- Un crédit de **Fr. 150'000.-** est accordé au Conseil communal pour la création de 18 places de parc à l'avenue du Collège.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.510.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2,5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 2 juillet

Versement d'un complément communal régulier aux bénéficiaires de prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, aux survivants et aux invalides au sens du droit fédéral

Article premier.- a) Les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, aux survivants et aux invalides au sens du droit fédéral reçoivent un complément communal.

b) Les rentiers AVS/AI qui n'ont pas droit aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, dont la part des revenus déterminants excédant les dépenses reconnues au sens de la loi fédérale sur les prestations complémentaires, est inférieure au montant forfaitaire annuel pour l'assurance obligatoire des soins, sont considérés comme bénéficiaires au sens du premier alinéa.

Art. 2.- Le montant du complément communal annuel est fixé à :

Fr. 720.- pour les personnes seules

Fr. 900.- pour les couples

Fr. 480.- pour les orphelins et enfants invalides

Le complément communal est versé en 4 montants égaux en mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

Art. 3.- Le montant de ces prestations sera adapté annuellement à l'indice des prix à la consommation.

Art. 4.- Le complément communal n'est pas versé si le bénéficiaire de prestations complémentaires au sens du droit fédéral est hospitalisé ou placé dans un home de façon durable.

Art. 5.- La dépense sera portée au compte 600536.366.02

Art. 6.- Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} juillet 2008 et abroge l'arrêté du 13 décembre 2007.

Art. 7.- Après les formalités légales, le Conseil communal est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Octroi d'une allocation de Noël aux bénéficiaires de prestations complémentaires à la vieillesse, aux survivants et aux invalides au sens du droit fédéral, et de l'aide sociale, ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses indigentes

- Article premier.- En décembre de chaque année, une allocation de Noël est versée aux bénéficiaires de prestations complémentaires à la vieillesse, aux survivants et aux invalides au sens du droit fédéral, aux bénéficiaires de l'aide sociale ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses indigentes, domiciliés et résidant au Locle.
- Art. 2.- Le montant de cette allocation de Noël déterminé uniformément pour les membres de chaque catégorie de bénéficiaires (personnes seules, couples, orphelins, enfants de familles nombreuses indigentes) est fixé par le Conseil communal qui tiendra compte des variations de l'indice des prix à la consommation.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte 600536.366.03.
- Art. 4.- Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2008 et abroge l'arrêté du 1^{er} décembre 1966.
- Art. 5.- Après les formalités légales, le Conseil communal est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Approbation du règlement scolaire de l'école secondaire

- Article unique.- Le règlement scolaire du 2 juillet 2008 et composé de 45 articles est approuvé.

Crédit pour des travaux sur les canalisations 2008

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 400'000.-** est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.181.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit pour la réfection du réseau routier du territoire communal

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 200'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection du réseau routier du territoire communal.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.012.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit pour la réfection du réseau des trottoirs du territoire communal

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 136'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection du réseau de trottoirs du territoire communal.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.013.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit pour le réaménagement de l'esplanade de l'Hôtel de Ville à la rue Albert-Piguet

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 260'000.-** est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de l'esplanade de l'Hôtel de Ville à la rue Albert-Piguet.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.028
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 4 septembre

Vente d'une parcelle de terrain dans la zone industrielle du Verger en faveur de la société Bergeon & Cie SA, pour la construction d'un bâtiment industriel

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à la société Bergeon & Cie SA la parcelle 9070 du cadastre du Locle au Verger, d'une surface de 3199 m², au prix de 40.00 fr. le m² pour la construction d'un bâtiment industriel.
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire de la parcelle vendue.
- Art. 4.- En cas de non-réalisation du projet dans le délai fixé par le Conseil communal, la parcelle fera retour à la Commune qui agira en vertu du droit de réméré annoté au Registre foncier.
- Art. 5.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur même si le projet ne se réalise pas.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Vente d'une parcelle de terrain dans la zone industrielle du Verger en faveur de la société Werthanor SA, pour la construction d'un bâtiment industriel

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à la société Werthanor SA la parcelle 9068 du cadastre du Locle au Verger, d'une surface de 4457 m², au prix de 40.00 fr. le m² pour la construction d'un bâtiment industriel.
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire de la parcelle vendue.
- Art. 4.- En cas de non-réalisation du projet dans le délai fixé par le Conseil communal, la parcelle fera retour à la Commune qui agira en vertu du droit de réméré annoté au Registre foncier.
- Art. 5.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur même si le projet ne se réalise pas.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Vente d'une parcelle de terrain dans la zone industrielle du Verger en faveur de M. Alain Vuilliomonet, pour améliorer l'accessibilité au bien-fonds

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Monsieur Alain Vuilliomonet une parcelle de terrain de 20 m² environ, à détacher de l'article 9024 du cadastre du Locle au Verger, au prix de 40.00 fr. le m²,
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire de la parcelle vendue.
- Art. 4.- Les limites et surfaces faisant l'objet de la vente seront déterminées par le géomètre de l'Etat.
- Art. 5.- En cas de non-réalisation du projet dans le délai fixé par le Conseil communal, la parcelle fera retour à la Commune qui agira en vertu du droit de réméré annoté au Registre foncier.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur même si le projet ne se réalise pas.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 2 octobre

Modification de l'article 27 du statut du personnel du 4 novembre 1988 (assermentation)

Article premier.- L'article 27 du statut du personnel du 04.11.1988 est complété par la disposition suivante :

Art. 27a Prestation de serment

Le Conseil communal édicte les dispositions nécessaires à l'assermentation de certains fonctionnaires issus des services de la police et de la voirie.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Transfert au patrimoine financier de la Commune du Locle du patrimoine immobilier de la S.I. Le Locle-Avenir S.A.

Article premier.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour procéder au transfert au patrimoine financier de la Commune du patrimoine immobilier de la S.I. Le Locle-Avenir S.A. (bien-fonds 6583, DDP D/6553, DDP D/8318), en compensation de sa créance et de la reprise du solde de l'emprunt hypothécaire contracté auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise, aux actes et à leurs signatures.

Art. 2.- Les frais d'actes et tous autres frais nécessités par cette opération sont à la charge de la Commune du Locle.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit pour des travaux d'infrastructure et d'équipement du Musée d'horlogerie du Locle au Château des Monts

Article premier.- Un crédit de **Fr. 740'000.-** est accordé au Conseil communal pour des travaux d'infrastructure et d'équipement du Musée d'horlogerie du Locle au Château des Monts.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 506.072.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 15%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 11 décembre

~~Modification du règlement de police du 2 février 1973 (Art. 80bis — redevance pour l'utilisation du domaine public par le réseau électrique)~~

~~Article premier.- Le règlement de police du 2 février 1973 est modifié comme suit :~~

~~*Art. 80bis (nouveau) : La redevance due par le gestionnaire de réseau pour l'utilisation du domaine public par le réseau électrique est de 1,4 ct/kWh d'électricité acheminée aux consommateurs.*~~

~~Art. 2.- ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.~~

~~²Le Conseil communal pourvoit à l'exécution du présent arrêté après les formalités légales. **Arrêté non sanctionné par le Conseil d'Etat, vu l'absence de base légale**~~

Revalorisation des rémunérations

Article premier.- Les traitements de l'ensemble de la fonction publique locloise relevant exclusivement de la compétence du Conseil communal, à l'exclusion du personnel dont le salaire dépend d'une classification cantonale, sont revalorisés de 1%, indépendamment de l'indexation à l'inflation pour 2009.

Art. 2.- Le présent arrêté entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Art. 3.- Après les formalités légales, le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Augmentation de la participation de la ville du Locle au capital actions des TRN SA (Acquisition de 21'077 nouvelles actions)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à augmenter la participation de la Ville du Locle au capital des TRN SA en acquérant 21'077 nouvelles actions au prix unitaire de Fr. 15.42 pour un montant total de Fr. 325'007.-.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte d'investissement 581.155.
- Art. 3.- L'achat de ces actions est subordonné à l'acquisition par la Ville de La Chaux-de-Fonds de Fr. 3'550'000.- de nouvelles actions TRN SA.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Budget de la ville du Locle, pour 2009

Article premier.- Est approuvé le budget de l'exercice 2009 qui comprend :

a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :		
Charges	Fr.	70'714'429.—
Revenus	Fr.	71'762'504.—
Excédent de revenus	Fr.	1'048'075.—
		=====
b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :		
- Dépenses sur crédits budgétaires	Fr.	2'053'000.—
- Dépenses sur crédits déjà votés	Fr.	3'390'000.—
- Dépenses sur crédits à demander	Fr.	8'455'000.—
Total des dépenses	Fr.	13'898'000.—
- Recettes sur crédits budgétaires	Fr.	0.—
- Recettes sur crédits déjà votés	Fr.	2'050'000.—
- Recettes sur crédits à demander	Fr.	2'017'500.—
Total des recettes	Fr.	4'067'500.—
Total des investissements	Fr.	9'830'500.—
		=====
c) le budget des dépenses concernant le patrimoine financier :		
- Dépenses sur crédits budgétaires	Fr.	630'000.—
- Dépenses sur crédits à demander	Fr.	800'000.—
Total des dépenses du patrimoine financier	Fr.	1'430'000.—
Total des recettes du patrimoine financier	Fr.	0.—
Total des investissements du patrimoine financier	Fr.	1'430'000.—
		=====

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre du budget pour l'exercice 2009

- Article premier.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux effectués dans le cadre du budget pour l'exercice 2009.
- Art. 2.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Crédits d'investissements pour l'exercice 2009

Article premier.- Un crédit d'investissement de Fr. 2'683'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2009.

Art. 2.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 3.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 4.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Renouvellement et conclusion d'emprunts

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 13'000'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de financer le budget 2009.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Modification d'affectation d'une zone dans le quartier de Beau-Site, de la zone à faible densité à la zone mixte

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à modifier le zonage des articles 3805 et 5276 du cadastre du Locle à L'Argillat et d'affecter intégralement les articles 3805 et 5276 à la zone mixte.

Ces modifications concernent les documents suivants :

- le plan d'urbanisation,
- le plan des degrés de sensibilité au bruit.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire, de la mise à l'enquête publique, après sanction par le Conseil d'Etat et dès la publication de ladite sanction dans la Feuille officielle.

CRÉDITS EXTRABUDGÉTAIRES VOTÉS DURANT L'ANNÉE 2008

Bâtiments – locaux

Réfection façades, murs intérieurs et tour clocher du Temple	270'000.—	
Travaux infrastructure et équipement au MHL Château des Monts	<u>740'000.—</u>	1'010'000.—

Routes, génie civil, terrains, urbanisme

Réfection partie supérieure rue des Fiottets	760'000.—	
Réfection rue du Jardin	200'000.—	
Création places de parc avenue du Collège	150'000.—	
Réfection du réseau communal des routes	200'000.—	
Réfection du réseau communal des trottoirs	136'000.—	
Réaménagement esplanade Hôtel de Ville rue A.-Piguet	<u>260'000.—</u>	1'706'000.—

Voirie

Participation création déchetterie intercommunale	<u>250'000.—</u>	250'000.—
---	------------------	-----------

STEP

Conduites eaux usées partie supérieure rue des Fiottets	200'000.—	
Travaux sur canalisations 2008	<u>400'000.—</u>	600'000.—

TOTAL

3'566'000.—
=====

BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL

Synthèse et commentaires

L'année 2008 aura été à nouveau très chargée pour le bureau promotionnel et culturel. Outre les tâches quotidiennes de plus en plus nombreuses (disponibilités vis-à-vis de la population, renseignements, remise de documents, dossiers promotionnels, articles promotionnels, photos, communiqués de presse, conférences de presse, tâches liées à la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, etc ...), des événements marquants ont pratiquement permis une "mise sur orbite" de la Mère Commune : "Le Locle, Capitale de la St-Valentin", sortie de la BD "Bienvenue au Locle" qui a rencontré un succès extraordinaire et dont toute la partie administrative est gérée par le bureau promotionnel (enregistrement des commandes, livraison, stock, etc...) et le 1^{er} août 2008 retransmis dans toute la Suisse par la TSR qui a été une expérience extraordinaire et enrichissante.

A cela s'ajoutent les innombrables manifestations se déroulant toute l'année auxquelles le chargé de promotion met un point d'honneur à se rendre pour y montrer le soutien de la Ville du Locle.

Il n'est ici pas inutile de rappeler que la conception de la quasi totalité des documents promotionnels est réalisée par le bureau lui-même. Citons principalement : la brochure annuelle "Le Locle, qualité de vie", "le Trait d'union", les brochures "Le Locle horloger" en français et en allemand, "le sentier nature", "les balades en raquettes", "les fontaines d'eau douce" ainsi que la plaquette " A la découverte de la Mère Commune des Montagnes neuchâtelaises". Cette relative autonomie du bureau promotionnel a permis de faire une promotion efficace tout en réalisant de substantielles économies qui peuvent se chiffrer à plusieurs dizaines de milliers de francs pour ces 6 dernières années.

Au niveau de l'accueil, rappelons qu'une fois par mois les nouveaux arrivants sont accueillis à l'Hôtel de Ville pour une présentation de la Mère Commune et de ses infrastructures. Cette démarche est toujours fort appréciée, de même que la maintenant traditionnelle torrée du mois d'août qui réunit une centaine de nouveaux Loclois. Les jeunes atteignant leur majorité ne sont pas oubliés et reçoivent le jour de leurs 18 ans une lettre de félicitations des autorités locloises et du bureau promotionnel accompagnée d'une petite attention. Signalons enfin qu'une soirée conviviale à Sommartel a été organisée au mois de septembre réunissant différents acteurs de la vie économique locloise.

La communication est également un élément important du bureau promotionnel et culturel. Conférences de presse et communiqués de presse se sont succédé tout au long de l'année, permettant une meilleure vision de la vie locloise. A noter les excellents contacts entretenus avec les différents médias qui favorisent certainement la vision d'une image différente de la Mère Commune.

Ce résumé de l'activité du bureau promotionnel n'est bien entendu pas exhaustif mais montre bien que l'apport de forces supplémentaires dès le milieu de l'année dans le cadre d'une réorganisation interne du personnel était devenu nécessaire afin de pouvoir assumer les différentes tâches du service de façon optimale.

Une promotion et une communication actives génèrent bien entendu des coûts et il est primordial de pouvoir se donner les moyens de ses ambitions. Citons pourtant comme anecdote la réalisation de la BD "Bienvenue au Locle". Il s'agit sans aucun doute de la meilleure communication promotionnelle que la ville n'ait jamais faite et le succès des ventes est tel que l'opération se soldera par un bénéfice pour la commune : paradoxal pour une campagne promotionnelle !

Pour terminer, et sans tenir compte des charges du personnel, on constate que la promotion et la communication de la Ville du Locle de ces dernières années ont sans aucun doute permis d'apporter une vision nouvelle et différente de la Mère Commune avec des moyens somme toute modestes et stables (biens, services et marchandises pour 2007 : fr 119'000 et pour 2008 : fr 121'000.--).



FINANCES

Indicateurs harmonisés définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
<i>Indicateur 1</i>		
Degré d'autofinancement	223.7%	66.5%
<u>Autofinancement x 100</u>		
Investissement		
<i>Indicateur 2</i>		
Capacité d'autofinancement	17.5%	11.8%
<u>Autofinancement x 100</u>		
Revenus		
<i>Indicateur 3</i>		
Quotité des intérêts	2.4%	2.7%
<u>Intérêts nets x 100</u>		
Revenus		
<i>Indicateur 4</i>		
Quotité de la charge financière	7.1%	8.4%
<u>Charge financière x 100</u>		
Revenus		
<i>Indicateur 5</i>		
Endettement net par habitant	-2'830	-3'703
<u>Patrimoine financier – Engagements</u>		
Populations		
<i>Indicateur 6</i>		
Dette brute par rapport aux revenus	172%	204%
<u>Dette brute x 100</u>		
Revenus		
<i>Indicateur 7</i>		
Quotité d'investissement	10%	18%
<u>Investissements bruts x 100</u>		
Dépenses consolidées		

CONTRIBUTIONS COMMUNALES

	2008	2007	2006
<i>Personnes Physiques</i>			
Taxations définitives	55	64	29
Taxations d'office		1	
Taxations provisoires			
Taxations chiffrées	6410	6402	6388
Sous-total	6465	6467	6417
Taxations P.C.	47	56	45
Contribuables non taxés	162	179	203
TOTAL CONTRIBUABLES PP	6674	6702	6665
<i>Personnes Morales</i>			
Capital imposable	612'194'000.00	518'292'000.00	458'042'000.00
Bénéfice imposable	397'965'900.00	355'732'200.00	311'845'800.00
TOTAL CONTRIBUABLES PM	353	338	333

Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques – Taxation 2008

Catégorie revenu imposable	Libellé de la catégorie	Nombre de contribuables	Nombre de taxations répartition	Revenu imposable total	Revenu imposable répartition	Impôt dû total
99	0 - 99	709	129	50	0	0.00
2000	100 - 2000	128	47	143'780	48'871	2'417.05
4000	2100 - 4000	123	40	379'390	118'464	7'136.60
6000	4100 - 6000	116	30	586'761	148'429	6'689.25
8000	6100 - 8000	91	23	643'434	158'192	11'555.55
10000	8100 - 10000	85	16	763'763	140'210	16'415.65
12000	10100 - 12000	89	16	983'642	175'454	19'934.85
14000	12100 - 14000	91	15	1'185'686	191'208	25'323.15
16000	14100 - 16000	100	13	1'518'116	194'020	30'093.30
18000	16100 - 18000	131	16	2'237'961	273'397	51'324.50
20000	18100 - 20000	138	9	2'627'581	174'289	68'417.40
22000	20100 - 22000	140	9	2'943'506	188'646	88'883.10
24000	22100 - 24000	168	11	3'863'006	256'710	125'654.60
26000	24100 - 26000	157	14	3'909'603	350'817	136'688.60
28000	26100 - 28000	151	8	4'083'255	216'437	161'045.00
30000	28100 - 30000	117	10	3'409'087	290'937	121'746.85
35000	30100 - 35000	389	12	12'674'609	387'207	508'567.95
40000	35100 - 40000	385	14	14'493'753	530'344	651'423.85
45000	40100 - 45000	378	9	16'070'562	379'624	828'343.40
50000	45100 - 50000	316	6	15'023'501	285'959	814'537.10
55000	50100 - 55000	307	6	16'141'556	314'056	890'759.70
60000	55100 - 60000	250	5	14'351'321	286'413	846'243.10
65000	60100 - 65000	213	3	13'296'992	187'300	779'899.45
70000	65100 - 70000	200	2	13'505'665	134'265	808'148.95
75000	70100 - 75000	151	5	10'922'300	362'977	679'872.85
80000	75100 - 80000	148		11'496'625		732'843.95
100000	80100 - 100000	451	9	40'265'297	791'988	2'709'632.50
120000	100100 - 120000	215	1	23'410'600	115'700	1'698'519.25
140000	120100 - 140000	84	1	10'761'225	139'100	838'104.25
160000	140100 - 160000	52	1	7'789'900	157'300	637'297.30
180000	160100 - 180000	21	1	3'588'900	165'100	317'397.80
200000	180100 - 200000	11		2'085'200		184'508.15
250000	200001 - 250000	15	1	3'345'800	201'000	313'303.80
300000	250001 - 300000	5		1'400'442		137'381.75
400000	300001 - 400000	8		2'728'100		276'585.85
500000	400001 - 500000	2		972'400		98'698.60
700000	600001 - 700000	1		637'600		64'716.40
99999998	700001 et plus	4		5'462'600		554'453.90
99999999	PreCapital	257		15'529'400		336'697.75

TOTAUX 6'397 482 285'232'969 7'364'414 16'581'263.05

Impôt direct communal sur la fortune des personnes physique – Taxation 2008

Catégorie fortune imposable	Libellé de la catégorie	Nombre de contribuables	Fortune imposable total	Impôt dû total
999	0 - 999	2327	15'597	0.00
20000	1000 - 20000	1223	10'311'526	363.30
40000	21000 - 40000	535	15'537'478	1'155.25
60000	41000 - 60000	332	16'496'169	2'277.05
80000	61000 - 80000	214	15'026'244	6'533.10
100000	81000 - 100000	187	16'766'208	9'361.65
150000	100100 - 150000	340	42'405'061	40'675.50
200000	151000 - 200000	230	40'142'331	52'837.75
250000	201000 - 250000	158	35'521'286	52'022.60
300000	251000 - 300000	130	35'807'508	59'432.50
350000	301000 - 350000	99	32'201'628	58'806.05
400000	351000 - 400000	70	26'164'131	50'415.45
450000	401000 - 450000	49	20'920'000	41'076.70
500000	451000 - 500000	37	17'606'417	36'203.60
600000	501000 - 600000	53	29'029'608	63'077.90
700000	601000 - 700000	42	27'197'336	62'451.45
800000	701000 - 800000	28	20'779'000	49'323.90
900000	801000 - 900000	12	10'170'000	25'365.90
1000000	901000 - 1000000	11	10'606'000	26'727.10
1500000	1001000 - 1500000	21	25'323'756	63'815.90
2000000	1501000 - 2000000	17	28'666'694	72'240.10
2500000	2001000 - 2500000	7	16'212'000	40'854.25
3000000	2501000 - 3000000	4	11'375'000	28'665.00
4000000	3001000 - 4000000	6	21'748'000	54'804.95
5000000	4001000 - 5000000	2	9'234'000	23'269.70
999999998	5001000 et plus	6	83'961'000	211'581.70

TOTAUX 6140 619'223'978 1'133'338.35

RESSOURCES HUMAINES

Effectif du personnel au 31.12.2008

	2008		2007	
	Nb. pers.	Postes EPT	Nb. pers.	Postes EPT
Chancellerie	4.00	2.95	4.00	2.95
Promotion	2.50	2.00	1.50	1.40
Finances	11.00	10.10	11.00	9.90
Apprenti(s)/e(s) de commerce	7.00	7.00	6.00	6.00
Informatique	2.00	2.00	2.00	2.00
Pool de conciergerie	26.00	19.44	27.00	19.46
Apprenti nettoyeur en bâtiments	1.00	1.00	1.00	1.00
Apprenti agent d'exploitation	1.00	1.00	0.00	0.00
Musée d'horlogerie	5.00	4.55	5.00	4.55
Musée des beaux-arts	4.00	2.05	4.00	1.75
Bibliothèque de la Ville	3.00	2.10	3.00	2.10
Bibliothèque des Jeunes	3.00	1.90	4.00	1.90
Sylviculture	4.00	2.80	4.00	2.80
Apprenti(s)/e(s) forestier-bûcheron	3.00	3.00	4.00	4.00
Organistes	2.00	0.33	2.00	0.33
Secrétariat - Ecole enfantine et primaire	5.00	2.78	5.00	2.78
Secrétariat - Ecole secondaire	5.00	4.10	6.00	4.60
Clinique dentaire	4.50	2.08	3.50	2.01
Apprentie assistante dentaire	1.00	1.00	0.00	0.00
Centre d'orthophonie	4.50	2.54	4.50	3.25
Service médical	2.00	1.40	2.00	1.40
Service jeunesse (DJ 13)	2.00	1.00	2.00	1.00
Services sociaux	9.50	7.50	9.00	6.85
Voirie (y.c. pers. adm. et jardinier cimetièrè)	40.50	39.29	41.50	39.79
Garage	5.00	5.00	4.00	4.00
Apprenti(s)/e(s) mécanicien sur poids lourds et réparateur automobiles	2.00	2.00	3.00	3.00
Station d'épuration	3.00	2.18	3.00	2.18
Urbanisme	7.00	6.50	7.00	6.50
Gérance des bâtiments	2.00	2.00	2.00	2.00
Piscine - patinoire	6.50	4.55	6.50	4.43
Casino	1.00	0.50	1.00	0.50
Centre d'accueil des Calame (mandat)	1.00	1.00	1.00	1.00
Contrôle des habitants	3.50	2.80	3.50	2.50
Etat civil	6.00	4.35	7.00	5.35
Office du travail	1.50	1.25	2.00	1.50
Police locale (y.c. pers. administratif)	13.00	13.00	14.00	14.00
COSC	17.00	12.94	17.00	12.38
TOTAUX	221.00	181.98	223.00	181.15

EPT = Equivalent plein temps

Les "0.5" signifient que les collaborateurs/trices travaillent dans deux services différents

A l'effectif du personnel fixe s'ajoutent, au 31 décembre 2008, 47 auxiliaires occupés dans les domaines suivants : BO-COSC, Musée des beaux-arts, Musée d'horlogerie, patrouilleurs scolaires, pool de conciergerie. Par ailleurs, d'autres auxiliaires ont bénéficié d'un contrat déterminé durant l'année 2008 (surveillance des bassins à la piscine / aide durant les vacances d'été à la voirie).

Par ailleurs, 13 personnes étaient placées par différents organismes : services sociaux (contrat d'insertion sociale), Office régional de placement (ORP), Office de l'Assurance-invalidité (OAI) dans différents services durant l'année. Parmi ces personnes, trois contrats ont pu être signés.

Répartition du personnel fixe (221 personnes) par sexe :

42.08% de femmes
57.92% d'hommes

Fidélité

40 ans de service : Richard Hentzi, contrôleur interne, Pierre-André Richard, magasinier au service de la voirie.

35 ans de service : néant.

30 ans de service : Françoise et Dick Faivre, aide-concierge et concierge (collège des Jeanneret), Bernard Jacot, cantonnier, Denise Leroy, infirmière scolaire, Jean-Claude Othenin-Girard, gardien-surveillant à la piscine-patinoire, Jean-Pierre Salvisberg, responsable du génie-civil et de la STEP.

25 ans de service : Marina Crapio, concierge (clinique dentaire, centre d'orthophonie, bibliothèque des jeunes), Philippe Roche-Meredith, sous-chef au garage, Robert Singer, assistant social.

20 ans de service : Viviane Masset, secrétaire au service d'urbanisme.

15 ans de service : Roger Baumgartner, chef-adjoint du service de la voirie, Marc Châtelain, sous-officier, Pierre Frey, concierge (BO-COSC, Technicum 21), Manuel León, chef-adjoint du service des finances et du personnel, Vincent Thum, cantonnier, Monique Zürcher, employée au BO-COSC.

Engagements

Les personnes suivantes ont été engagées (par ordre d'arrivée) : Nathalie Mürset, secrétaire à la police locale, Laurence Schmidlin, collaboratrice scientifique au Musée des beaux-arts (contrat de durée déterminée du 1^{er} avril au 31 décembre 2008), Virginie Auberson, secrétaire à la voirie, Raphaël Zagrodnik, cantonnier au service de voirie, Nathalie Marielloni, stagiaire au Musée d'horlogerie (contrat de durée déterminée du 7 juillet au 5 septembre 2008), Amélie Mamin, assistante sociale (remplacement durant un congé sabbatique), Sacha Baptista, mécanicien poids lourds au garage, Morghan Mootosamy, collaborateur scientifique au Musée d'horlogerie (contrat de durée déterminée du 1^{er} août au 31 décembre 2008), Elodie Baumgartner, apprentie employée de commerce, Guy Engwelengwele, apprenti employé de commerce, Stéphane Zwicky, apprenti agent d'exploitation, Kamil Polat, stagiaire de maturité professionnelle commerciale, Nicolas Mollier, apprenti forestier-bûcheron, Sylvie St-Germain Morandi, hygiéniste dentaire, Aline Boillat, orthophoniste (contrat de durée déterminée du 1^{er} octobre 2008 au 28 février 2009), Annick Poyard, infirmière scolaire, Sébastien Isler, laveur-graisseur au garage communal.

Démissions, congés, AI

Les employés suivants ont quitté leur fonction : Tristan Matile, appointé de police, Christophe Richard, cantonnier, Nathalie Marielloni, stagiaire au Musée d'horlogerie, Abetare Jakupi, apprentie employée de commerce, Lionel Lapalus, apprenti réparateur automobiles, Jonas Vernerey, apprenti forestier-bûcheron, Jérémy Siegrist, apprenti forestier-bûcheron, L'Eplattenier Romain, stagiaire de maturité professionnelle commerciale, Coralie Godio, orthophoniste, Elise Houlmann, orthophoniste (remplacement de durée déterminée).

Retraites (yc retraites anticipées)

Nous souhaitons une heureuse retraite aux personnes suivantes :

31 janvier : Jean-Claude Girardin, sergent de police
28 février : Francine Rausa, responsable de la bibliothèque des jeunes
30 juin : Claude Greiner, officier d'état civil
31 août : Carmen Castro, aide-concierge
31 octobre : Alain Reffet, laveur-graisseur au garage
30 novembre : Francis Weber, adjoint au directeur du BO-COSC
31 décembre : Richard Hentzi, contrôleur interne

Promotions

1^{er} mars : Karin Vuilleumier, d'aide-bibliothécaire à responsable de la bibliothèque des jeunes

Mutations

21 mai : Françoise Wüthrich, secrétaire, de la voirie aux services sociaux
21 mai : Martine Fahrni, secrétaire, des services sociaux au bureau promotionnel (+ office du travail)
21 mai : Alexandra Suarez, taux entièrement affecté au bureau promotionnel (auparavant le taux était réparti entre l'office du travail et le bureau promotionnel)
1^{er} juin : Stéphane Ganci, de cantonnier à opérateur au BO-COSC

Nombre de dossiers salaires

Le nombre de dossiers salaires utilisés dans le programme SAP était de 633 au 31 décembre 2008.

Formation

La Ville du Locle comptait, au 31 décembre 2008, 15 apprenti-e-s réparti-e-s comme suit :

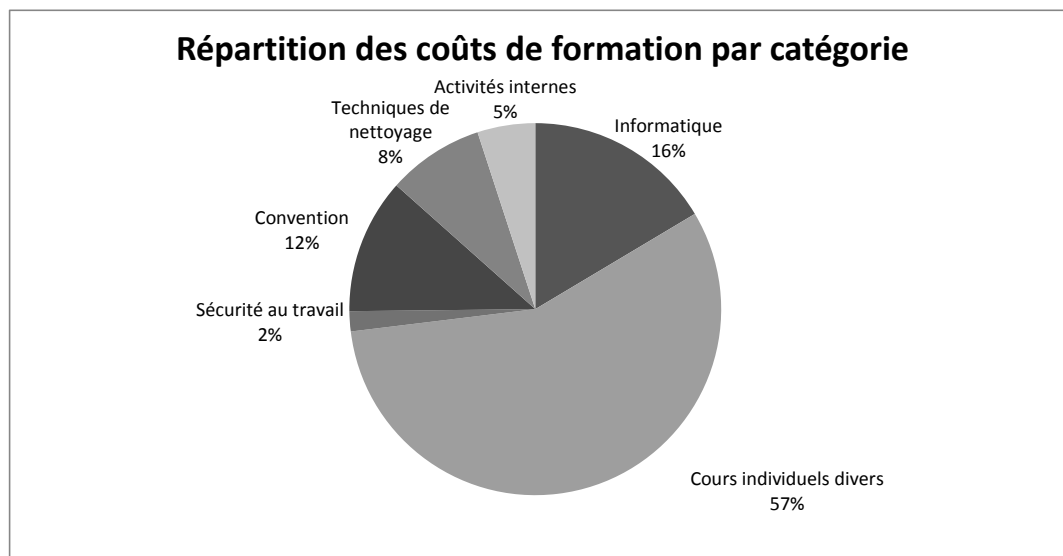
1 apprenti mécanicien d'automobiles, option véhicules lourds
1 apprenti mécanicien en maintenance d'automobiles
3 apprentis forestier-bûcheron
7 apprenti-e-s employé-e-s de commerce
1 apprenti nettoyeur en bâtiments
1 apprenti agent d'exploitation
1 apprentie assistante dentaire

L'Administration a également pu proposer une place de stage de 39 semaines pour un étudiant souhaitant faire un stage en vue de l'obtention de sa maturité professionnelle commerciale.

Formation continue

Dépenses

Le montant engagé pour la formation en 2008 s'est élevé à Fr. 34'579.75. Une répartition des coûts est présentée ci-après :



Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au service du personnel pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

Voici les diverses formations prises en charge par le service du personnel.

Formation organisée et/ou financée par la Ville avec intervenant-e externe

Cours de nettoyages – revêtements de sols

Public cible : pool de conciergerie

Nombre de participant-e-s : 18

Quelques actions de formations individuelles

- Prendre un procès-verbal
- Manager du futur, manager de l'équilibre
- La manipulation des biens culturels
- L'accueil des publics
- Améliorer la qualité des visites guidées
- Modules de cours liés au Certificat en gestion publique
- Techniques d'accueil et de communication
- Conduire des collaborateurs
- Vivre ses émotions dans les conflits

Activités internes

- Bowling
- Visite du Musée des beaux-arts
- Squash
- Visite de Billodes 52 (voirie, garage, menuiserie, etc...)
- Visite de l'exposition temporaire du MHL « Objets du café »
- Football
- Balade en raquettes

MUSEE DES BEAUX-ARTS

L'année 2008 a été principalement consacrée à assurer la visibilité du Musée des beaux-arts et à affermir les liens avec le public, les médias et les professionnels des milieux artistiques. Le musée a ainsi proposé un vaste programme d'activités destiné aux différents publics comprenant autant de visites commentées que des conférences, des discussions, des sorties, une après-midi en famille ou des ateliers pour les enfants et les écoles primaires.

Le Musée des beaux-arts a en outre présenté la collection du Musée Alexis Forel à Morges, déposée au Cabinet cantonal des estampes à Vevey, permettant au visiteur de se familiariser avec les grands noms de l'art du XVI^e au XIX^e siècle.

L'ensemble du personnel du Musée des beaux-arts a une fois de plus été très sollicité. On constate, à nouveau, que malgré l'augmentation substantielle du taux d'activité de la conservatrice et l'engagement temporaire d'une collaboratrice scientifique pour la seconder dans les tâches scientifiques, les ressources humaines manquent et ne permettent pas à l'institution de remplir l'ensemble de ses missions, notamment de réaliser l'important travail d'inventaire, de rangement et de documentation de la collection.

Les coûts excédentaires ont été maîtrisés au mieux grâce aux partenariats, aux collaborations internes avec les différents services de la Ville (menuiserie et conciergerie essentiellement) et au soutien de la Société des beaux-arts et du musée. L'engagement de Mme Laurence Schmidlin au poste de collaboratrice scientifique ainsi que l'aménagement de l'atelier, du dépôt temporaire et la réalisation de mobilier par la menuiserie communale ont engendré quelques dépassements budgétaires, dont une partie est imputée à l'interne.

Le Musée des beaux-arts a assumé en parallèle ses activités courantes (demandes de prêt, vernissages, séances, édition de la gravure annuelle, etc.), organisé un nouveau poste de travail pour l'arrivée de Mme Schmidlin et entamé une étude de rénovation de ses espaces qui permettrait de remédier aux nombreux problèmes de sécurité tant des personnes que des œuvres, au manque de surface de dépôts, de locaux techniques et de salles d'exposition pour la collection permanente.

Expositions temporaires

L'année a été marquée par la fin de la Triennale de l'art imprimé contemporain qui a rencontré un vif succès auprès du public et des médias, instituant par là même cette exposition comme un rendez-vous majeur de l'estampe en Suisse. La présentation exceptionnelle d'une collection de gravures anciennes déposée au Cabinet cantonal des estampes, Musée Jenisch, Vevey, réunissant notamment des œuvres de Dürer, Rembrandt, Tiepolo ou Corot, a été l'un des moments phare de la fin d'année. Comme à son habitude, le musée a également valorisé la création graphique contemporaine avec l'exposition dédiée à un artiste neuchâtelois, Alois Dubach.

28 octobre 2007 – 6 avril 2008

Triennale de l'art imprimé contemporain

Pour cette 6^e édition consacrée à la création artistique contemporaine dans le domaine de l'estampe et de l'art imprimé, vingt artistes suisses de renommée nationale et internationale ont été invités, accompagnés de la présentation de l'activité d'un éditeur (la Société Suisse de Gravure), ainsi que de l'œuvre graphique du lauréat 2004, Fabrice Gygi.

L'exposition s'accompagne de deux publications, l'une consacrée au lauréat 2004 et l'autre à un état des lieux de l'art imprimé en Suisse (version bilingue, fr./all.).

17 mai – 14 septembre 2008

Alois Dubach | Entre les lignes

Renommé pour ses œuvres monumentales installées dans de nombreux espaces publics et présentées lors d'expositions de sculpture en plein air en Suisse, Alois Dubach (Lucerne, 1947) a constitué en parallèle un corpus

graphique resté plus confidentiel. L'exposition a présenté pour la première fois cet œuvre qui se situe entre abstraction et narration, ordre et désordre, rigueur et jeu.

5 octobre 2008 – 8 février 2009

De Dürer à Corot | A la recherche de la lumière

Exposition d'un choix des plus belles estampes du Musée Alexis Forel à Morges. De Dürer à Corot, en passant par Rembrandt et Tiepolo, cette riche collection d'art graphique offre un parcours captivant au cœur de l'histoire de la gravure, telle qu'elle s'est écrite du XVI^e au XIX^e siècle. Estampes originales comme planches d'interprétation, les quelque cent œuvres présentées déclinent une même passion pour cet art du noir, aux accents tantôt dramatiques des violents clairs-obscurs du Nord, tantôt doux de la lumière blonde vénitienne.

L'accueil des publics

Le Musée des beaux-arts a poursuivi l'aménagement des espaces publics pour offrir un cadre agréable aux visiteurs. Ainsi trois bancs réalisés par la menuiserie communale ont été installés dans les salles d'exposition. Ces travaux ont engendré un coût excédentaire dans le compte « mobilier et matériel », imputé en interne.

La politique d'accueil des écoles et du jeune public continue avec la mise à disposition de parcours pédagogiques gratuits pour découvrir les expositions temporaires, créés par Mme Corine Bolay Mercier, des visites commentées de la conservatrice destinées aux enseignants, et l'organisation d'ateliers. A l'occasion de l'exposition *De Dürer à Corot – A la recherche de la lumière*, un atelier pour les 1^{ère} et 2^e années primaires a été offert aux écoles du Locle.

Parallèlement, les activités destinées au public ont été diversifiées et élargies avec notamment des conférences proposées le lundi soir en plus des visites commentées publiques, une après-midi famille avec des contes ou des ateliers d'initiation à la gravure à l'attention des enfants. Plusieurs sorties ont en outre été spécialement proposées aux membres Amis du Musée.

Le Musée des beaux-arts a également accueilli plusieurs classes du secondaire, des lycées, des écoles d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds et de Bienne, ainsi que des enfants participant à passeport vacances Neuchâtel durant l'été.

Table ronde
Dimanche 30 mars, de 16h à 17h30
Au-delà de l'originalité

Intervenants : Ian Anüll, Didier Rittener
Modératrice : Stéphanie Guex

Nuit des musées
Samedi 17 mai, de 18h à minuit
Dessins...animés

Performance de Tenko et DJ Fucker
Projection du *Bourdon*, vidéo d'animation de Denis Savary

Journée internationale des musées
Dimanche 18 mai, de 14h à 17h

Parcours-découverte de l'exposition Alois Dubach =
Entre les lignes, pour les enfants de 9 à 12 ans.

Conférences
Lundi 23 juin, à 20h
Donald Judd : aspects de l'œuvre graphique

Conférence de Laurence Schmidlin à l'occasion de l'exposition *Alois Dubach – Entre les lignes*.

Lundi 25 août, à 20h
François Morellet : de la sculpture à l'estampe

Conférence de Stéphanie Guex à l'occasion de l'exposition *Alois Dubach – Entre les lignes*.

Lundi 24 novembre, à 20h
Rembrandt collectionneur et le cabinet de curiosités

Conférence de Laurence Schmidlin à l'occasion de l'exposition *De Dürer à Corot – A la recherche de la lumière*.

En famille au musée

Dimanche 7 décembre, de 14h à 17h
Contes à voir

Animé par Marc Nembrini et mis en musique
par Olivier Fatton.

Ateliers enfants

Lundi 29 et mardi 30 décembre, de 14h à 16h
Initiation à la gravure

Animés par Marc Nembrini et Rocio Gonzalez

Promotion et communication

Communiquer nos expositions, faire connaître plus largement nos activités et assurer la présence du musée auprès des autres institutions de la région sur les supports promotionnels restent un point primordial de notre travail, qui nécessite également des ressources financières importantes. Ainsi un affichage SGA à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel a été fait à l'occasion de l'exposition *De Dürer à Corot – A la recherche de la lumière*. Les supports de communication sont également plus largement envoyés et distribués auprès des différents musées de la région et de Suisse. Cette présence dans l'espace public a prouvé son efficacité suite à un sondage effectué auprès des visiteurs. Les membres Amis du Musée ainsi que les médias sont en outre régulièrement informés par courriel.

Les activités du musée ont été largement relayées par les médias régionaux et suisses informés, à chaque nouvelle exposition, par un dossier de presse complet ainsi qu'au travers de conférences de presse :

Tages Anzeiger – 24 Heures – Le Temps – Le Matin – La Liberté – Femina – Espace 2 – Le Courier – L'Est Républicain – Impartial/Express – Canal Alpha – RTN – etc.

Publications

A paraître au printemps 2009

L'art imprimé en Suisse, 2004-2007, cat. exp., Musée des beaux-arts, Le Locle.

Textes de Christophe Cherix, Stéphanie Guex, Chantal Prod'hom, Laurence Schmidlin, Paul Tanner
Edition Musée des beaux-arts, Le Locle.

Contributions externes

Stéphanie Guex, « Aurèle Barraud – peintre et graveur (1903-1969) », in Michel Schlup dir., *Biographies neuchâteloises – De 1950 au seuil du XXI^e siècle*, tome 5, Editions Gilles Attinger, Hauterive, 2008, pp. 25-30.

Stéphanie Guex, « Lili Erzinger – peintre et graphiste (1908-1964) », in Michel Schlup dir., *Biographies neuchâteloises – De 1950 au seuil du XXI^e siècle*, tome 5, Editions Gilles Attinger, Hauterive, 2008, pp. 101-106.

Stéphanie Guex, « Jean-Pierre Schmid, dit Lermite – peintre et dessinateur (1920-1977) », in Michel Schlup dir., *Biographies neuchâteloises – De 1950 au seuil du XXI^e siècle*, tome 5, Editions Gilles Attinger, Hauterive, 2008, pp. 205-210.

Stéphanie Guex, « L'art imprimé en Suisse aujourd'hui: un rendez-vous triennal au Musée des beaux-arts du Locle », in *Nouvelles de l'estampe*, n°221-222, pp. 74-78.

La collection

La collection continue à s'enrichir par des achats et des dons. Au niveau de la gestion de la collection, les œuvres graphiques ont déjà été partiellement démenagées en vue de l'inventaire et de son rangement. La salle Chautems, fermée en raison d'un manque de place chronique de stockage, a également été en partie aménagée temporairement pour pouvoir entreposer des œuvres. Le personnel scientifique comme technique se trouvant mobilisé par l'organisation des expositions temporaires, il n'a toujours pas été possible d'entreprendre l'important travail de rangement, d'inventaire, de documentation et de mise en valeur de la collection.

Prêts

du 8 juin au 28 septembre 2008
Exposition *Théophile Robert (1879-1954)-
Peintre européen*
au Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel

du 14 août au 23 novembre 2008
Exposition *Alexandre Perrier (1862-1936)*
au Kunstmuseum Solothurn

Théophile Robert
Jeune Fille à l'oeillet, 1922. Huile sur toile,
Musée des beaux-arts, Le Locle

Alexandre Perrier
Dégel dans la montagne, 1904. Huile sur toile,
dépôt à long terme de l'Office fédéral de la
culture, Berne, au Musée des beaux-arts, Le
Locle

Acquisitions

Achat du Musée (en plusieurs acomptes)

Jeanne-Odette Evard
Crachin sur les marais, 1987
Lirette et crin de cheval (tapisserie), 140 x 280 cm

Achats de la Société du Musée

Edmond Bille
Une danse macabre, 1919
Cartable de 20 planches en couleurs, gravure sur bois et zincographie

André Evrard
Sans titre (?), 1968
Aquatinte, pointe sèche, eau-forte, 316 x 247 mm (cuvette), 440 x 322 mm (feuille)

Théophile Alexandre Steinlen
Otages civils, 1915
Lithographie, 190 x 250 mm (pierre), 250 x 325 mm (feuille)

Giovanni Giacometti
Frauen am Brunnen, 1921
Gravure sur bois, 217 x 251 mm (bois), 400 x 300 mm (feuille)

Jean-Luc Manz
Lulu à la plage, 1992
Suite de 3 lithographies, 650 x 500 mm
Editions Atelier Raynald Métraux, Lausanne

John M Armleder
Sans titre, 1992
Suite de 16 planches typographiques, 645 x 500 mm
Editions Média, Neuchâtel

Par abonnement
Editions 2008 de Xylon
N° 134 Josef Felix Müller, *Blütenblätter*.
N° 135 Emma Stibbon, *Firn*.
N° 136 Marcel Göhring, *Gegensätze*.
Förder-Blatt: Albert Mauerhofer, Sans titre.

Editions 2007 de la Société Suisse de Gravure (Schweizerische Graphische Gesellschaft)
Emmanuelle Antille
The Blazing Family, 2007. Sérigraphie sur aluminium
Francis Baudevin
Sans titre, 2008. Deux planches, sérigraphie

Edition 2007 du Musée des beaux-arts, Le Locle
Vincent Kohler
Woodcut, 2008
Impression d'un bois rehaussé au brou de noix, 650 x 500 mm

Dons et legs

Dons d'Olivier Mosset, Tucson/USA-Villiers/CH
Grégoire Müller
Skull (?), s.d.
Huile sur toile (?), 120 x 120 cm (?)
(actuellement en dépôt au Musée des beaux-arts, La Chaux-de-Fonds)

Don de Jean Crotti, Lausanne
Jean Crotti
Cartable de gravures sur bois, s.d.
Editions Gymnase du Bugnon, Lausanne

Conservation et inventarisat

Les collections d'art graphique ont été déplacées et temporairement rangées en vue du travail d'inventaire. La réalisation d'un meuble de rangement par la menuiserie communale a engendré un dépassement du budget « mobilier et matériel » dont une partie est imputé à l'interne. Malgré l'engagement d'une collaboratrice scientifique, le travail d'inventaire est toujours en suspens. Le personnel du musée demeure en sous-effectif et ne peut que partiellement remplir ses missions primordiales.

Les peintures demeurent ponctuellement restaurées lors de demandes de prêt. Pour permettre le prêt de deux toiles, une restauratrice a été mandatée pour les nettoyer et les restaurer superficiellement.

Les thermohygrographes permettant le contrôle climatique d'une partie des salles d'exposition et de l'atelier ont montré les importants changements de température et d'humidité relative dans les salles d'exposition et surtout dans l'atelier qui renferme la collection graphique. Le travail de mise aux normes du bâtiment pour la présentation et la conservation des œuvres se poursuit de manière très insatisfaisante. Un projet global de rénovation du bâtiment comprenant notamment la création d'un nouveau dépôt est à l'étude et devrait permettre de régler ces problèmes récurrents et inquiétants.

La bibliothèque

Grâce au service d'échange de livres et de catalogues avec d'autres institutions et au budget d'acquisition, la bibliothèque s'est enrichie de nombreux ouvrages. A ce jour, plus personne ne s'occupe du rangement de la bibliothèque faute de temps.

Travaux

Le musée ayant besoin de réadapter ses dépôts et ses salles d'exposition aux normes actuelles de conservation et de sécurité des œuvres et des personnes de même que de trouver des espaces de stockage, une étude menée par un architecte mandaté avec l'aide de spécialistes en muséographie est actuellement en cours en collaboration avec le Musée des beaux-arts.

Le personnel du musée

Après trois ans passés à connaître de réguliers et importants dépassements de son taux d'activité, la conservatrice – poste à 100% avant le départ de M. Gfeller – a passé de 70% à 80%. Une collaboratrice scientifique assistant la conservatrice dans ses tâches a été engagée temporairement à 40%, à la fois en lieu et place des 20% restant du poste de conservateur et des 10% du responsable de l'atelier d'impression non repourvu suite à son départ en 2007.

La création du compte « honoraires » permet au Musée de faire appel à des spécialistes, tels que restaurateurs, techniciens de musée, médiateurs culturels ou photographes pour assister le personnel selon les besoins. Certains honoraires, comme ceux de Mme Schmidlin, sont pris sous le compte « traitement du personnel » expliquant le dépassement de ce compte et inversement la somme encore disponible sur le compte « honoraires ».

Malgré ces augmentations et l'amélioration sensible des conditions de travail, de nombreuses tâches demeurent toujours en suspens.

Personnel fixe

Conservatrice	Stéphanie Guex, 80%
Secrétaire-réceptionniste	Catherine Meyer, 60%
Technicien de musée	Jonas Chapuis, 25%
Concierge	Marcel Imwinkelried, 20%

Personnel temporaire

Surveillant-e-s du week-end
et remplaçant-e-s

Yannick Joly, jusqu'au 30 novembre 2008
Joanne Tissot
Lila Thiébaud
Pauline Vrolixs
Annick Vuille, depuis le 1^{er} novembre 2008

Collaboratrice scientifique

Laurence Schmidlin, 40%
Du 1^{er} avril au 31 décembre 2008

Personnel bénévole

Médiation culturelle

Corine Bolay Mercier

Personnel mandaté

Pierre Bohrer, photographe, pour les reproductions des catalogues d'exposition, invitations et affiches.
David Brulhart, webpublisher et graphiste, pour la mise à jour du site Internet.

Véronique Feuz-Perrelet, enseignante à l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds, pour les ateliers donnés au 1^{ère} et 2^e années primaires en décembre.

Marc Nembrini, graveur, assisté d'Olivier Fatton et Rocio Gonzalez pour les animations famille et les ateliers enfants en décembre.

Thibaud Tissot, graphiste, pour la création des supports de communication du musée (invitations, affiches, publicité, etc.).

Julie Tüller, décoratrice, pour le transport et l'aide au montage de l'exposition *De Dürer à Corot – A la recherche de la lumière*.

Anne-Catherine Uhler Stähli, restauratrice, pour le nettoyage et la restauration de deux toiles (*Jeune Fille à l'oeillet* de Théophile Robert, *Dégel dans la montagne* d'Alexandre Perrier).

La menuiserie communale pour la réalisation de bancs, l'aménagement de l'atelier d'encadrement, du dépôt temporaire et l'adaptation du mobilier d'accueil du musée.

Fondation Lermite

Le comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des beaux-arts du Locle, s'est réuni à quatre reprises en présence de la conservatrice. Afin de mieux faire connaître ses activités, elle a publié un dépliant présentant l'artiste, son œuvre et les missions de la Fondation, réalisé à la suite d'un concours avec les étudiants de l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds. Le lauréat a également créé une nouvelle identité visuelle pour la Fondation.

Président	Pierre Fellrath
Vice-président	Pierre-Alain Guyot
Secrétaire	Pierre-Alain Kramer
Trésorier	Jean-Michel Steinmann
Représentant du C.C.	Marcelo Droguett
Représentant de l'Etat	Jean-Daniel Jaggi
Membres	Jean-Philippe Gabus Claude Gfeller

Comité de la Société des beaux-arts et du musée

Le comité de la Société s'est réuni à sept reprises au Musée des beaux-arts en présence de la conservatrice.

Président	Christoph Künzi
Secrétaire aux verbaux	Anne Hasler Choffat
Trésorier	Pierre Vaucher
Représentant du C.C.	Marcelo Droguett
Membres	Pierre Bohrer Corine Bolay Mercier André Haemmerli, jusqu'en mars 2008 Marianne Lebet Eric Tissot

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE DU LOCLE

Introduction

Alors qu'ont eu lieu les premières discussions sur une prochaine? Bibliothèque cantonale décentralisée, nous avons continué l'adaptation de notre offre aux médias actuels par la création d'une collection de DVD.

Personnel

3 postes : 1 personne à 100%, deux autres à 60% et 50%.
Comme ces dernières années cet effectif est insuffisant et de nombreux travaux ont dû être reportés.
Nous avons accueilli deux jeunes collégiennes pour des stages d'initiation.
Une personne a été placée pour un TIG d'une durée d'un mois.

Informatisation

Un travail important de correction de notices catalographiques a été effectué pour préparer la migration de notre système informatique vers une nouvelle version à l'architecture complètement remaniée qui eut lieu fin décembre 2008.

Activités des services

a) Service du prêt.

La modification du système de prêt et le fait que les fonds ne soient pas tous traités, ne permettent actuellement que des statistiques partielles.

Prêts en 2008 : 29.988 volumes (2007 : 31.012).

Prêts entre bibliothèques (extérieures au RBNJ) : 408 (2007: 296).

Le nouveau fonds de livres audio étant particulièrement apprécié, nous avons poursuivi des achats réguliers dans ce domaine. L'événement le plus marquant de l'année pour la Bibliothèque fut, début septembre, l'ouverture de notre collection de DVD, poursuivant ainsi notre désir d'offrir de nouveaux médias à nos lectrices et lecteurs. Deux nouveaux meubles à tiroirs, bien adaptés ont été achetés. 150 DVD de choix ont formé la base du fonds, le prêt étant limité à 2 films pour 15 jours. A l'instar des autres bibliothèques du Canton, une taxe de Fr. 3.— est demandée par DVD, ce qui permettra en grande partie le renouvellement "autonome" de la collection. Cette initiative a été très bien accueillie par nos lecteurs, et on a pu constater que l'on touchait aussi un nouveau public, intéressé par le cinéma.

b) Salle de lecture

La Salle de lecture s'est enrichie de 42 nouveaux titres. Elle compte 2613 ouvrages.

c) Accroissement des documents

2008

895 (achats : env. 811)

2007

956 (achats : env. 870)

d) Périodiques

Nouveaux fauteuils, nouvelle table, pour accueillir plus confortablement le public du "coin-journaux" de la Salle de lecture, où sont exposés une septantaine de journaux et revues.

e) Fonds spéciaux

Mme et M. J. et P.-A. Borel-de Rougemont continuent de transférer chez nous leur magnifique fonds, centré sur la généalogie et l'histoire régionale.

L'achat de documents iconographiques se poursuit et nous avons commencé un premier tri des photographies selon le principe adopté pour les cartes postales.

Nos fonds spéciaux et anciens se révèlent particulièrement riches pour les demandes que nous devons traiter pour les chercheurs de notre région, de Suisse et de l'étranger (France, Allemagne, Canada...)

f) Fonds ancien

L'effort consenti pour le catalogage du Fonds ancien se maintient et près des deux tiers de la collection sont maintenant signalés dans le catalogue informatisé. On constate les effets concrets par les demandes régulières qui sont désormais faites pour des documents provenant de ce fonds.

Bibliothèque de l'Hôpital

La réorganisation de l'Hôpital neuchâtelois a amené celui-ci à renoncer à notre collaboration pour ouvrir la bibliothèque de l'Hôpital au service des patients une demi-journée par semaine. C'est ainsi que la bibliothèque a fermée dès fin avril 2008.

Participations à l'extérieur

Comité directeur du Réseau des Bibliothèques Neuchâtelaises et Jurassiennes à Neuchâtel.
Cours et examens CLP à Lausanne. Commission d'examens et examens AID à Lausanne.
Présence en septembre à la Foire du Livre au Locle avec une exposition de présentation de notre nouveau fonds de DVD.

BIBLIOTHEQUE DES JEUNES

L'événement majeur de cette année a été le changement de responsable à la tête de la Bibliothèque. Mme Francine Rausa, après 34 ans à ce poste, est partie en retraite anticipée.

Malgré ce changement, nous avons été très sollicité, comme d'habitude. Nous collaborons toujours avec le corps enseignant de l'Ecole primaire, de l'Ecole enfantine et de l'Ecole secondaire ainsi qu'avec la Fondation des Billodes. L'année scolaire 2008-2009 est une année « spécial lecture » pour les Ecoles primaires du Locle et la Bibliothèque des jeunes a pu répondre à de nombreuses demandes des enseignants pour organiser leurs diverses activités (soirées contes, création d'une salle de lecture aux Jeanneret, valise aux livres).

Les classes de l'Ecole enfantine viennent également nous rendre visite. Ce premier contact avec la Bibliothèque leur permet de découvrir des histoires, des livres adaptés à leur âge. Cette année, nous avons le plaisir de collaborer avec la nouvelle directrice, Gabriella Leonti. Nous leur préparons la Ribambelle, sélection de livres qui tourne dans les classes pendant toute l'année.

Les classes de 1^{ère}, 3^e et 5^e année primaire viennent chaque année pour une visite spéciale à la Bibliothèque des jeunes. Cette année, suite à des cours de formation continue dont le personnel a pu bénéficier, des animations spéciales leur ont été offertes : chasse aux livres, réalisation d'une histoire par petits groupes, discussion, vote du livre préféré, proposition de lecture d'un « livre secret ». Le but de ce genre d'accueil en bibliothèque est de rendre la lecture le plus ludique possible afin d'éveiller la curiosité des enfants et de les encourager à lire de plus en plus, individuellement, hors d'un cadre scolaire.

Les enfants des deux crèches du Locle, accompagnés de leurs éducatrices viennent également emprunter des livres et nous leur préparons chaque mois une sélection.

Les élèves de l'Ecole secondaire empruntent des documentaires pour leurs exposés, ainsi que des romans.

Une partie de ces enfants reviennent seuls ou avec leur famille, et profitent de nos conseils de lecture et de notre aide pour chercher les documents avec le système informatique mis à leur disposition.

Personnel

Francine Rausa, responsable, en retraite anticipée à fin février. Nouvelle responsable depuis début mars : Karin Vuilleumier, bibliothécaire et employée de commerce.

3 postes : 1 aide bibliothécaire à 70%, 1 bibliothécaire à 60%, 1 aide bibliothécaire à 60%.

Nous avons reçu 2 stagiaires.

Nous avons suivi à Lausanne des cours de formation continue destinés aux bibliothécaires : « Né pour lire », « Les accueils de classes en bibliothèques » et « Atelier pratique pour accueils de classes ». Ces cours nous ont permis très concrètement de lancer diverses animations.

Animations

« Né pour lire » : cette animation a pour but de sensibiliser les parents à l'importance de raconter des histoires dès la petite enfance et de découvrir les livres avec eux. Une animation en automne a déjà eu lieu dans nos locaux. C'est une première cantonale.

Mercredi contes : à l'occasion de la journée mondiale du livre, des conteuses professionnelles nous ont emmenés au pays des contes.

Une nouvelle manière de raconter des histoires nous a été enseignée et nous en avons tout de suite fait l'expérience avec nos classes : nous utilisons des peluches, des objets, des marionnettes pour rendre les histoires plus vivantes (nous fabriquons les personnages des livres en trois dimensions et nous les faisons vivre comme des marionnettes). Nous nous imprégnons des livres avant de les raconter et améliorons ainsi nos talents de conteuses.

Statistiques

En 2008 nous avons accueilli **181 classes** réparties comme suit : 21 visites de classes officielles, 8 classes de l'Ecole enfantine, et 152 en visites libres.

Service de prêt	2008	2007
Visites de classes	181	177
Livres et revues prêtés	90'390	84'193

Répartition des prêts par genre

46'393	livres d'images
12'877	bandes dessinées
7756	livres d'aventures (8 à 12 ans) : policiers, science-fiction, humour, histoires de vie
4616	documentaires (600) : sciences appliquées : techniques, bricolages, transports, métiers
2967	documentaires (500) : animaux, espace, nature, écologie, climat, sciences pures
2556	romans (13 à 18 ans) : fantastiques, histoires de vie, policiers, romans sentimentaux
2450	contes et légendes
2372	documentaires (700) : art, théâtre, magie, sports, jeux, chansons
2326	bêtes (8 à 12 ans) : histoires d'animaux
1216	périodiques, revues
1151	documentaires (900) : géographie et histoire
726	mangas
536	romans historiques
521	documentaires (800) : poésie, comptines
462	documentaires (300) : société, économie, politique, éducation, coutumes
447	CD (disques compact) accompagnant les livres
436	documentaires (100) : psychologie, philosophie, éthique, morale
145	documentaires (200) : religion, mythologie
64	DVD accompagnant les livres
33	diapositives accompagnant les livres
27	kamishibai (théâtre japonais)
21	cassettes
6	CD-ROM accompagnant les livres

	2008	2007
Nombres d'utilisateurs	9916	9444
Nouvelles inscriptions	235	?
Jours ouvrables	268	255
Documents catalogués	1590 (achats environ 900)	980
Abonnements de revues	26	26
Nombre de documents	26'516	26'025

Commentaires : Malgré la légère baisse de l'effectif des élèves au Locle depuis quelques années, nos prêts sont en augmentation. Notre effort pour attirer les adolescents porte ses fruits et nous avons prêté un peu plus de romans. Les livres accompagnés d'un DVD, CD ou CD-Rom sont mis en évidence et répondent à une demande certaine. Notre bibliothèque est riche en albums et les statistiques s'en ressentent nettement, puisque les livres d'images sont toujours les grands vainqueurs.

Le chiffre « documents catalogués » ne correspond pas aux achats, ni aux nouveautés. Y sont compris les documents qui n'étaient pas encore répertoriés dans notre catalogue informatisé et que nous avons catalogués cette année.

Afin de ne pas être envahis de livres et de garder notre choix le plus actuel possible, nous consacrons beaucoup de temps à « désherber ». Nous avons donc enlevés 1013 livres des rayonnages et nous avons créé un magasin, espace pour livres peu empruntés mais tout de même disponibles.

Acquisitions

L'achat des livres est un domaine particulièrement passionnant, mais également difficile à gérer, puisque les livres de jeunesse édités en langue française sont en continuelle expansion : un peu

moins de 10'000 titres de livres sont arrivés sur le marché en 2008. Nous essayons donc d'être à l'écoute des lecteurs, nous suivons les statistiques de prêt et nous lisons les revues professionnelles qui nous proposent des sélections.

Cette année, suite au cours de formation « Né pour lire » suivi par une de nos employée, nous avons mis l'accent sur l'achat de **livres pour les tout-petits**, livres cartonnés et livres animés.

Les **mangas** ont fait leur apparition à la Bibliothèque. Une autre manière d'attirer les jeunes, incontournable en 2008. Les **dyslexiques** ne sont pas oubliés avec une nouvelle collection qui leur est destinée.

Les grands **adolescents** à partir de 14 ans sont également les bienvenus à la Bibliothèque des Jeunes et de nouvelles collections ont retenu notre attention (Macadam, Mon histoire, Exprim'). Les nombreux **prix** (voir plus bas) nous obligent à acheter des séries de livres en plusieurs exemplaires.

Divers

Nous profitons de remercier très chaleureusement **la Fondation de la jeunesse locloise** qui nous a fait un don important de **Fr. 3'000.—** pour l'année 2008.

L'autocollant « **Lab-elle** » a fait son apparition sur certaines couvertures de livres : il s'agit d'une sélection d'albums attentifs aux potentiels féminins, sélectionnés par un comité romand. Les bibliothèques de jeunes, ainsi que les librairies sont incitées à mettre en avant des albums illustrés qui ouvrent les horizons des filles et des garçons, en apposant un autocollant spécifique. Nous profitons également de cette liste pour nous aider dans le choix lors de nos achats.

En 2008, la Bibliothèque des Jeunes a participé à 3 concours : Le **Prix Enfantaisie**, organisé maintenant par la librairie Payot. Le **Prix Chronos-Pro Senectute**, à l'occasion duquel nous avons contacté la Résidence et envisagé une collaboration entre personnes âgées et nos lecteurs. Ils ont préféré acheter les livres et organiser sur place des lectures avec leurs pensionnaires et une classe du Locle. Nous sommes contents d'avoir pu générer cette dynamique de lecture partagée dans une autre institution du Locle. Le troisième concours est le prix **Lab-elle**, sélection de livres dont nous avons parlé plus haut.

Nous continuons d'accueillir les groupes « **Lire et faire lire** » dans nos locaux et de collaborer avec cette association.

Ces dernières années, une prise de conscience quant aux dangers de l'illettrisme en Suisse a suscité différents projets. Il nous paraissait important de prendre le train en route et d'élargir notre collaboration avec les personnes qui se mobilisent pour la lecture. C'est la raison pour laquelle nous avons noué des contacts avec : Bibliomédia de Lausanne, le P.I.P. (Prévention de l'illettrisme aux préscolaire), M. Bürki (délégué de la lecture pour le canton de Neuchâtel), M. Béguin (promolecture), la Bibliothèque des Jeunes de la Chaux-de-Fonds. Nous participons aux comités du P.I.P. ainsi qu'au comité Passeport Vacances des Montagnes neuchâteloise (la Bibliothèque s'occupant de la vente pour le district du Locle).



SERVICE DES FORÊTS LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS

Personnel

L'équipe forestière se compose d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales et privées des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, d'un contremaître, de son remplaçant, d'un forestier bûcheron et de trois apprentis. En 2008, MM. Vernerey et Siegrist ont terminé leur formation avec succès. Ils ont obtenu un CFC de forestier-bûcheron pour le premier et pour le second, un CFC avec une maturité professionnelle.

Un de nos collaborateurs a été accidenté de début juillet 2008 à fin janvier 2009.

Centre forestier

C'est toujours le statu quo pour les conditions d'hébergement de l'équipe. La seule amélioration à noter est l'installation de toilettes chimiques début 2008.

Ce printemps nous allons établir un rapport concernant un nouveau centre forestier permettant à notre personnel d'avoir des conditions de travail et d'hygiène conformes aux normes de la SUVA et de la certification des forêts. Celui-ci permettra également une rationalisation importante de tous les travaux liés à la transformation et à la fabrication de produits forestiers.

Exploitation des bois

Grâce au tracteur forestier nous avons pu optimiser l'organisation, la sécurité et le rendement de toutes nos coupes de bois et faciliter la réalisation des travaux pour tiers qui nous sont confiés tant par des privés que par l'un ou l'autre des services des deux villes. Notons ici l'excellente collaboration avec tous les services.

L'équipe forestière a exploité 78 % de la possibilité légale de coupe pour Le Locle et 166 % pour La Chaux-de-Fonds. La différence entre ces deux taux s'explique par l'absence pour cause d'accident de l'un de nos collaborateurs, sans quoi, nous aurions dépassé les 100% en ville du Locle. Cette année nous avons mandaté une entreprise forestière privée pour exploiter une coupe de bois de la ville du Locle sur le territoire de Boveresse (Joux-Verte division 29).

Les conditions climatiques de cette année n'ont que peu perturbé l'exploitation de bois, malgré la neige tombée en avril.

Les volumes des divers assortiments exploités pour les deux villes sont les suivants :

Forêts de la ville du Locle

Exploitation : 955 arbres soit 1'678.01 sylvies qui représentent :

Bois de service résineux	1'019.50 m ³
Bois de service feuillu	45.49 m ³
Bois d'industrie résineux	61.53 st
Bois de feu et d'énergie	288.61st
<i>Total</i>	<i>1'415.13 m³ et stères soit 78 % de la possibilité</i>

Forêts de la ville de La Chaux-de-Fonds

Exploitation : 1'887 arbres soit 2'821.83 sylvies qui représentent :

Bois de service résineux	1'504.97 m ³
Bois de service feuillu	44.19 m ³
Bois d'industrie résineux	89.42 st
Bois de feu et d'énergie	731.01 st
<i>Total</i>	<i>2'369.59 m³ et stères soit 166 % de la possibilité</i>

Marché des bois

Au premier semestre 2008, le marché des bois, a continué sa progression et la demande a été constante. Pour le second semestre et suite à la baisse de la valeur de l'euro, les prix ont baissé de 15 % à 20 % environ. De plus, suite à la crise financière, les grandes scieries européennes ont dû trouver d'autres marchés et sont venues concurrencer les rayons de distribution de nos acheteurs régionaux habituels, à des prix plus bas. On le vérifie encore une fois, la densité, la relation et la variété des acheteurs sont primordiales pour continuer d'écouler les lots de bois à un prix correct.

Bois de service résineux

Ville du Locle

Les bois de service résineux sains se sont vendus entre Fr. 89.-- (lot de petits bois) et Fr. 127.-- (Coupe à La Combe-Girard).

Ville de La Chaux-de-Fonds

Les bois de service résineux sains se sont vendus entre Fr. 88.-- (lot de petits bois) et Fr. 121.-- (Coupe au Bois du Couvent).

Les bois rouges (de médiocre qualité) sont vendus au prix de Fr. 55. -- le m³.

Bois de service feuillus

Les quelques dizaines de m³ ont été vendus à la scierie Burgat SA à St-Aubin pour un prix moyen compris entre Fr. 59.-- et Fr. 69. -- toutes qualités confondues.

Lors de la vente des bois précieux organisée par l'Association Forestière Neuchâteloise à l'allée des Bourbakis à Colombier, quelques billes d'érable ont été vendues cette année au prix offert par le marché habituel.

Bois d'industrie (papier, panneaux)

Ce marché est resté stable malgré la fermeture d'une grande usine en Suisse.

Bois énergie

Durant l'été 2008 et suite à la hausse vertigineuse du prix du pétrole, nous avons vendu tous nos stocks de bois de feu et ce malgré une hausse du prix du stère en bordure de chemin forestier qui est dorénavant de Fr. 80. -- le stère soit une augmentation de 6,25 %.

Soins à la jeune forêt

Les travaux dans la jeune forêt et dans les rajeunissements ont été poursuivis selon les projets de sylviculture ABC et dès le 1er septembre 2008 sous le régime RPT. Ceux-ci sont exécutés après chaque coupe. Ils permettent de dégager les jeunes éléments qui assureront l'avenir de nos forêts. Les surfaces ainsi soignées pourront se développer avant la prochaine coupe qui n'interviendra que 10 ans plus tard.

Ces travaux ont été exécutés de façon modérée afin d'en limiter les coûts. Ils ont aussi été réalisés en laissant le maximum de végétation dans la strate arbustive afin de donner le maximum de nourriture à la faune en général et d'améliorer la biodiversité.

Fonctions sociales

L'équipe forestière a participé et réalisé les travaux suivants :

- Entretien courant des chemins (LL – CF).
- Entretien sporadique de l'abri forestier du 150° (CF).
- Visite de classes en forêt (LL – CF).
- Excursion de l'Ecole des gardes forestiers de Lyss ESF avec exercices de sylviculture (LL).
- Excursion de l'Ecole Allemande de Weihesteffan (LL).
- Journées « passeport vacances » (CF).
- Feu du 1er août (CF).
- Entretien des sentiers nature (LL - CF).
- Fourniture de matériel pour « La Marche pour la paix » (CF).
- Fourniture de matériel pour « La Street Hockey » (LL).
- Livraison de sapins de Noël à diverses institutions (LL – CF).
- Participation à l'exposition mycologique du Locle (LL).
- Participation au marché artisanal (LL).
- Participation à la journée « coup de balai » (LL).
- Préparation du souper pour les nouveaux citoyens loclois (LL).
- Préparation du souper pour les entreprises locloises (LL).

- Aide à la construction des « Chouettes Nids » (LL).
- Préparation d'une torrée pour le musée d'horlogerie du Château des Monts (LL).
- Montage d'un stand pour les promotions (LL).

Toutes ces prestations ont été facturées aux divers services, institutions et privés, à part celles relevant de l'information au public et celles ayant fait l'objet d'une aide accordée par le Conseil communal.

Forêts privées

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées qui lui sont confiés par l'ingénieur forestier de l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises. Il exerce une surveillance générale des massifs forestiers sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Cette activité est financée par le canton.

Résultats des martelages en forêts privées :

	Propriétaires de La Chaux-de-Fonds	Propriétaires du Locle
Nombre d'autorisations	88	29
Nombre d'arbres martelés	3'237	1'348
Volume en sylvés	6'612	2'584
Volume par arbre en sylvés	2.04	2.12

Agent nature

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale, de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est financée par le canton.

Conclusions

Les comptes du service forestier bouclent avec une amélioration par rapport au budget 2008. Le passage à la RPT nous est plus favorable que l'ancien système de subventions.

Ainsi pour la quatrième année consécutive, les comptes de la nouvelle entité forestière confirment les projections établies en 2005 par la Commission de fusion des services forestiers des deux villes. De plus, les moyens engagés pour parvenir à exploiter les possibilités légales démontrent que la gestion de l'entreprise est parfaitement maîtrisée. L'amélioration du prix de la vente des bois depuis deux ans aide à obtenir ces bons résultats, malgré la baisse des prix enregistrée en fin d'année 2008. L'année 2009 risque d'être difficile sur le marché des bois.

Nous remercions les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos activités.

AFFAIRES CULTURELLES

Nous vous fournissons, ci-après, des précisions quant à l'octroi de subventions et à leur utilisation.

Université populaire

La participation de la Ville est basée sur un forfait de Fr. 100.00 par cours et sur le nombre de la population (10 ct/hab). 37 participants ont suivi 4 cours, ce qui représente 10.86 % des inscriptions des Montagnes neuchâteloises.

TPR

Le TPR a bénéficié d'une subvention de Fr. 35'000.00 et de la gratuité de la salle du Casino.

Ciné-Club

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 3'000.00 et de la gratuité de la salle du Casino.

Il a organisé 10 soirées et 1 matinée pour 13 projections durant la saison.

La Grange

La subvention allouée pour le théâtre La Grange est de Fr. 35'000.00.

Le théâtre La Grange a accueilli 7 spectacles en 7 représentations. La moyenne de fréquentation est de 46 personnes par représentation.

Casino

La subvention allouée pour le Casino est de Fr. 130'000.00.

Pour cette saison, le Casino a accueilli 9 spectacles pour 9 représentations. La fréquentation est de 232 spectateurs en moyenne par spectacle.

La Lanterne-Magique a organisé 9 séances et 1 séance scolaire.

Sociétés culturelles

Les montants ont principalement été répartis comme suit :

La Grange	prise en charge des loyers Fr. 5'400.00
Ludothèque	prise en charge des loyers Fr. 10'500.00
Zap Revue	subvention ponctuelle de Fr. 5'000.00
Le P'tit Chœur	subvention ponctuelle de Fr. 2'000.00
La Lanterne magique	subvention annuelle de Fr. 1'500.00
Association Magda Leon	subvention ponctuelle de Fr. 2'000.00
Colonie libre italienne	subvention ponctuelle de Fr. 1'000.00
Wind Band Neuchâtelois	subvention ponctuelle de Fr. 2'000.00
Grand Reportage ensemble	subvention ponctuelle de Fr. 3'000.00
Colonie libre italienne	subvention ponctuelle de Fr. 500.00
Découvertes musicales	subvention ponctuelle et prise en charge location Temple Fr. 2'000.00
Ensemble vocal Domenica	subvention ponctuelle et prise en charge location Temple Fr. 750.00
Association La Nèpe	prise en charge location Temple et MBAL Fr. 400.00

Ainsi que diverses aides ponctuelles et la prise en charge de locations du Temple.

La Boîte à Swing

La subvention allouée pour la Boîte à Swing est de Fr. 9'000.00.

Pour cette saison, elle a accueilli 6 concerts. La fréquentation moyenne – en augmentation – est de 135 spectateurs par spectacle.

Corps de Musique

Les fanfares La Sociale et La Militaire ont bénéficié chacune d'une subvention cette année, de Fr. 6'400.00 pour la première et de Fr. 8'400.00 pour la deuxième.

Sociétés sportives

Judo Club	prise en charge des frais de chauffage Fr. 2'600.00
24 Heures nautiques	prise en charge location halle polyvalente Fr. 1'500.00
Championnat suisse Unihockey	prise en charge location halle polyvalente Fr. 700.00
Journée sportive CIFOM-ET	prise en charge location halle polyvalente Fr. 500.00

Manifestations et animation

Les montants alloués ont été essentiellement répartis comme suit :

Music Festival Promo	participation de Fr. 40'000.00
Feux du 1er Août et indemnité artificier	Fr. 9'000.00
Corbak Festival	subvention annuelle de Fr. 3'000.00
Free'son	subvention ponctuelle de Fr. 3'000.00
Country-Club	subvention ponctuelle de Fr. 5'000.00
Street-Hockey Cup	subvention ponctuelle et prise en charge location halle polyvalente Fr. 9'000.00
Association Rock Altitude ARA	subvention ponctuelle de Fr. 5'000.00
20 ^{ème} anniversaire Job Service	subvention ponctuelle de Fr. 4'000.00
Hockey-Club Le Locle	prise en charge des frais pour le cachet des Peutch et la soupe au pois le 1 ^{er} Août Fr. 2'900.00
Amis des concerts d'orgue	subvention annuelle et prise en charge location du Temple Fr. 3'000.00
Marché d'automne	prise en charge location Temple Fr. 750.00
Lanterne-Magique	prise en charge location Casino Fr. 1'500.00

Ainsi que la prise en charge de diverses locations du Temple et de la Halle polyvalente pour d'autres manifestations.

Club des Loisirs - Conseil loclois du 3^{ème} âge - AVIVO

Nos subventions annuelles sont de Fr. 1'800.00 pour le Club des Loisirs et de Fr. 800.00 pour le Conseil Loclois du 3^{ème} âge et de Fr. 250.00 pour l'AVIVO.

A ces montants s'ajoute la prise en charge des frais de location du Casino et du Temple qui s'élèvent à Fr. 1'800.00.

Subventions et dons divers

Colo Locle	prise en charge des frais de transport Fr. 2'500.00
Sun Star spectacle de danse	prise en charge de la location du Casino Fr. 5'200.00
Association Bel Horizon	subvention ponctuelle de Fr. 2'000.00
DarkNation Evilized	subvention ponctuelle de Fr. 600.00
Association La main tendue	subvention ponctuelle de Fr. 500.00
Causes communes des Montagnes	subvention ponctuelle de Fr. 1'000.00
Théâtre onirique Donzé Aurélien	subvention ponctuelle de Fr. 900.00
Randy Schaller "Brutal Night"	subvention ponctuelle de Fr. 400.00
Raoul Baumann	subvention pour réalisation d'un premier CD de Fr. 500.00
Olivier Nussbaum	subvention ponctuelle de Fr. 1'000.00
Nowane	subvention pour réalisation d'un premier CD de Fr. 500.00
Raphaël Pedrolì	subvention pour réalisation d'un premier CD de Fr. 500.00
SPA	prise en charge des loyers Fr. 240.00

Des aides financières ponctuelles ont également été octroyées à divers instituts, fédérations, associations et fondations à but culturel.

Manifestations locales – prestations des entreprises électriques

Music Festival Promo	prise en charge des prestations Fr. 56'000.00
VNV Festival	prise en charge des prestations Fr. 5'000.00
Euro 2008	prise en charge des prestations Fr. 3'800.00
1 ^{er} Août	prise en charge des prestations Fr. 7'300.00
Foire du Livre	prise en charge des prestations Fr. 2'000.00
Marché d'automne	prise en charge des prestations Fr. 1'600.00
Marché du terroir	prise en charge des prestations Fr. 4'300.00
Country Club	prise en charge des prestations Fr. 2'200.00
Street-Hockey	prise en charge des prestations Fr. 3'200.00
Comité du Quartier-Neuf	prise en charge des prestations Fr. 900.00
St-Nicolas - Téléthon	prise en charge des prestations Fr. 300.00

ainsi que la prise en charge des prestations des entreprises électriques pour diverses autres manifestations (Carnaval, 24 heures nautiques).

CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE

Effectif du personnel

Dr Isabelle Serrano est responsable de la Clinique dentaire scolaire. Son taux d'emploi est de 85 %. Elle assume la pédodontie, l'orthodontie ainsi que les contrôles scolaires.

Madame C. Grezet, assistante dentaire pour la pédodontie effectue 24 h hebdomadaires alors que Madame P. Bonnet, assistante dentaire mais pour l'orthodontie effectue 17 h par semaine.

Madame Sylvie St Germain Morandi, hygiéniste, a commencé son activité à la Clinique dentaire en septembre 2008 avec un taux d'emploi de 6,32 % alors que ce poste a été créé avec un taux de 30%.

Une apprentie assistante dentaire, Madame Onyssa Imwinkelried, travaille à la Clinique dentaire scolaire depuis le début de l'année. Elle se forme en pédodontie et en orthodontie. De plus elle effectue des stages dans d'autres cabinets dentaires, pendant une partie des vacances scolaires.

Il est toujours attribué un quota d'environ 50 heures annuelles à Madame Bonnet pour effectuer la prophylaxie dentaire dans les écoles enfantines et primaires.

Madame J. Tritten s'occupe du secrétariat et de la facturation à temps partiel (11 h hebdomadaires).

Le personnel médical comptabilise toujours un grand nombre d'heures supplémentaires qui doivent être reprises en congé.

Visites de classes

La commune du Cerneux-Péquignot a demandé de pouvoir bénéficier, à nouveau, du dépistage et des soins de la Clinique dentaire pour ses élèves.

De ce fait 98 classes ont été visitées pendant l'année 2008 (écoles du Locle, de La Brévine, de La Chaux-du-Milieu, des Brenets et du Cerneux-Péquignot). Les 2 classes des Perce-Neige (Le Locle) et les 3 du Centre pédagogique Les Billodes ont aussi bénéficié du dépistage.

Traitements orthodontiques

35 traitements orthodontiques ont été commencés.

Exonération

Deux demandes d'exonération ont été demandées pour des traitements orthodontiques ; une a été acceptée.

Divers

Dr Serrano participe régulièrement à des cours de perfectionnement. Elle a aussi pris part à des Ateliers de formation à l'Exploration crânienne à Paris et aux séances « Study club IAO (*International Association for Orthodontics*) à Madrid.

Elle est membre de l'*International Association for Orthodontics* et de la *Sociedad Espanola de Odontopediatra*

CENTRE D'ORTHOPHONIE

Pendant l'année scolaire 2007-2008, 162 enfants ont été vus au Centre d'orthophonie du Locle.

Aux vacances d'été 2008, 34 enfants étaient en attente d'examen ou de traitement.

Dès janvier 2008 l'OES (Office de l'enseignement spécialisé) succède à l'AI (Assurance Invalidité).

L'équipe orthophonique (2,85 postes), se compose de Mesdames :

- Coralie Godio : qui donne sa démission pour fin septembre. Son poste (70 %) reste vacant au Centre, alors que Madame Aline Boillat assure la relève (20 %) au Centre pédagogique des Billodes.
- Andréa Gousenberg : déléguée pour une demi-journée à la permanence de La Brévine.
- Anouk Guinand : en congé sabbatique de janvier à septembre, remplacée par Madame Elise Houlmann durant ces 9 mois.
- Nicole Mouglin : responsable

Madame Janine Tritten s'occupe du secrétariat et de la facturation durant 18 heures hebdomadaires.

Le CRO (Comité des responsables de l'orthophonie) s'est réuni à cinq reprises, sous la direction de Monsieur Daniel Marthe.

La CCCO (Commission cantonale consultative de l'orthophonie) a eu lieu deux fois, sous la présidence de Madame S. Perrinjaquet.

L'ESPACE JEUNESSE DJ13

1. Quelques définitions:

Selon le site internet de l'EESP (<http://www.eesp.ch/formation-initiale/filieres-hes/asc/index.html>)

Animation socioculturelle : « Pour le Conseil de l'Europe, l'animation socioculturelle est une action sociale qui s'exerce au travers d'activités diverses au quotidien, en tenant compte des conditions sociales, culturelles, économiques et politiques des populations concernées. Son action vise à organiser et à mobiliser des groupes et des collectivités en vue d'un changement social.

Elle s'exerce sur la base d'une participation volontaire et démocratique faisant appel à la notion de citoyenneté. L'animateur-trice socioculturel-le est en effet un-une facilitateur-trice de l'action démocratique : il-elle favorise les prises de conscience d'identités collectives, il-elle permet aux communautés d'intérêt de mieux jouer leur rôle et de bâtir des projets pour agir. Il-elle s'efforce en particulier de faciliter l'accès à l'expression et à l'action des groupes minorisés.

L'animation a une éthique démocratique exigeante dans ses finalités et ses formes d'action, elle défend toutes les formes d'expression de la vie des gens qui renforcent le lien social et permettent des fécondations mutuelles entre différentes cultures. »

Les animateurs socioculturels travaillant au sein de l'espace jeunesse DJ13 se basent sur cette définition, notamment sur la notion d' « action sociale » et de « facilitatrice de l'action démocratique ».

Selon la définition du dictionnaire suisse de politique sociale:

Action sociale : « Ensemble des activités déployées par des institutions, privées ou publiques, face aux problèmes sociaux. Ces institutions vont des plus petits réseaux d'entraide opérant de façon autonome dans des villages ou des quartiers aux plus vastes organisations privées ou publiques : Caritas, Pain pour le prochain, AVS, départements cantonaux de la santé ; sans oublier les organisations internationales, telles que le Bureau international du travail, l'OMS, l'UNESCO, ou le Comité international de la Croix-Rouge, etc. L'action sociale est exécutée tant par des bénévoles que par des professionnels. »

Selon les définitions du dictionnaire en ligne (<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr>)

Facilitateur :	Sens :	Rendre facile.
	Synonyme :	Simplifier, aider, aplanir, favoriser, simplifier
Action :	Sens 1 :	Ce que fait quelqu'un qui réalise une volonté, une intention.
	Sens 2 :	Exercice de sa capacité d'agir, par opposition à la pensée ou la parole.
	Sens 3 :	Production d'un effet par un corps ou un agent quelconque sur un autre.
Synonymes :		acte, activité, agissements, comportement, conduite, démarche, effet, entreprise, geste, impression, influence, initiative, intervention, intrigue, politique, pratique, réaction, réalisation, travail.
Démocratie :	Sens :	Régime politique dans lequel le peuple exerce la souveraineté
	Synonymes :	gouvernement.

2. Vers une autonomie et la citoyenneté :

L'esprit de la démarche participative entre petit à petit dans les mœurs du DJ13, et les jeunes semblent y trouver un intérêt. Voici quelques exemples :

2.1. Démarches participatives :

Selon la définition du site : (<http://www.cnrtl.fr/definition>)

Démarche participative : La définition du terme "participer" l'associe d'abord aux verbes "prendre part", "collaborer", "coopérer", "associer", puis au verbe « contribuer », à savoir « apporter sa part ». Le terme « participer » est également associé à l'expression « avoir part à quelque chose » dans le sens d'être « intéressé » (participer aux succès, aux bénéfices).
Le terme « participer » sous-entend des actions qui seront partagées ou des actes qui seront conduits "en collaboration", "en coopération", "en association". Le terme "participatif" qualifie cette « action partagée » ou cet « acte de collaboration et/ou de coopération – association ».

Le terme "démarche" a comme synonyme les termes "progression", "cheminement", "allure". Il évoque l'avancement, la marche, la progression. Il désigne également l'attitude, le comportement, la conduite, à savoir la manière de progresser, d'agir. Le terme "démarche participative" désigne le savoir - faire pour exécuter les modes opératoires d'une approche qui se veut participative.

La définition de l'expression "démarche participative" pourrait être celle-ci : « mettre en œuvre un ensemble d'opérations, de méthodes, de techniques, de moyens pour aborder avec toutes les parties concernées, ensemble et de manière équitable, la réalisation d'un projet ».

La participation à une œuvre commune engage totalement la personnalité de celui qui participe. La participation est accompagnée de droits et de devoirs pour chacun des participants.

"Participer" donne à la personne :

- Le droit d'être informé
- Le droit de prendre la parole, de donner son avis, de formuler des commentaires,
- Le droit de prendre part à la prise de décision,
- Le droit de bénéficier des avantages liés à la réalisation de l'œuvre commune du groupe.

"Participer" exige de la personne :

- Le devoir de reconnaître l'autre et de le respecter,
- Le devoir de respecter la parole donnée et les engagements pris,
- Le devoir de se comporter en responsable (actif dans la discussion et solidaire avec le groupe),
- Le devoir de contribuer aux décisions prises collectivement.

Plusieurs projets participatifs ont été menés au sein de l'espace jeunesse DJ13 durant l'année 2008. Tels que le projet du passage inférieur pour piéton (PIP), la création du Basket Club Le Locle, la fête du 26 avril 2008. Les processus de ces projets ont été aussi importants en termes d'acquis pour les jeunes que leurs concrétisations.

Le projet PIP provenant d'une demande de la Commune et non des usagers, il a fallu un long temps de « séduction », de discussions informelles par exemple, afin d'intéresser un groupe d'adolescents. Ce projet a amené les adolescents à fonctionner en groupe, travaillant sur une nouvelle appartenance, ainsi que sur la reconnaissance et la collaboration de pairs. Les membres ont appris à se fédérer autour d'une finalité commune en instaurant des règles de vies communes, définissant par exemple la fréquence des rencontres, ou les notions de respects des différentes idées proposées. Travaillant sur les interactions sociales possibles, ce projet a permis de mettre en lien ce groupe avec un artiste Loclois reconnu dénommé Zaline ainsi que le conseil communal qui a accepté de rencontrer ces adolescents pour les féliciter. Plusieurs groupes d'adolescents Loclois et Chaux-de-Fonniers ont rencontré les protagonistes de ce projet. Ces derniers ont également été interviewés par différents médias afin de présenter leur vision de ce projet et le message que ces usagers désiraient transmettre. Afin d'inscrire cette action au sein de la société Locloise, les panneaux découlant de ce projet seront exposés puis accrochés pendant l'année 2009.

La fête du 26 avril au Casino, fête commémorant les dix années de l'espace jeunesse DJ13, a elle aussi permis de fédérer plusieurs groupes de pairs autour d'une action commune. Plusieurs jeunes talents Loclois ont pu ainsi présenter leurs talents variés à la population Locloise en montant sur la scène du casino. D'autres ont aidé à la sécurité et à la tenue des différents rôles clefs tels que l'accueil, la prise des manteaux, la caisse, etc.

Le projet basket club le Locle (BCLL), débuté en 2007, à découlé sur la création d'une association puis d'un club officiel affilié à l'ACNBA et à *Swiss basketball*. Ce club accompagne une équipe de Benjamin et a entrepris son premier championnat en octobre 2008. Ce projet à débuté par quelques usagers décidés à participer à des entraînements puis à les donner. Très vite, des adolescents de différents horizons ont contribué à cette aventure en participant à ses entraînements, puis à leur tour ont demandé la création d'un club Loclois. Suite à ces demandes multiples, une association et ses statuts ont été créés en juin 2008. Un tournoi a été organisé par ce club le samedi 28 juin. Depuis, cette association s'est étendue amenant à son comité des commerçants. Des sponsors se sont également joints à cette aventure. Tel que le projet PIP, ce projet a débuté par un groupe de pairs se fédérant autour d'un but commun, créant à nouveau une nouvelle appartenance. Les jeunes membres constituant son comité ont été par la suite en interaction avec les différents représentants de ce sport à Neuchâtel. Ils ont également créé un rapprochement avec les parents de plusieurs joueurs.

3. Une continuité de l'ouverture de l'espace jeunesse au réseau neuchâtelois :

L'espace Jeunesse DJ13 continue son travail de réseau en collaborant avec le Service de la jeunesse de Chaux-de-Fonds, le réseau du Service d'Éducation de Rue (S.E.R), les animateurs socioculturels du canton. Des collaborations diverses se sont également effectuées avec La Balise et l'école secondaire du Locle.

4. Une présence au sein de la ville :

L'association espace jeunesse DJ13 a été plus présente au sein de la ville lors d'évènements vécus par la ville du Locle. Ainsi, à la fête des promotions, un stand proposant différentes douceurs a été tenu par les membres de l'association et également à la foire du livre.

5. Prévention :

Selon la définition du dictionnaire suisse de politique sociale :

Prévention : « Ce terme fait partie intégrante du langage actuel, tant dans le domaine de la santé que de l'action sociale. Son champ recouvre deux sens principaux, ceux de devancer et d'avertir. Les spécialistes regroupent sous ce concept toutes les mesures visant à améliorer la santé publique ou, plus généralement, la qualité de la vie. Les objectifs visés devraient être atteints, soit en modifiant les conditions générales de l'environnement (conception globalisante), soit en cherchant à obtenir des changements dans les comportements individuels (conception restreinte). Que cherche-t-on à prévenir et quels moyens est-on prêt à consentir pour atteindre les objectifs fixés ? Les tiraillements existants entre ces deux orientations divisent les praticiens comme les théoriciens autour d'un enjeu politique de taille : mettre l'accent sur l'environnement ou sur les comportements individuels entraîne une responsabilité sociétale bien différente. Par ailleurs se posent les questions relatives à la contrainte et aux mesures de contrôle social que nécessite une politique globale de prévention.

L'OMS décompose la prévention sur trois niveaux : la prévention primaire dont l'action entend sensibiliser l'individu aux avantages du bien-être ou aux risques de certains comportements avant qu'ils n'existent ; la prévention secondaire qui entend enrayer un processus ou l'aggravation d'une situation déjà détériorée ; la prévention tertiaire qui cherche à éviter un ancrage ou une rechute.

Les mesures nécessitées par une action préventive peuvent être spécifiques en visant un comportement, un problème, ou non spécifiques en cherchant à atteindre un objectif par une action indirecte. Le dilemme de la prévention se perçoit au travers des limites de son action qui oscillent toujours entre deux termes : s'éloigner de la répression et se distancer de l'information. La prévention ne peut assimiler la répression qui constitue la marque de son échec, pas plus qu'elle ne peut se limiter à l'information qui est une de ses composantes mais trop souvent la seule développée.

Les tendances récentes montrent une globalisation de la perspective face aux problèmes affrontés. Il est de plus en plus question de conduites addictives (toxicomanie, alcoolisme, boulimie, anorexie, tentatives de suicide, etc.) qui constituent autant de réponses spécifiques des individus face à leur incapacité à utiliser les ressources dont ils disposent pour affronter les situations difficiles de notre civilisation. Ces comportements autodommageables ou autodestructeurs peuvent se lire sur un continuum qui va du " normal " (toléré) au pathologique (réprimé ou soigné). Malgré une similarité dans les causes, ils nécessitent une intervention spécifique laquelle devrait être impérativement coordonnée entre les différents spécialistes auxquels il est fait appel. La difficulté demeure toutefois l'offre d'alternatives crédibles pour les intéressés.

Au sein de l'espace jeunesse DJ13, une prévention primaire et secondaire est proposée aux jeunes en termes de discussions spontanées liées aux questionnements, problématiques, abus de drogue et d'alcool. Ces discussions traitent également des règles de vie inhérentes à l'espace Jeunesse DJ13, un lieu se voulant sans drogue et sans alcool, et laissent place aux avis et opinions des adolescents. Une information est également proposée sous forme de prospectus.

Touchant à la violence des jeunes, très souvent exagérée dans les médias, les animateurs cherchent à conscientiser les jeunes acteurs sur leurs actes et leurs conséquences sans tenir un discours moralisateur. Ils utilisent comme outils, les entretiens motivationnels, semi-directifs et quelquefois directs.

6. L'Inter-culturalité de l'espace jeunesse DJ13 :

Les usagers de l'espace jeunesse DJ13 viennent tous d'horizons très variés, tant du point de vue de la provenance, de la culture, des strates sociales, des milieux familiaux, etc. Par cela, l'espace jeunesse possède une richesse qui permet la découverte, l'ouverture d'esprit et le respect d'autrui.

7. Aménagement des locaux de l'espace jeunesse DJ13 :

L'espace jeunesse DJ13 a effectué diverses améliorations au sein des locaux du centre. Ainsi, l'association a investi pour remettre à neuf les vitrines du centre. Plusieurs projets participatifs à court terme ont été concrétisés. Suite à un projet de formation de l'un des usagers du DJ13, de nouveaux canapés, de nouvelles tables et de nouvelles chaises ont été récupérés et offerts afin d'améliorer le confort du DJ13. Suite à une recherche de fonds, un babyfoot est généreusement offert par la Mobilière.

8. Liste non-exhaustive des activités proposées durant l'année 2008 :

Ping-pong (en tournoi ou spontané), baby-foot (en tournoi ou spontané), billard (en tournoi ou spontané), jeux de société, concours de danse, concours de rap, soupers canadiens, cuisine, souper avec menu à choix, souper payant, diffusion de films, percussions, bricolage (vitrine), peinture, jeux vidéos, partage autour de la danse (hip-hop, break-dance), basket, football, débats (racisme, addiction, prévention, etc.), écriture de curriculum vitae, etc...

9. Relations entre les animateurs et les adolescents :

Lors de leurs questionnements lors de leurs problématiques internes ou externes au DJ13, les adolescents n'hésitent pas à discuter avec les animateurs. Ensemble, jeunes et animateurs mènent une discussion, en principe dans le bureau, afin d'accompagner les jeunes à développer leurs propres solutions et réponses.

Une cohabitation de qualité existe entre les jeunes et les animateurs

10. Projets et objectif 2009 :

Voir le concept d'animation DJ13

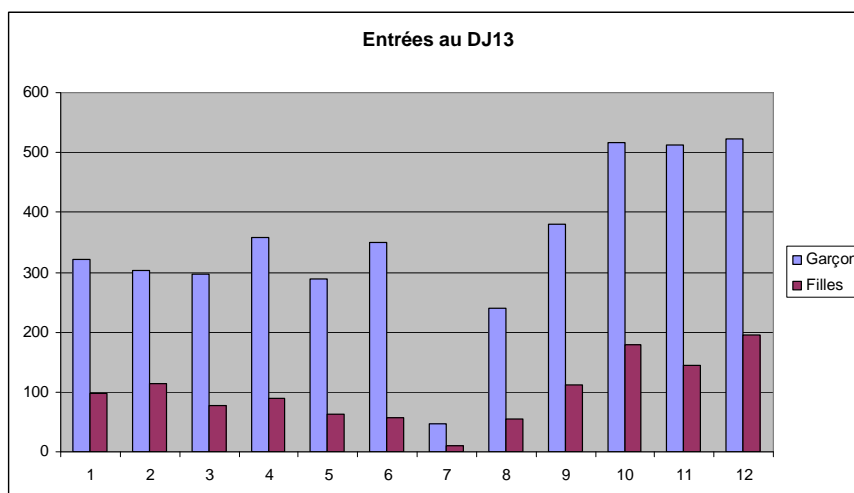
11. Difficultés rencontrées :

Plusieurs problématiques liées à l'alcool ont amené les animateurs à développer de nouvelles réponses de type responsabilisation. Suite à de nombreuses discussions et médiations, les règles de vie du centre semblent comprises par les usagers. Cependant, quelques transgressions subsistent encore.

Des situations de vols ont fait leurs apparitions au sein du centre. Une effraction du centre amenant une plainte contre X a eu lieu fin décembre 2008.

12. Fréquentation de l'espace jeunesse DJ13 pour l'année 2008 :

L'espace jeunesse DJ13 à la joie d'accueillir un grand nombre d'adolescents. Le graphique ci-après permet de visualiser par mois le nombre d'entrées de garçons et de filles. Il faut comprendre dans ces évaluations qu'elles tiennent compte à la fois des jeunes qui décident de rester de longs moments au sein du DJ13 ainsi que ceux qui ne viennent que quelques instants.



Au total, le nombre d'adolescents accueillis au sein du DJ13 se porte à 5329 (1192 filles et 4137 garçons). Les périodes creuses de juillet et août sont dues aux vacances du centre et aux vacances scolaires. L'espace jeunesse DJ13 étant un lieu ouvert où les adolescents peuvent venir selon leur gré, il n'est pas étonnant de voir des fluctuations d'un mois à l'autre.



Association Espace Jeunesse du Locle

Daniel Jean-Richard 13

2400 Le Locle

Tel: 032 931 06 23

djtreize@bluewin.ch

SERVICES SOCIAUX

Le nombre total de dossiers traités en 2008 est de 493 (467 pour le Locle et 26 pour les Communes du SMN).

Une baisse des dépenses de l'aide sociale pour la Commune du Locle constitue le fait marquant et réjouissant de l'année 2008 avec une baisse de plus de frs 200'000.- soit 4.71% poursuivant la tendance depuis 2006.

Le nombre de dossiers a également diminué en passant de 497 l'année dernière à 467 cette année nous ramenant au même nombre de dossiers qu'en 2006 mais avec une différence importante au niveau des dépenses puisque nous avons en comparaison une baisse de plus de frs 970'000.-.

Le nombre de dossiers a par contre augmenté dans les communes du SMN passant de 17 à 26 dossiers.

Au niveau global, la crise annoncée n'a pas encore eu d'effets sur l'aide sociale mais nous l'attendons avec un décalage d'une année environ.

Au début de l'année 2008, les mesures d'insertion professionnelles pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locloise sont entrées en vigueur. L'évaluation de ces mesures n'a pas encore été faite mais elles nous montrent déjà une expérience intéressante et variée et des résultats concrets : Sur 14 postes mis au concours en 2008, la Commune a engagé de manière définitive 2 personnes dont un apprenti. A noter que l'engagement définitif d'une 3^{ème} personne est actuellement en cours de procédure.

En parallèle, différents services continuent à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale en contrat d'insertion.

Nous profitons de ce rapport annuel pour remercier toutes les personnes et les services ayant participé à ces différentes mesures.

Au niveau du personnel, l'équipe est restée stable. Mme A. Mamin est arrivée en cours d'année pour assurer le remplacement de Mme Laesser-Vuillème en congé sabbatique sur le continent latino-américain.

A) Exercice 2007

La charge nette résultant de l'exercice 2007 est comptabilisée en 2008.

Elle était prévue au budget à Fr. 2'416'000.00

Aux comptes, elle s'élève à Fr. 2'497'596.86

En effet, pour 2007, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à

Fr. 67'440'640.62

La part de l'Etat de Neuchâtel, 40%, à Fr. 26'976'256.25

a) la part des 62 communes, 60%, à Fr. 40'464'384.37

b) la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. A savoir :

Détermination du coefficient par habitant :

$$\frac{\text{Part des communes 60\%}}{\text{Nb. d'habitants au 31.12.07}} \quad \frac{\text{Fr. 40'464'384.37}}{169'640} = \text{Fr. 238.530915}$$

Quote-part de notre Commune : 10'240 habitants x Fr. 238,530915 Fr. 2'442'556.55

B) Exercice 2008

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2009

Les dépenses des Services sociaux ont atteint au total Fr. 7'423'421.40
(contre Fr. 7'203'644.28 en 2007)

Les recettes se sont élevées à Fr. 3'038'166.85
(contre Fr. 2'601'660.32 en 2007)

En conséquence, la charge nette est de Fr. 4'385'254.55
(contre Fr. 4'601'983.96 en 2007)

Ce montant figure dans les comptes 2008 (01 115 020) à titre de créance contre l'Etat qui se chargera de récupérer la participation des autorités non neuchâteloises, soit Fr. 171'369.10.

Dépenses nettes pour 2008 Fr. 4'385'254.55

Participation des autorités non neuchâteloises Fr. 171'369.10

Dépenses nettes soumises à la répartition Fr. 4'213'885.45
=====

En plus des opérations mentionnées ci-dessus, les Services sociaux ont tenu durant l'année écoulée 30 comptes de gérance, tutelle, curatelle et conseil légal.

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2008 se monte à 467.

GARAGE

Au 31 décembre 2008, le personnel du garage comprenait :
1 chef de garage, 1 sous-chef, 2 mécaniciens (dont 1 dès le 1.9.2008), 3 apprenants et 1 laveur-graisseur.

Pour cet exercice les charges sont supérieures aux recettes. Les travaux facturés ont été moins nombreux que l'année dernière. A noter que le parc de véhicules de la commune se renouvelle, ce qui occasionne moins de réparations. Même constat pour le SIS et Viteos. Néanmoins nous veillons à ce que ces deux services partenaires continuent à nous confier leurs véhicules en réparation.

VOIRIE

Administration voirie

Les charges sont inférieures aux comptes 2007 et légèrement supérieures au budget 2008. Cette augmentation provient notamment de frais de téléphones plus élevés.

Récapitulation voirie

Au 31 décembre 2008, le personnel de la voirie comprenait :
1 chef de voirie, 1 adjoint au chef de la voirie, 1 contremaître, 6 chefs d'équipe pour 5,5 postes, 2 maçons, 1 magasinier, 1 menuisier, 1 serrurier, 18 cantonniers, 8 chauffeurs, 2 employées de commerce à 62,5 % et 50 %.

Les charges nettes sont inférieures aux prévisions budgétaires et supérieures aux comptes 2007.

La répartition des frais pour le poste 316.00 (frais de locaux) est effectuée sur la base des heures travaillées des cantonniers dans chaque section. Certains coûts sont imputés directement aux postes concernés.

Les postes 313.09 (frais de véhicules) et 318.06 (frais d'assurances) sont répartis sur la base des heures de roulage des véhicules et certains frais de véhicules sont imputés directement dans les postes concernés.

Statistique des rues et trottoirs sur la Commune du Locle

		<u>2009</u>	<u>1985</u>
<u>Chaussées en ville</u>			
Longueur	km'	40,000	37,570
Surface	m ²	250'758	236'675
<u>Trottoirs en ville</u>			
Longueur	km'	32,830	29,320
Surface	m ²	77'026	71'910
<u>Routes des environs</u>			
Longueur	km'	47,223	46,293
Surface	m ²	197'196	193'046

Entretien voies de communication

Le compte 500245.451.02 (dédommagement du canton pour l'entretien des routes cantonales) voit une baisse importante (Fr. 19'650.-) due à un nouveau calcul de rémunération au mètre linéaire par l'Etat de Neuchâtel, défavorable à notre ville.

Enlèvement de la neige

Nous observons une augmentation de ce poste par rapport aux comptes 2007 et une diminution par rapport au budget. L'hiver a été un peu plus rigoureux que celui de l'année dernière. 15 sorties pour l'hiver 2008, contre 7 sorties en 2007.

Aqueducs, canaux-égouts, cours d'eau / Jardins zones vertes

Ces deux postes sont en légère augmentation, car les premiers mois de 2008 n'ont pas vu de chutes de neige. Plus de travaux ont donc été réalisés dans ces deux secteurs, notamment le passage de caméras pour le contrôle des canalisations et la taille des arbres.

Enlèvement des ordures ménagères

Dans le cadre de la réorganisation du ramassage des ordures ménagères et la perspective de la taxe au sac, 3 nouveaux centres de tri supplémentaires ont été implantés et 9 complétés. Dans les années à venir, un centre de tri intercommunal pour les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle devrait être construit derrière les hangars du terrain d'aviation des Eplatures. Les villages avoisinants auront la possibilité de venir déposer également leurs déchets. Ce projet fait actuellement l'objet d'une opposition de la part des riverains.

La collaboration pour le ramassage des déchets ménagers se poursuit avec La Chaux-de-Fonds, à satisfaction des deux parties.

Nous avons récupéré en 2008 :

- Ordures ménagères (ménages)	2'576'706	kg	environ
- Ordures ménagères (industries)	943'407	kg	environ
- Objets encombrants	240'710	kg	environ
- Piles	1'769	kg	environ
- Huiles minérales et végétales	6'378	kg	environ
- Verre	372'660	kg	environ
- Ferraille	39'800	kg	environ
- Boîtes de conserve et aluminium	30'810	kg	environ
- Compost	486'720	kg	environ
- Papier	415'700	kg	environ
- Electro-ménager	24'963	kg	environ
- Gros appareils ménagers	186	pièces	
- Déchets spéciaux	3'099	kg	environ

Participation à Cridor – fusion entre Cridor et Saiod : nouvelle dénomination : Vadec SA

Dès le 1^{er} janvier 1995, la participation à Vadec SA est facturée en fonction du tonnage et non plus du nombre d'habitants. Pour 2008, le prix de la tonne a été facturé Fr. 200.-- TVA non comprise.

Travaux pour des tiers

Ce poste comprend les travaux effectués pour d'autres services et dicastères :

- entretien des stades, Piste Vita, pistes de fond et de raquettes, cimetière, piscine-patinoire
- divers travaux pour les bâtiments administratifs et locatifs
- transports, déménagements et divers travaux pour l'administration

Quelques travaux effectués pour des privés, tels que balisage, curages de canalisations, vidanges de fosses figurent également dans ce poste.

Revalorisation des déchets

Ce poste est en augmentation, au vu des nouveaux centres de tri et de l'aménagement des sites existants. Un effort sera encore consenti ces prochaines années pour compléter les centres de tri.

LOISIRS ET ANIMATION

L'augmentation de ce poste est due à plus de prestations demandées et octroyées que prévues. A titre d'exemple, 2 manifestations : Euro-Locle 2008 et Street Hockey.

PISCINE ET PATINOIRE

Produits entrées piscine

Il a été vendu :	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Abonnements adultes (y.c. AVS – AI – Chômeurs)	501	466	646
Abonnements enfants	427	374	516
Abonnements étudiants – apprentis	60	34	109
Billets d'entrée adultes	6'095	5'812	9'282
Billets d'entrée enfants	8'903	7'000	8'998
Abonnements de famille	320	317	325
Billets de location de cabines	4	4	4

Produits entrées patinoire

Il a été vendu :	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Abonnements adultes saison	5	5	2
Abonnements enfants saison	37	43	46
Billets adultes	1'471	1'491	1'516
Billets enfants	2'844	2'549	2'723

TERRAINS DE SPORTS

Le poste 570331.313.09 (frais de véhicules et machines) est supprimé. Les montants concernant l'utilisation des machines et véhicules pour l'entretien des terrains de sports sont imputés dans le poste 570331.314.19 (entretien des terrains).

STATION D'ÉPURATION (STEP)

La station d'épuration a traité 3'362'270 m³ d'eau usée en 2008. Le coût de la consommation d'électricité s'est élevé à Fr. 55'087.05.

La consommation de flocculants s'est élevée à 600 kg et celle du chlorosulfate ferrique à 148'720 kg.

La production de boues a été de 674.98 tonnes cette année.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Personnel

Le personnel technique se compose d'un architecte, d'un dessinateur responsable du contrôle des citernes et de la surveillance des chantiers, de deux dessinateurs en génie civil et d'un dessinateur en bâtiment.

Le personnel administratif compte deux postes de secrétaire (75 % et 50 %).

EUROPAN

L'étude du projet de réaménagement de la plaine Col-des-Roches a été approfondie et les différents secteurs d'intervention définis. L'élaboration d'un schéma directeur est en cours.

RUN

La réalisation des différents contrats d'agglomérations s'est poursuivie cette année.

Energie

Un catalogue des perspectives énergétiques est en cours de réalisation. Il se composera de fiches descriptives complètes, concrètes et évolutives.

Trafic - Mobilité

La Ville du Locle a poursuivi ses efforts en mettant en place progressivement des mesures de modération. Cette année, cinq zones 30 km/h ont été mises en fonction. Elles sont détaillées dans le rapport de la Police.

Le plan de stationnement au centre-ville est également en cours de révision.

La mise en place d'un plan de mobilité se poursuit également.

Esplanade de l'Hôtel de Ville

Dans le cadre de la revalorisation du centre-ville, nous avons procédé au réaménagement de cet espace. La plantation de végétation basse, prévue au printemps 2009, finalisera cet ouvrage.

Abri bus

Afin de répondre à diverses sollicitations, un abri bus a été installé au Col-des-Roches, à proximité des Moulins souterrains.

Bâtiment de l'Ancienne Poste

L'expertise fédérale a été réalisée. Ses conclusions nous ont permis d'affiner le dossier en vue de la présentation d'un rapport au législatif en 2009.

Unesco

Dans le cadre de la candidature des deux Villes des Montagnes au patrimoine mondial de l'Unesco, l'expert a procédé à la visite des deux Villes. Il a notamment pu voir les bâtiments Zénith, les quartiers du Crêt-Vaillant et du Progrès, les immeubles Le Phare et L'Angelus. La décision tombera en juin 2009.

IMMEUBLES

Patrimoine financier

Le parc immobilier du patrimoine financier communal s'établit comme suit :

	nombre	appartements	locaux divers	garages	places de parc	domaines
Bâtiments locatifs	11	99	9	5	11	-
Bâtiments HLM	11	271	2	14	88	-
Bâtiments industriels	1	1	5	-	-	-
Bâtiments divers	12	9	40	7	1	-
Bâtiments garages	4	-	-	33	-	-
Domaines	2	-	-	-	-	2
S.I. Le Locle-Avenir S.A.	3	34	1	59	22	-
Totaux	44	414	57	118	122	2

En 2008, dans la continuité des années précédentes, plusieurs appartements ont été réunis (par exemple 1 appartement de 3 pièces avec 1 appartement de 2 pièces) pour créer de plus grands logements. En 2008, 2 appartements de 5 pièces et 1 appartement de 4 pièces ont ainsi été créés. Cette politique immobilière se poursuivra, en raison du succès qu'elle rencontre, en fonction des disponibilités spatiales et des demandes concrètes.

Le bâtiment Hôtel-de-Ville 3 est vide depuis le 1^{er} mars 2004. Il a été proposé à l'Etat de Neuchâtel pour la venue d'un service administratif cantonal, pas de réponse actuellement.

Les immeubles suivants doivent encore être l'objet d'une affectation définitive :

Col-des-Roches 27 M.-A. Calame 5

Extrait des comptes du chapitre immeubles 56

	Recettes		Dépenses	
	Comptes 2008	Budget 2008	Comptes 2008	Budget 2008
Immeubles locatifs	2'076'439.15	2'047'000.--	1'925'635.75	2'065'000.--
Domaines	54'030.60	48'000.--	77'436.65	49'500.--
Terrains	44'169.20	39'000.--		17'700.--
			18'178.65	

Entretien

Les travaux d'entretien en 2008 peuvent être détaillés de la manière suivante :

Réfection de 139 pièces	Fr. 205'020.-
Réfection toitures et ferblanteries	Fr. 38'740.-
Prestations voirie	Fr. 14'290.-
Installations électriques réfections & électroménager	Fr. 47'790.-
Installations chauffage et réfections sanitaires	Fr. 112'550.-
Menuiserie	Fr. 63'100.-
Ascenseurs	Fr. 14'160.-
Maçonnerie & carrelage, entreprises privées et fournitures	Fr. 48'170.-
Déneigement 2008	Fr. 3'950.-
Serrurerie et stores	Fr. 9'300.-
Réfections et remplacements de fonds	Fr. 125'030.-
Divers et fournitures	Fr. 20'900.-

	Fr. 703'000.-
	=====

Billodes 75	rénovation complète d'un appartement (installations électriques, peinture, parquets)
Concorde 3-5	création d'un appartement de 5 ½ pièces au 2 ^{ème} étage de Concorde 3 y.c. agencement de cuisine, rénovation complète des salles de bains, des installations électriques et des installations sanitaires
Crêt-Vaillant 37	réfection de 2 bureaux au service d'orthophonie (peinture et pose parquets)
Foyer 14-16	remplacement de toutes les fenêtres (invest.)
Garages Henri-Perret	réfection des toitures plates (invest.)
Gérardmer 10-12	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds) remplacement de toutes les fenêtres (invest.)
Gérardmer 22-28	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Grande-Rue 11-13	nettoyage complet de la ventilation de la gendarmerie pose d'un parquet au greffe du Tribunal
Jambe-Ducommun 5-13	réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds) + pose de nouveaux extincteurs
Jeanneret 35	transformation installation de chauffage + rénovation installations électriques
Jeanneret 41-43	création d'un appartement de 5 ½ pièces au 2 ^{ème} étage de Jeanneret 41 y.c. agencement de cuisine, rénovation complète des salles de bains, des installations électriques et des installations sanitaires
Le Corbusier 18-18a	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
M.-A. Calame 13-15	remplacement des fenêtres d'un appartement
Petits-Monts 4	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Primevères 1-3	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds) réfection des façades et remplacement des volets (invest.)
Tertre 6-8	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds) et remplacement des colonnes de chute (eaux usées)
Tertre 11-13	installation eau chaude centrale (invest.)
Tertre 15-17	réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds)
La Molière 21	remplacement partiel de fenêtres, tubage de la cheminée
Monts 59	pose de parquets dans un appartement
Le Saignolat 9	nouvelle introduction d'eau dans le cadre des travaux de Viteos pour la liaison Ville du Locle / SEVAB
Terrains	fauchage de terrains plus nombreux par service de voirie

Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.

Patrimoine administratif

Piscine-patinoire	restaurant, remplacement agencement fixe et réfection peinture des locaux + entretien courant
Vestiaires Montpugin 4	pose de carrelage au sol dans les douches entretien courant
Stands de tir	entretien courant
Halle polyvalente	réparation importante d'un rideau de séparation des salles
D.-Jeanrichard 38	réfection de l'étanchéité de la marquise d'entrée de la Banque Raiffeisen entretien courant
Casino	entretien courant remplacement du vase d'expansion réparation du four Convothem réparation de la table frigorifique remplacement des joints de porte chambre froide et congélateur
Hôtel-de-Ville	entretien courant rénovation mobilier salle des mariages
Musée des Beaux-Arts	entretien courant stabilisation des éléments préfabriqués de façade (fresque) réfection de la dalle d'entrée côté nord
Château des Monts	entretien courant réfection partielle de bitume places de parc
Technicum 21	entretien courant remplacement partiel de fenêtres au 1 ^{er} étage (bureaux Viteos) réfection complète d'un grand bureau
Temple	entretien courant révision complète des minuteriers du Temple réfection de la tour, des façades et des parois intérieures (invest.)
Calame 5	séjours sans nuitées (2007) : 892 personnes (1066) total des nuitées : 1912 (2597) représentant 813 (1049) personnes, dont suisses : 619 (896), étrangers 194 (153) remplacement de tables (2 ^{ème} étape, solde) réfection peinture de la cage d'escaliers remplacement de la porte d'entrée de l'appartement
Col-des-Roches 29-31	entretien courant
Hangar des pompes	entretien courant
Edicules publics	entretien courant, vandalisme toujours important
Clos-aux-Vaux 2	entretien courant cuisine, complément de l'agencement

OFFICE DU TRAVAIL

Préambule

Situation sur le marché du travail (Revue économique, tendances conjoncturelles 01/02-2009)

Selon le SECO, le nombre de postes vacants était de 11'927 à fin novembre, soit 13% de moins que l'année précédente. En données corrigées des variations saisonnières, l'évolution a pris un tour nettement négatif depuis octobre...

Sur le front du chômage, la baisse a cessé début 2008. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre de chômeurs est resté à 100'000 depuis le début de l'année, soit un taux de chômage de 2,5%. De septembre à novembre, le nombre (désaisonnalisé) des chômeurs s'est mis à augmenter nettement; en novembre, il a crû de 3.5%, ce qui rend un renversement de tendance probable.

Service économique

Nous devons rester attractif en favorisant le développement industriel endogène et exogène, notamment en proposant des surfaces disponibles au développement, voire à l'implantation de nouvelles industries.

L'inventaire des surfaces disponibles à fin 2008 est le suivant :

Zone est	7'954 m ²	(privé 4256 m ²)
Zone ouest	34'110 m ²	(DIXI SA: 2'2354 m ²) (ROLEX SA: 11'882 m ²)
Zone Les Saignoles	49'302 m ²	(zone réservée pour 5 ans)

Inventaire des locaux industriels et commerciaux vacants au 1er juin 2005, à louer ou à vendre :

	Total		Bureau, cabinet médical, etc.		Magasin, local de vente		Atelier, usine		Dépôt, entrepôt		Autre local	
	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²
Le Locle	12	3'214	3	652	3	177	3	1915	1	80	2	390
Canton	207	49'338	75	11'997	45	6'971	28	13'512	20	3'275	39	13'583

Personnel occupé dans les fabriques

A fin 2008, nous recensons 4'851 personnes occupées dans les fabriques, soit une augmentation de 441 unités par rapport à l'année précédente.

L'évolution par branches d'activité se présente comme suit :

Horlogerie		+ 111
Branches annexes		+ 46
Assortiments	+ 54	
Boîtes de montres	- 9	
Cadran	+ 1	
Décolletage		- 2
Mécanique		+ 19
Branches diverses		+ 267

Statistique au 31 décembre :

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
1975	2417	1579	3996
1980	2272	1394	3666
1985	1976	1138	3114
1990	1969	1417	3386
1991	1844	1380	3224
1992	1706	1305	3011
1993	1579	1176	2755
1994	1576	1161	2737
1995	1730	1231	2961
1996	1605	1207	2812
1997	1640	1222	2862
1998	1685	1238	2923
1999	1740	1208	2984
2000	1897	1363	3260
2001	2037	1477	3514
2002	1976	1445	3421
2003	1843	1375	3218
2004	1912	1404	3316
2005	2068	1484	3552
2006	2325	1681	4006
2007	2527	1860	4387
2008	2741	2087	4851

Statistique globale de l'emploi - recensement au 01.09 auprès de tous les employeurs pour les années 2007 et 2008

ENTREPRISES Nom	2007	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		Total
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
0 AGRICULTURE, SYLVICULTURE		46	10	3	1	0	0	1	0	50	11	61
1 ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX		23	3	0	0	0	0	0	0	23	3	26
2 ARTS ET METIERS, INDUSTRIE		68	52	14	5	0	33	4	3	86	93	179
3 INDUSTRIE		1348	1075	1237	755	0	7	25	15	2610	1852	4462
4 BATIMENT ET GENIE CIVIL		155	23	15	0	0	0	19	0	189	23	212
5 COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS		184	265	44	56	0	0	32	14	260	335	595
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		44	24	11	3	0	0	1	1	56	28	84
7 BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS		86	102	11	6	0	0	9	8	106	116	221
8 AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)		326	565	21	149	0	0	2	11	349	725	1074
9 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES		126	113	1	0	0	0	6	6	133	119	252
		2406	2232	1357	975	0	40	99	58	3862	3305	7166

ANNEE 2007

ENTREPRISES Nom	2007	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		Total
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)		69	13	3	1	0	0	1	0	73	14	87
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)		1571	1150	1266	760	0	40	48	18	2885	1968	4853
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)		766	1069	88	214	0	0	50	40	904	1323	2226
TOTAL		2406	2232	1357	975	0	40	99	58	3862	3305	7166

ENTREPRISES Nom	2008	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		Total
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
0 AGRICULTURE, SYLVICULTURE		47	11	2	1	0	0	1	1	48	15	63
1 ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX		17	3	0	0	0	0	0	0	17	3	20
2 ARTS ET METIERS, INDUSTRIE		71	48	14	8	0	44	5	2	90	102	192
3 INDUSTRIE		1428	1166	1456	921	0	7	35	22	2919	2116	5035
4 BATIMENT ET GENIE CIVIL		147	22	13	0	0	0	18	0	178	22	200
5 COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS		174	249	40	52	0	0	32	15	245	317	562
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		48	26	12	3	0	0	1	1	62	30	91
7 BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS		85	103	10	8	0	0	7	7	102	118	220
8 AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)		400	599	30	152	0	0	1	9	431	760	1191
9 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES		136	101	1	0	0	0	6	6	143	107	250
		2553	2328	1578	1145	0	51	106	63	4234	3590	7824

ANNEE 2008

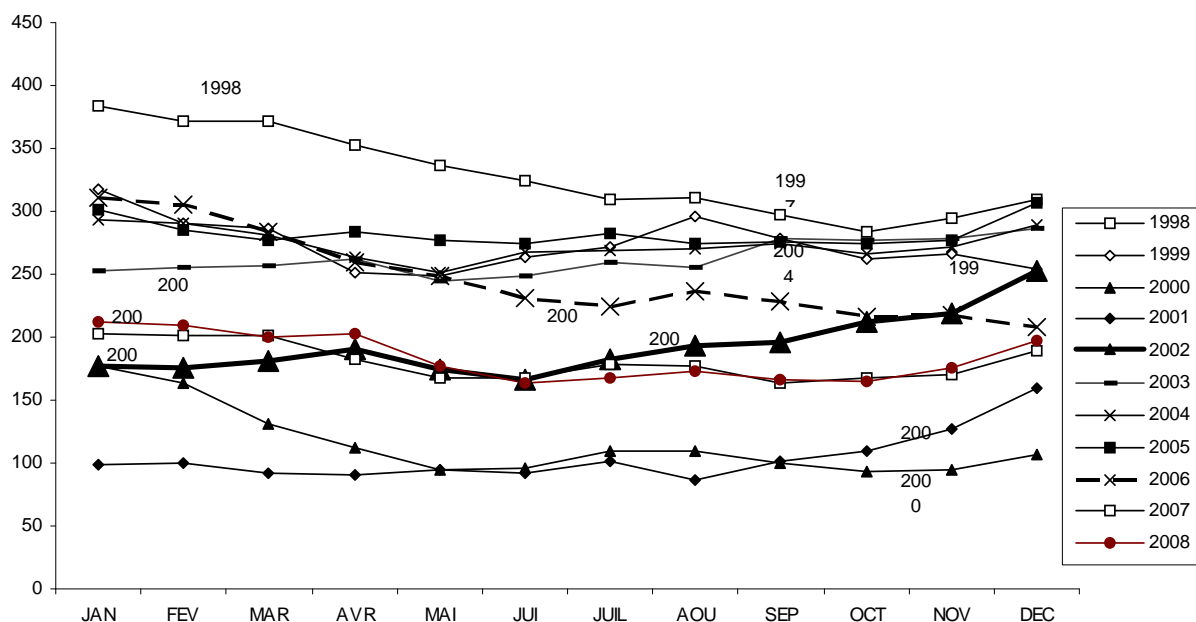
ENTREPRISES Nom	2008	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		Total
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)		64	14	2	1	0	0	1	1	65	18	83
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)		1646	1236	1483	929	0	51	58	24	3187	2240	5427
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)		843	1078	93	215	0	0	47	38	982	1332	2314
TOTAL		2553	2328	1578	1145	0	51	106	63	4234	3590	7824

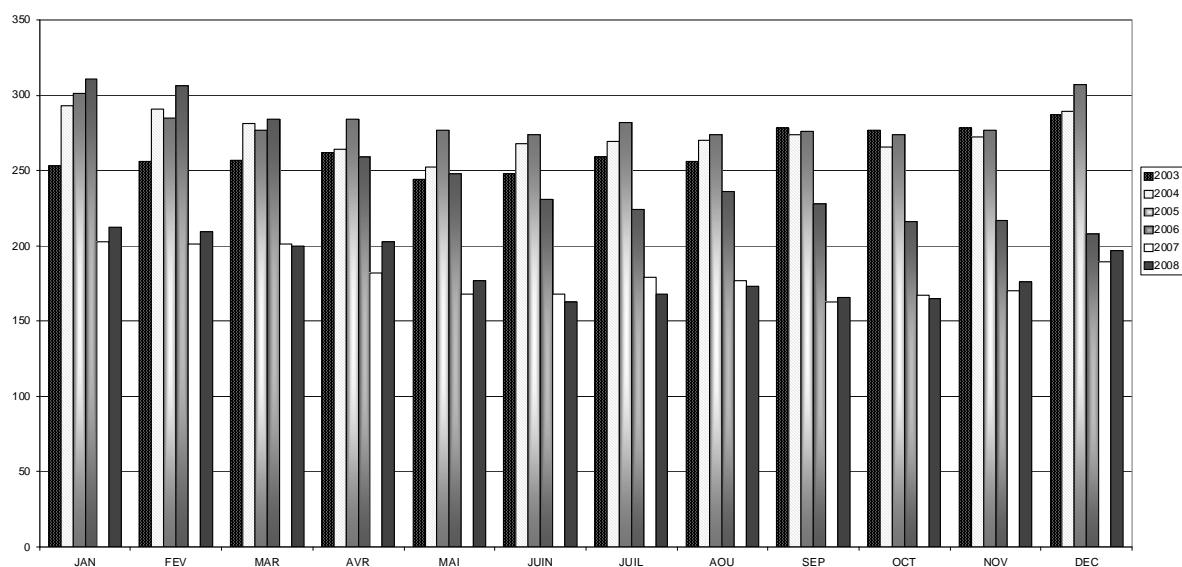
Chômeurs inscrits

	2008	2007
Janvier	212	203
Février	209	201
Mars	200	201
Avril	203	182
Mai	177	168
Juin	163	168
Juillet	168	179
Août	177	177
Septembre	166	163
Octobre	165	167
Novembre	176	170
Décembre	197	189

Vous trouverez ci-dessous les courbes du chômage établies depuis 1998, ainsi que la comparaison mensuelle du nombre de chômeurs des années 2003 à 2008.

STATISTIQUE DES CHOMEURS COMPLETS





Assurance chômage

Office régional de placement (ORP)

Objectifs et tâches

Les objectifs des offices régionaux de placement peuvent être définis comme suit :

- ⇒ réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail;
- ⇒ alléger les dépenses de l'assurance-chômage;
- ⇒ améliorer la transparence du marché du travail;
- ⇒ fournir aux clients des ORP (demandeurs d'emploi et employeurs) des services de haute qualité;
- ⇒ exploiter de manière optimale les mesures de marché du travail;
- ⇒ combattre les recours abusifs à l'assurance-chômage.

Les prestations que doivent fournir les ORP découlent de leur mission principale, à savoir le placement, et sont définies dans la LACI. Il appartient aux cantons de décider quelles tâches et compétences d'exécution imparties par la loi ils entendent confier aux ORP. Si l'on fait abstraction de ces différences cantonales, leurs tâches peuvent être résumées comme suit:

- ◆ conseiller et assister les demandeurs d'emploi,
- ◆ rechercher et pourvoir des emplois vacants,
- ◆ présélectionner des candidats adéquats pour les employeurs,
- ◆ affecter les chômeurs à des mesures actives du marché du travail et à des consultations spécialisées,
- ◆ appliquer les critères du travail convenable,
- ◆ prononcer des sanctions si cette compétence ne reste pas la prérogative de l'autorité cantonale.

En ce qui concerne notre office, la collaboration 2007 avec l'ORP implanté à La Chaux-de-Fonds se résume à :

- ◇ assumer l'inscription des chômeurs à notre office et leur fixer un rendez-vous à l'ORP.

Mesures d'intégration professionnelle

Le règlement d'exécution de la loi concernant les mesures de crise du 1^{er} juillet 1992, permet de verser des secours aux victimes du chômage, et de favoriser la lutte contre le chômage.

Les aides suivantes sont prévues :

- 1) Subventionnement d'emplois temporaires pour chômeurs,
- 2) Subventionnement de premiers emplois,
- 3) Subventionnement en faveur des organisateurs de cours de reclassement et de perfectionnement,
- 4) Allocations cantonales d'initiation au travail,
- 5) Aide à la création d'emplois indépendants,
- 6) Encouragement à l'embauche de chômeurs âgés,
- 7) Développement de mesures préventives et curatives de lutte contre le chômage,
- 8) Aide en cas de circonstances exceptionnelles.

Notre action consiste particulièrement à ouvrir les dossiers des chômeurs en fin de droit.

La charge financière de ces placements est répartie de moitié entre l'Etat et l'ensemble des communes, proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'entre elles. Le recensement cantonal annuel est déterminant.

ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE

Agence communale AVS

Les attributions de l'agence communale sont les suivantes :

- a) contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante ;
- b) assujettissement à l'AVS des personnes sans activité lucrative ;
- c) établissement des décomptes de cotisations pour le personnel domestique et agricole ;
- d) inscription et contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mises au bénéfice de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- e) renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles.

Notre agence a reçu de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation une indemnité de gérance de Fr. 25'090,80.

Prestations complémentaires AVS et AI (PC)-(PCI)

Les prestations complémentaires sont octroyées aux rentiers AVS/AI domiciliés dans le canton (de façon ininterrompue depuis 10 ans pour les étrangers hors de la zone de l'Union européenne et 5 ans pour les réfugiés et les apatrides) et dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites fixées dans la loi.

La tâche de l'agence consiste à informer toute personne susceptible de prétendre cette aide, à ouvrir et à gérer les dossiers.

Il s'agit en outre de contrôler les demandes de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers autres soins non remboursés par les caisses-maladie.

Le nombre de bénéficiaires PC est le suivant :

Prestations complémentaires AVS	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- personnes seules	282	227
- couples	<u>66</u>	<u>33</u>
	348	260
 Prestations complémentaires AI		
- personnes seules	140	135
- couples	<u>26</u>	<u>13</u>
	166	150
	===	===

Allocation complémentaire communale

En application de l'arrêté du Conseil général du 2 juillet 2008, les bénéficiaires des PC et des PCI reçoivent une allocation trimestrielle qui est maintenant régulièrement indexée au coût de la vie. Actuellement, elle est fixée à Fr. 720.-- pour les personnes seules Fr. 900.-- pour les couples et Fr. 480.-- par enfant.

La charge nette de cette action se monte à Fr. 237'882,25 (Fr. 122'675.- en 2007).

Rentes AVS ordinaires

Il a été procédé à 43 inscriptions durant l'exercice écoulé (36 en 2007).

Allocation pour impotent

Seuls les bénéficiaires de rentes AVS et AI peuvent prétendre cette allocation. Une impotence depuis plus de 360 jours doit être reconnue.

Assurance-invalidité

Il a été procédé à 15 demandes de prestations durant l'année écoulée (34 en 2007).

ACTIONS DIVERSES

Allocation de Noël

Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général décidait de verser une allocation de Noël aux bénéficiaires des PC et PCI, de l'aide sociale, ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses et chômeurs nécessiteux.

Régulièrement indexée au coût de la vie, cette allocation se monte à :

- personne seule	Fr. 215.-
- couple	Fr. 340.-
- orphelin	Fr. 140.-
- enfant de famille nombreuse indigente	Fr. 130.-

La charge totale s'est élevée à Fr. 116'627.95.

Allocation de chauffage

Une allocation de Fr. 100.-- a été reconduite cette année en faveur des nécessiteux. Le coût de l'action se monte à Fr. 35'932,80.

OFFICE DU LOGEMENT

L'Office du logement assume les tâches suivantes :

- renseignements au public relatifs aux effets du droit du bail à loyer
- collaboration au recensement des appartements vacants
- inventaire du nombre de logements

Statistique des logements vacants

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui coordonne les opérations sur l'ensemble du territoire national, le canton de Neuchâtel établit la statistique des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants.

Par souci de rationalisation, cette enquête permet de recueillir, par la même procédure, les données statistiques sur les logements et les locaux industriels et commerciaux vacants et de les traiter aussi bien pour les besoins de la Confédération que pour ceux du Canton. Neuchâtel dispose ainsi d'une

statistique qui lui est propre, mais dont les principaux résultats sont comparables avec ceux des autres cantons.

A l'aide des données informatiques en notre possession, nous sommes à même de collaborer efficacement à l'établissement de l'enquête cantonale qui englobe toutes les communes.

Vous trouverez ci-après les résultats du Locle, avec indication du prix des loyers, comparés à ceux du Canton :

Selon l'enquête effectuée au 1^{er} juin 2008, notre ville comptait 226 (281 en 2007) logements vacants, soit :

23	logements de 1 pièce
38	" " 2 pièces
82	" " 3 "
62	" " 4 "
19	" " 5 "
<u>2</u>	" " 6 pièces et plus
226	Total

Durée de la vacance :

	Nombre de logements vacants	Durée de la vacance		
		Plus d'un an	De 4 mois à un an	Moins de 4 mois
Canton de Neuchâtel	1044	263	387	393
Le Locle	226	97	74	55

Loyer mensuel moyen des logements vacants :

	Moyenne du loyer sans charges (en francs)					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 + pièces
Canton de Neuchâtel	415	548	727	1032	1'414	1'801
Le Locle	269	381	516	759	1'039	1'130

Parc immobilier

Nous publions ci-dessous le nombre d'appartements recensés sur le domaine communal, par nombre de pièces :

Logements de :

1 pièce	401
2 pièces	846
3 pièces	1'988
4 pièces	1'524
5 pièces	596
6 pièces	<u>383</u>
Total	5'738

CONTROLE DES HABITANTS

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par une Loi Cantonale en la matière, la LCdH, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999. Cette dernière, de même que le droit fédéral, sont en cours de révision.

Chaque commune est tenue d'avoir un bureau de Contrôle des Habitants, avec à sa tête un responsable (le Préposé), dont le rôle est de gérer le contrôle permanent de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire. Ce bureau fournit notamment aux administrations publiques les renseignements au sujet de ses résidents dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le Contrôle des Habitants enregistre et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresses, ...) et tient à jour les autres données contenues dans ses registres (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, ...). Il ne faut toutefois pas confondre le Contrôle des Habitants avec l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, ...) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif de tous les nouveaux arrivants au Locle et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration, le Contrôle des Habitants est en outre le point de contact pour, entre autres : les demandes de documents d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; les permis de travail/séjour/établissement pour les étrangers domiciliés ainsi que les frontaliers occupés par un employeur de la place ; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, ...). Lors des votations et élections, le Contrôle des Habitants gère le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes ; il vérifie aussi les signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

L'année 2008 du Contrôle des Habitants

Stabilité sur le plan du personnel fixe comme des tâches courantes accomplies.

On notera le démarrage en juillet 2008, grâce à l'extension jusqu'à fin 2009 du temps de travail (+30%) d'une collaboratrice en place, du projet d'apurement du registre fédéral des bâtiments et logements (RegBI) et d'attribution administrative de chaque habitant à un logement défini, travaux découlant des diverses obligations liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) et aux préparatifs pour le recensement fédéral 2010 de la population.

A relever également l'archivage informatique par scannage d'environ 22'000 fiches de données relatives aux habitants de la période 1974-1987, travail réalisé en interne qui a permis de dupliquer et de mettre en sécurité des données historiques qui n'existaient jusqu'alors qu'en un seul exemplaire physique. L'archivage informatique facilite désormais les recherches d'informations, par exemple pour retrouver à des fins administratives ou sur demande des concernés, la période de séjour au Locle d'une personne définie.

Enfin, poursuite de l'implication du Préposé dans les travaux de divers groupes au niveau cantonal (notamment : révision de la LCdH et Harmonisation des registres) ainsi qu'avec notre partenaire informatique InfoServices (harmonisation du logiciel de gestion du registre des habitants).

Emoluments et taxes encaissés du 01.01 2008 au 31.12.2008

Permis de domicile	Fr.	5'900.00
Changements d'adresses	Fr.	3'110.00
Déclarations diverses	Fr.	8'976.00
Demandes de renseignements	Fr.	10'250.00
Autorisations de séjour, encaissement total	Fr.	159'135.00
Taxe communale d'annonce de mutation d'autorisation de séjour	Fr.	23'700.00
./. Autorisations de séjour, part cantonale rétrocédée	Fr.	-79'889.00
Documents d'identité, encaissement total	Fr.	74'227.40
./. Documents d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocédées	Fr.	-51'963.70
Frais de rappel	Fr.	1'040.00
Total	Fr.	154'485.70

Pour donner une idée du volume traité, les encaissements ci-dessus concernent environ :

- 662 personnes arrivées (295 Suisses et 367 Etrangers)
- 821 personnes ayant changé d'adresse (548 Suisses et 273 Etrangers)
- 900 attestations diverses établies
- 1'000 demandes de renseignements payantes (2'000 autres sont traitées gratuitement car elles sont internes à l'Administration ou concernent d'autres institutions légalement exonérées)
- 1'400 mutations d'autorisations de séjour pour étrangers (inclus les naissances, arrivées, changements d'adresse et prolongations mais sans les changements d'employeur ni autres modifications diverses)
- 1'328 mutations de permis G (frontaliers) dont notamment 330 nouveaux permis, 407 changements d'employeur et 540 prolongations d'échéance de permis existants
- 925 commandes de document(s) d'identité
- 100 procédures de rappel(s) formelles

Ces événements, complétés par toute autre mise à jour (état civil, origine, nom, profession, employeur, tutelle, etc ...), donnent lieu annuellement à plus de 12'000 mutations informatiques qui sont ensuite diffusées aux collectivités publiques concernées.

Recensement de la population locloise

Population résidente au 31.12.2007 selon le recensement cantonal : 10'240 habitants
Population résidente au 31.12.2008 selon le recensement cantonal : 10'255 habitants
Variation : + 15 habitants

Cette différence se détaille comme suit :

Mouvements migratoires (arrivées moins départs) + 40 habitants
Mouvements démographiques naturels (naissances moins décès) - 6 habitants
Corrections selon les instructions de la statistique cantonale - 52 habitants
Correctif (régularisation de la statistique vivante) au 01.01.2008 + 33 habitants
+ 15 habitants

Composition de la population résidente ¹ (Sources : Recensements cantonaux aux 31.12)¹ Uniquement les personnes ayant déposé leurs papiers. Par opposition à la population dite « en séjour »

1. Origine/Type de papiers		<u>sexe masculin</u>	<u>sexe féminin</u>	Total
1.1. Neuchâtelois(es)		1'628	1'806	3'434
1.2. Confédéré(es)		1'953	2'163	4'116
Suisses/Suissesses (total)		3'581	3'969	7'550
1.3. Permis d'établissement	(C)	1'014	818	1'832
1.4. Séjour annuel	(B)	399	363	762
1.5. Admissions provisoires	(F)	44	38	82
1.6. Demandeurs d'asile	(N)	20	7	27
1.7. Séjours de courte durée	(L)	1	1	2
Etrangers/Etrangères (total)		1'478	1'227	2'705
Population résidente totale		5'059	5'196	10'255

2. Etat civil	Total
2.1. Célibataires	4'028
2.2. Marié(es)	4'716
2.3. Divorcé(es)	767
2.4. Veuf(s)/Veuve(s)	738
2.5. Partenariat (fédéral) lié	6
2.6. Partenariat dissous juridiquement	0
2.7. Partenariat dissous par décès	0
Population résidente totale	10'255

3. Religion	Total
3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)	3'446
3.2. Eglises catholiques romaines (code C)	4'413
3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)	29
3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)	48
3.5. Communauté de confession juive (code I)	2
3.6. Communautés islamiques (code M)	513
3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U)	252
3.8. Aucune appartenance (code S)	1'485
3.9. Sans indication (code X)	67
Population résidente totale	10'255

Arrivées dans l'année

Période	Arrivée de autre commune NE	Arrivée de autre commune Suisse	Arrivée de l'étranger
janv.08	26	15	29
févr.08	21	10	18
mars.08	16	2	13
avr.08	26	7	21
mai.08	26	9	12
juin.08	25	5	10
juil.08	29	17	21
août.08	55	3	25
sept.08	40	9	20
oct.08	39	6	24
nov.08	21	2	30
déc.08	14	3	13
Total	338	88	236
100.0%	51%	13%	36%

Départs dans l'année

Période	Départ pour autre commune NE	Départ pour autre commune Suisse	Départ pour l'étranger
janv.08	38	18	8
févr.08	13	13	11
mars.08	47	7	22
avr.08	37	6	6
mai.08	23	14	4
juin.08	45	8	12
juil.08	37	9	27
août.08	23	6	6
sept.08	35	11	16
oct.08	31	6	7
nov.08	20	4	14
déc.08	21	2	15
Total	370	104	148
100.0%	59%	17%	24%

Naissances et décès dans l'année

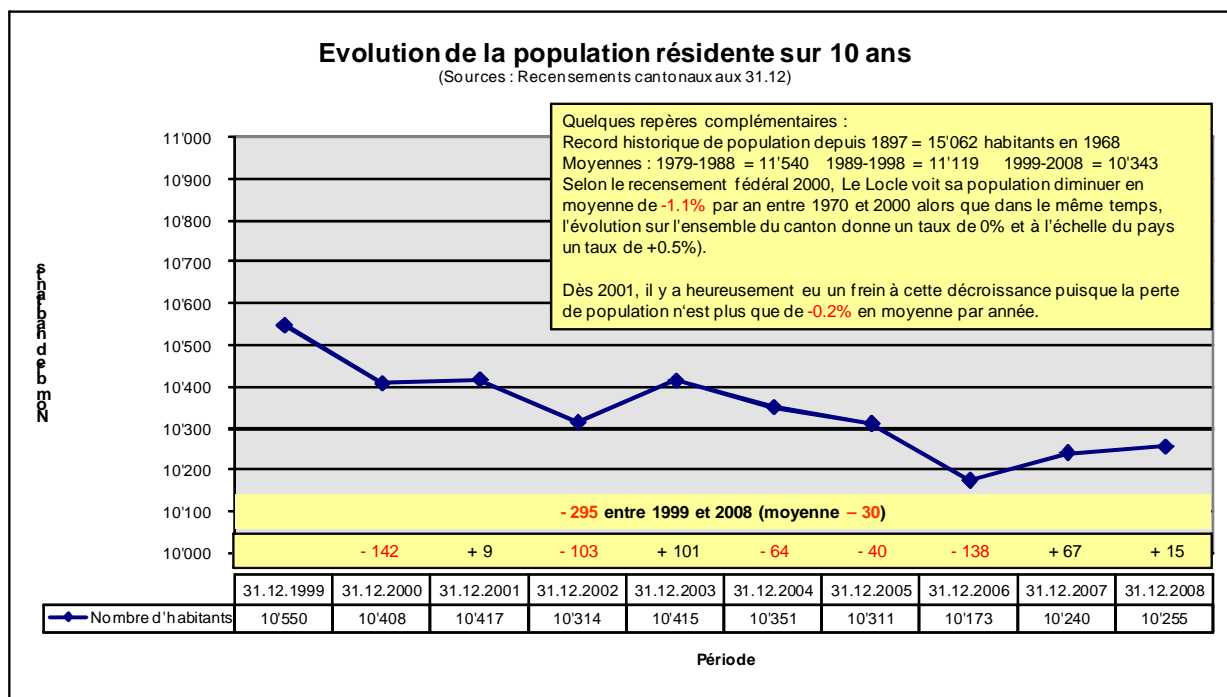
Période	Naissances	Décès
janv.08	6	10
févr.08	7	10
mars.08	9	9
avr.08	8	10
mai.08	13	11
juin.08	13	10
juil.08	7	5
août.08	8	14
sept.08	10	12
oct.08	10	4
nov.08	6	3
déc.08	6	11
Total	103	109

Solde migratoire (arrivées moins départs) sur 10 ans

Période	Nombre d'habitants	Arrivées	Départs
31.12.1999	-133	625	758
31.12.2000	-161	559	720
31.12.2001	51	620	569
31.12.2002	-10	653	663
31.12.2003	41	646	605
31.12.2004	-54	580	634
31.12.2005	34	602	568
31.12.2006	-91	603	694
31.12.2007	79	688	609
31.12.2008	40	662	622

Solde démographique (naissances moins décès) sur 10 ans

Période	Nombre d'habitants	Naissances	Décès
31.12.1999	-21	96	117
31.12.2000	-40	103	143
31.12.2001	-15	90	105
31.12.2002	-36	102	138
31.12.2003	9	104	95
31.12.2004	-20	96	116
31.12.2005	-29	99	128
31.12.2006	-47	78	125
31.12.2007	-27	109	136
31.12.2008	-6	103	109



Trafic frontalier

Le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative sur le territoire de la commune du Locle, au terme de l'année écoulée, demeure inconnu au moment de la rédaction de ce rapport.

Les données disponibles les plus récentes sont la situation au 30.09.2008 où l'on dénombrait 2'452 (+79 comparé au 31.12.2007) permis frontaliers en cours de validité selon le Service Cantonal des Migrations. En extrapolant, cela correspondrait à environ 2'035 permis actifs pour la même période selon la méthode de relevé de l'Office Fédéral de la Statistique.

Registre civique

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés **4** fois aux urnes, à savoir :

1. Votation fédérale du 24 février 2008

1.1. Objet: Initiative populaire du 03.11.2005 « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques »

Participation au Locle : 43.53% Participation dans l'ensemble du Canton : 47.53% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 38.74%

Résultat :

Plan communal
Refusé à 58.28%

Plan cantonal
Refusé à 60.50%

Plan fédéral :
Refusé à 68.1%

1.2. Objet : Loi fédérale du 23.03.2007 « Sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II) »

Participation au Locle : 43.63% Participation dans l'ensemble du Canton : 47.51% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 38.62%

Résultat :

Plan communal
Refusé à 65.95%

Plan cantonal
Refusé à 59.69%

Plan fédéral :
Accepté à 50.5%

2. Elections communales du 27 avril 2008

2.1. Objet communal : « Elections au Conseil communal »
Participation au Locle : 41.31%

Sont élus:

De la Reussille Denis, Parti ouvrier et populaire
Droguett Marcelo, Parti ouvrier et populaire
Dupraz Cédric, Parti ouvrier et populaire
Häsler Charles, Partis libéral-ppn et radical démocratique
Perrin-Marti Florence, Parti socialiste

2.2 Objet Conseil général : « Elections au Conseil général »
Participation au Locle : 41.08%

Les 41 conseillers élus sont issus des partis suivants :

Parti socialiste : 5 candidats
Partis libéral-ppn et radical-démocratique : 13 candidats
Parti ouvrier et populaire : 18 candidats
Les Verts : 5 candidats

3. Votation fédérale du 01 juin 2008

3.1. Objet : Initiative populaire du 18 novembre 2005 « Pour des naturalisations démocratiques »
Participation au Locle : 46.83% Participation dans l'ensemble du Canton : 48.19% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.18%

Résultat :

<u>Plan communal</u>	<u>Plan cantonal</u>	<u>Plan fédéral :</u>
Refusé à 81.75%	Refusé à 82.05%	Refusé à 63.8%

3.2 Initiative populaire du 11 août 2004 « souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale »
Participation au Locle : 46.68% Participation dans l'ensemble du Canton : 48.21% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 44.85%

Résultat :

<u>Plan communal</u>	<u>Plan cantonal</u>	<u>Plan fédéral :</u>
Refusé à 82.66%	Refusé à 83.81%	Refusé à 75.2%

3.3 Article constitutionnel du 21 décembre 2007 « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie »
Participation au Locle : 47.00% Participation dans l'ensemble du Canton : 48.28% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 44.81%

Résultat :

<u>Plan communal</u>	<u>Plan cantonal</u>	<u>Plan fédéral :</u>
Refusé à 84.93%	Refusé à 82.71%	Refusé à 69.5%

4. Votation fédérale du 30 novembre 2008

4.1. Objet : Initiative « Pour l'imprescriptibilité des actes pornographie enfantine »
Participation au Locle : 44.79% Participation dans l'ensemble du Canton : 45.89% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 47.52%

Résultat :

<u>Plan communal</u>	<u>Plan cantonal</u>	<u>Plan fédéral :</u>
Refusé à 53.00%	Refusé à 55.19%	Accepté à 51.9%

4.2 Objet : Initiative « Pour un âge de l'AVS flexible »

Participation au Locle : 44.98% Participation dans l'ensemble du Canton : 46.00% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 47.64%

Résultat :

Plan communal
Accepté à 58.51%

Plan cantonal
Accepté à 50.02%

Plan fédéral :
Refusé à 58.6%

4.3 Objet : Initiative « Droit de recours des organisations »

Participation au Locle : 44.53% Participation dans l'ensemble du Canton : 45.80% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 47.22%

Résultat :

Plan communal
Refusé à 77.01%

Plan cantonal
Refusé à 76.67%

Plan fédéral :
Refusé à 66.0%

4.4 Objet : Initiative « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre »

Participation au Locle : 44.32% Participation dans l'ensemble du Canton : 45.73% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 47.34%

Résultat :

Plan communal
Refusé à 67.11%

Plan cantonal
Refusé à 71.50%

Plan fédéral :
Refusé à 63.3%

4.5 Objet : Modification de la loi sur les stupéfiants.

Participation au Locle : 44.93% Participation dans l'ensemble du Canton : 45.79% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 47.14%

Résultat :

Plan communal
Accepté à 60.19%

Plan cantonal
Accepté à 64.43%

Plan fédéral :
Accepté à 68.1%

Initiatives et référendums

Durant l'année écoulée, le Contrôle des Habitants a procédé à la vérification des signatures de citoyens loclois sur les listes suivantes :

Sur le plan fédéral :

Initiative populaire fédérale « Pour des impôts équitables ». Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables) »	Signatures valables : 7
Initiative populaire fédérale « Contre la construction de minarets »	Signatures valables : 10
Initiative populaire fédérale « pour des véhicules plus respectueux des personnes »	Signatures valables : 131
Initiative populaire fédérale « De l'espace pour l'homme et la nature (initiative pour le paysage) »	Signatures valables : 99
Initiative sur l'épargne-logement	Signatures valables : 60
Initiative populaire fédérale « contre les rémunérations abusives »	Signatures valables : 53
Initiative populaire fédérale « Jeunesse+musique »	Signatures valables : 37
Initiative populaire fédérale « Pour la protection face à la violence des armes ».	Signatures valables : 75
Initiative populaire fédérale « Sécurité du logement à la retraite »	Signatures valables : 40
Initiative populaire fédérale « Pour des jeux d'argent au service du bien commun »	Signatures valables : 857
Initiative populaire fédérale « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère »	Signatures valables : 21

Initiative populaire fédérale « Contre de nouveaux avions de combat »	Signatures valables : 75
Initiative fédérale « 6 semaines de vacances pour tous »	Signatures valables : 76
Référendum contre la modification du 20 mars 2008 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Lois sur les stupéfiants, LStup)	Signatures valables : 43
Référendum contre l'arrêté fédéral portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en oeuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie	Signatures valables : 7
Référendum contre le prélèvement obligatoire de données biométriques et d'empreintes digitales pour tous les nouveaux passeports et cartes d'identité	Signatures valables : 75

Sur le plan cantonal :

Initiative en faveur d'un site unique femme-mère-enfant, cohérent, sûr et économique	Signatures valables : 18
Initiative en faveur d'une médecine de proximité	Signatures valables : 321
Initiative cantonale « Pour une Caisse de pensions unique et équitable »	Signatures valables : 37
Référendum contre la loi sur la police du commerce et les établissements publics	Signatures valables : 271
Référendum concernant la loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub)	Signatures valables : 301
Référendum contre l'autonomisation (privatisation rampante) du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).	Signatures valables : 32
Motion populaire de GastroNeuchâtel (suppression taxe patente)	Signatures valables : 74
Motion populaire : pour une utilisation rationnelle de l'Hôpital du Val-de-Travers pendant les restructurations hospitalières et à terme le maintien d'une polyclinique	Signatures valables : 16
Motion populaire du PDC Neuchâtelois « Pour la défiscalisation des allocations pour enfants et des allocations de formation »	Signatures valables : 19

ETAT CIVIL

La refonte de l'Etat civil Suisse n'a pas encore abouti. Dans certains cantons de Suisse, il ne reste plus qu'un office de l'état civil qui est compétent pour l'ensemble de toutes les communes du canton. Des restructurations sont encore prévues, elles seront vraisemblablement finalisées quand nous serons dans la phase de pleine exploitation d'Infostar. Toutes les personnes vivantes de nationalité suisse doivent être enregistrées d'ici fin 2009.

Naissances

Nous avons enregistré **525** naissances.

3 naissances ont eu lieu à domicile et les 522 autres à l'Hôpital neuchâtelois, site de La Chaux-de-Fonds. Les statistiques fédérales indiquent qu'il y a eu une augmentation des naissances en Suisse, cela n'a eu aucune incidence dans notre arrondissement. Il y a eu une diminution des naissances en 2008 par rapport à 2007.

Reconnaisances

136 actes de reconnaissances d'enfants par leur père ont été dressés. L'augmentation peut être justifiée par l'engouement d'unions libres.

Par la reconnaissance, un rapport de filiation est établi entre le père et l'enfant; l'officier de l'état civil a l'obligation d'attirer l'attention du déclarant sur ce fait. Par contre, selon le droit suisse, la reconnaissance est conditionnelle et n'a d'effet que si l'enfant naît vivant et si la mère n'a pas contracté mariage avec un autre homme avant la naissance de l'enfant. La reconnaissance d'un enfant décédé ou mort-né est également valable.

Décès

Nous avons enregistré **540** décès concernant les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Le nombre d'événements a diminué en 2008 par rapport à 2007, événements non maîtrisables.

Mariages

Nous avons célébré **230** mariages dans les différentes salles des mariages de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises. Le 08.08.2008, chiffre symbolique, n'a pas provoqué un nombre de célébrations de mariage plus élevé. Dans notre arrondissement, on compte deux célébrations de plus qu'en 2007.

Partenariat enregistré

Nous avons enregistré **4** partenariats dans notre arrondissement. Il y a eu 2 enregistrements de moins qu'en 2007, année d'entrée en vigueur de la loi sur le partenariat enregistré entre personnes de même sexe.

Examens fédéraux

La nouvelle ordonnance sur l'état civil, en vigueur depuis le 1er juillet 2004 précise que dans le cadre de cette nouvelle législation, les officiers de l'état civil, pour être nommés ou élus en cette qualité doivent posséder le brevet fédéral.

Deux personnes de notre office ont suivi des cours de formation à Grangeneuve en vue de se présenter aux sessions d'examen à Berne en août 2008 et ont obtenu leur brevet, qui leur a été remis en novembre 2008 à Berne.

Les exigences

Droit écrit:

Les candidats étaient tenus de démontrer leurs connaissances des principaux aspects du droit de l'état civil et de toutes les composantes du droit des actes publics, du droit des personnes, du droit

matrimonial, du droit de la filiation, du droit international privé et du droit de la nationalité. Ils devaient connaître les différences existant avec les cas régis par les droits antérieurs en vigueur depuis 1876.

Droit oral:

Ils devaient savoir interpréter les principaux aspects du droit de l'état civil comme décrits ci-dessus.

Traitement des événements d'état civil:

Les candidats devaient être en mesure de traiter conformément aux règles en vigueur les divers cas qui peuvent se présenter dans l'activité d'un office de l'état civil et devaient savoir expliquer correctement et complètement les conditions du traitement et en étant également capables de savoir motiver correctement le refus de procéder lorsque les conditions ne sont pas remplies.

Divulgarion de données personnelles:

Les candidats devaient savoir discerner quelles données peuvent être divulguées, à qui et sous quelles formes. De connaître quels sont les documents qu'ils peuvent établir conformément aux règles en vigueur pour divulguer des données conservées depuis 1876 sous la forme de papier ou sur un support informatique et en outre savoir motiver correctement le refus de divulguer des données si les conditions ne sont pas remplies.

Organisation et instructions de services:

Les candidats devaient être en mesure de décrire l'organisation de l'état civil suisse sur le plan cantonal et fédéral ainsi que les instructions de services applicables au personnel des offices de l'état civil.

Infostar

La mise en place au niveau national d'une telle base de données a son lot de difficultés. Le release 4.2.0 SOFA a été effectué à fin 2008 et occasionne de sérieux problèmes techniques. Le service informatique fédéral est toujours sur la brèche. Est-ce que cela va se répercuter sur la facturation ?

Tous les ressortissants vivants des 10 communes de notre arrondissement doivent être enregistrés d'ici fin 2009.

L'officier de l'état civil n'est pas un simple opérateur de saisies qui introduit le plus grand nombre d'éléments dans une base de données, qui peuvent être modifiées à volonté, en tout temps selon les prescriptions légales. Les enregistrements effectués avec Infostar jouissent conformément à la Constitution, au Code civil, à l'Ordonnance sur l'état civil, au Règlement cantonal, ainsi qu'aux différentes Lois fédérales mais plus particulièrement celle sur le droit international privé (LDIP), à la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN), etc. d'une force probante.

D'autre part, les renseignements au public deviennent de plus en plus pointus. L'accès par Internet aux informations ne nous facilite pas la tâche. Il faut garder à l'esprit que chaque cas est particulier.

Formation continue

Nous avons eu une demi-journée de formation au niveau cantonal à Boudry. Il s'est agi principalement de problèmes pratiques et techniques de l'application des nouvelles législations. Entre autre comment dénoncer les mariages blanc.

Un risque perdue: les personnes débutant dans l'état civil ne connaissent pas le passé, les plus anciens partent à la retraite et les personnes de la moyenne génération en activité n'ont que très peu l'occasion ou le loisir de transmettre leurs connaissances. Ceci sera le problème majeur de l'état civil de demain.

Personnel

Un membre de notre office a pris une retraite anticipée au 30 juin 2008. Ce poste à 100% n'a pas été remplacé, dès lors qu'à moyen terme nous aurons une diminution de travail. Entre-temps la charge de travail reste conséquente. Il est difficile de faire des projections, dès lors que nous ne savons pas encore quelle sera la finalité de la maternité de La Chaux-de-Fonds. A ce jour le déménagement de la maternité sur le site de Neuchâtel devrait avoir lieu dans le courant du 2^{ème} semestre 2009. Le

rapatriement du site mère-enfant à La Chaux-de-Fonds est projeté en 2015 en fonction du degré d'avancement des travaux et des décisions politiques.

Locaux

Un problème reste à régler par rapport aux personnes qui se présentent à notre office. Nous n'avons aucun local où les recevoir en toute confidentialité. D'autant que, depuis le 1^{er} janvier 2008, les directives de l'OFEC (Office fédéral de l'état civil) relatives aux mariages et partenariats abusifs donnent à l'officier de l'état civil comme mission de détecter les mariages ou partenariats abusifs ce qui a pour conséquence d'auditionner les personnes en toute confidentialité.

Emoluments

Nous avons encaissé Fr. 201'130,80. Ce montant a légèrement diminué, ce qui s'explique du fait qu'il y a eu moins d'événements en 2008. N'oublions pas que le fait du déménagement de la maternité sur le site de Neuchâtel va contribuer à la diminution des émoluments. C'est l'ordonnance fédérale sur les émoluments en matière d'état civil du 27 octobre 1999 qui règle les émoluments perçus par les officiers de l'état civil. Le Département fédéral de justice et police adapte les émoluments à l'évolution des prix, en règle générale tous les quatre ans pour le début de l'année civile à moins que l'indice suisse des prix à la consommation varie de plus de 5% par rapport à la dernière indexation.

D'autre part, nous ne pouvons pas déterminer quelle sera l'évolution des émoluments dans un proche avenir.

Régionalisation

D'entente avec les 10 communes de notre arrondissement, une séance annuelle est prévue en automne.

Le conseil communal de la ville du Locle a décidé de donner la possibilité aux fiancés de se marier "exceptionnellement" le samedi matin 14 février 2009, dans le cadre de la promotion de la capitale mondiale de la Saint-Valentin. Ce qui permettra d'avoir une expérience pratique et organisationnelle. Il sera ainsi possible d'avoir une base pour chiffrer le coût à répartir entre les différentes communes.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE MON-REPOS

Statistiques

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre des inhumations					
a) adultes domiciliés au Locle	8	7	7	6	8
b) adultes domiciliés à l'extérieur	0	0	0	1	0
c) enfants domiciliés au Locle	1	0	0	0	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur	0	0	0	0	1
Total des inhumations	9	7	7	7	9
Nombre des dépôts d'urnes					
a) sur des nouvelles concessions "A"	5	2	4	2	9
b) sur des concessions "A" existantes	28	20	22	18	17
c) sur des nouvelles concessions "B"	0	0	0	0	0
d) sur des concessions "B" existantes	3	1	3	4	1
e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires	12	17	17	21	6
f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes	11	6	4	14	8
g) sur des tombes d'inhumés	13	12	11	11	9
h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)	17	22	18	12	25
Total des dépôts de cendres	89	80	79	82	75
Nombre de concessions échues					
a) ayant été renouvelées	41	23	31	36	33
b) n'ayant pas été renouvelées	15	12	22	21	12
Total des concessions échues	56	35	53	57	45
Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle					
a) personnes domiciliées au Locle	40	36	30	61	45
b) personnes domiciliées à l'extérieur	14	9	8	22	23
Total des locations de chambres mortuaires	54	45	38	83	68
Descriptif résumé des emplacements existants dans notre cimetière de Mon-Repos dont l'ouverture remonte à 1906 :	Unités libres				
1'106 concessions de type "A" pour incinérés réparties dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974 et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 4 urnes	219	218	237	267	292
42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées dans le secteur pour incinérés aménagé en 1944 : durée de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12 urnes	5	5	2	2	3
408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et 2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 2 urnes	4	51	35	14	96
Inhumations : 8 secteurs en exploitation (inhumés dès 1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8 secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 30 ans, art. 6 Loi Cantonale sur les sépultures du 10 juillet 1894)					

Commentaires sur l'année 2008

Les chiffres ci-dessus appellent quelques commentaires. Il faut relever notamment :

- le rapport d'approximativement 1 inhumation pour 10 dépôts de cendres confirme la tendance désormais durable du choix des défunts.
- Une fois n'est pas coutume, on constate une baisse de la demande de nouveaux emplacements dans les murs cinéraires « Columbariums ». Il est encore trop tôt pour

déterminer si la nouvelle tarification (répercussion des frais effectifs de floraison, d'entretien et d'amortissement sur le prix de la concession) appliquée dès 2008 a eu un effet sur la demande.

- 3/4 des concessions échues ont été renouvelées (pour 20 ans sous condition d'entretien régulier).
- Un nombre, certes inférieur à 2007 mais satisfaisant tout de même, de locations des chambres mortuaires à l'hôpital du Locle pour ce deuxième exercice annuel depuis l'inauguration du nouveau centre funéraire courant 2006. Le nombre de locations se situe dans la moyenne de la période 1998-2002 (67) mais est nettement supérieur à la moyenne 2003-2006 (46), ce qui tend à confirmer que la rénovation était nécessaire et que le nouveau concept est adapté aux attentes des familles.
- la libération de 25 concessions « A » supplémentaires, ce qui, à ce rythme et au vu des échéances à venir, laisse toujours entrevoir environ 500 emplacements de ce type libres d'ici 10 ans. Une réflexion sur la réaffectation possible de ces emplacements libres sera menée dans les années à venir mais il demeurera difficile de prendre des mesures car ces emplacements sont éparpillés dans les nombreuses lignées des différents secteurs de tombes d'incinérés.

Au niveau des personnes qui s'occupent de la gestion du cimetière, il faut une nouvelle fois relever l'excellent travail fourni sur place par le jardinier M. Charles-Albert Faivre, auquel il faut associer l'entreprise Bernard Frey, l'équipe de la voirie et les pompes funèbres.

Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on notera aussi un travail exécuté et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

Evénements 2008 :

- construction de deux nouveaux murs cinéraires (Columbariums), le premier cubique de 4 x 6 niches et le second rectangulaire de 2 x 36 niches. Ces deux murs complètent la zone dévolue à ce type de constructions, qui comprend désormais 12 murs pour un total de 408 niches. Ce secteur suffira à répondre à la demande pour au minimum 5 ans et l'offre pourrait même couvrir plusieurs années supplémentaires sachant que, dès 2009, les échéances des concessions des murs construits en 1988 se succéderont et qu'une partie des familles ne les renouvellera pas ce qui ajoutera forcément des disponibilités inexistantes jusqu'alors.
- l'administrateur du cimetière a procédé, fin juillet 2008, à la tournée d'identification des concessions pour incinérés à l'abandon ou mal entretenues. La tournée précédente datait de l'été 2006 et a servi de base à cette nouvelle inspection. Les concessionnaires des tombes repérées aussi bien en 2006 qu'en 2008, au nombre de 21 sur les 824 emplacements occupés, ont été contactés immédiatement et ont été sommés de remédier à la situation ou de signer une demande de désaffectation. 46 autres tombes non entretenues seront suivies d'ici fin 2009 et les concessionnaires seront contactés si la situation n'est pas corrigée dans l'intervalle.
- fiabilité confirmée de l'outil informatique interne (base Access) de gestion administrative introduit en 2007.

POLICE

Police de proximité

Notre police de proximité est très appréciée par la population, les responsables des secteurs connaissent leur secteur ainsi que leurs habitants.

Le port des poursuites (825 heures) et des actes judiciaires se fait principalement par le responsable de secteur, mais cette mission permanente se fait par tous les caporaux, appointés et agents du corps de police.

Toutefois, les responsables ont passé 297 heures de police de proximité, ce qui représente un total pour les deux activités de 1122 heures.

Les secteurs des écoles : 66.5 heures de contrôle aux alentours des collèges ont été effectuées en plus du travail des deux responsables de l'éducation routière.

Personnel

La secrétaire Nathalie MÜRSET a été engagée au 1er février 2008.

Le Sgt GIRARDIN a pris sa retraite le 31 janvier 2008.

L'Agt MATILE a quitté le corps à fin mars 2008.

Locaux

Aucun changement durant l'année, les locaux sont en ordre et les concierges nous donnent entière satisfaction.

Lutte contre les stupéfiants

Dès le 1er janvier 2006, les patrouilles de police secours, les patrouilles de police de proximité ainsi que les patrouilles de la gendarmerie ont effectué le travail suivant :

Personnes dénoncées

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
- pour consommation de drogue	41	7	17	16
- pour trafic	12	3	1	7

Overdose mortelle

	0	0	0	0
--	---	---	---	---

Services d'ordre

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Heures effectuées	764.75	763.55	802.75	933.75

Les services d'ordre effectués lors des principales manifestations telles que :

- Ferme du 1er Mars
- Carnaval au centre ville
- Marché du Terroir
- Street Hockey
- Fête des Promotions
- Foire du livre
- Course cyclistes Le Locle-Sommartel
- Fête du 1er août
- Festival de musique au Communal
- Saint-Nicolas
- Fête des Vendanges
- Fête de la bière

- Marché d'automne
- Disco sirop
- Euro 08
- Course horlogère

engendrent un nombre d'heures supplémentaires non négligeables.

Les factures d'imputation interne sont établies et adressées au service de la voirie et des forêts pour une valeur de Frs. 49'191.--.

Contrôle des établissements publics

Le contrôle des heures d'ouverture et de fermeture des établissements publics se fait durant les patrouilles de police secours (211 heures).

Nombre de patentes pour établissements publics exploitées sur le territoire communal :

<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
70	66	65	59

Contrôle des artistes de cabaret

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Permis L délivrés	128	71	49	45

La collaboration avec le service cantonal des étrangers est excellente.

Contrôles de vitesse

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Nombre de contrôles effectués	67	61	46	51
Nombre de véhicules contrôlés	17225	16868	12067	11791
Nombre d'amendes d'ordre	860	794	348	428
Nombre d'ordonnances pénales	28	39	10	15
% de conducteurs en infraction	5.20%	4.93.%	2.97%	3.76%

Nous avons participé aux deux campagnes de contrôle de vitesse organisées par les polices du canton.

En matière de contrôle de vitesse, l'objectif pour 2008, à savoir 60 contrôles, n'a pas été atteint.

Suite au contrôle annuel de l'appareil radar à Genève, ce dernier a passé les tests du contrôle.

Contraventions

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Par ordonnance pénale	151	118	64	49
Par amende d'ordre	<u>3067</u>	<u>2131</u>	<u>2446</u>	<u>3238</u>
Total	3218	2249	2510	3287

Mesures hivernales

1200 fichets d'information concernant les mesures hivernales ont été posés sur les véhicules, sur toutes les voies publiques du territoire communal.

Très bonne collaboration avec les TP et la presse régionale.

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Conducteurs déclarés en contravention pour entrave au chasse-neige	1242	385	312	510

La signalisation et l'Arrêté sont en ordre.

Part communale sur les amendes

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Fr.	105'217.50	102'486.75	84'054.--	84'442

Accidents de circulation annoncés

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Accidents	80	69	79	71
Piétons impliqués	3	3	5	5
Blessés	12	16	14	21

Statistique des véhicules sur la Commune du Locle

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Véhicules légers	5547	5554	5500	5621
Véhicules lourds	40	42	37	36
Remorques et caravanes	452	413	407	427
Machines de travail	34	36	39	37
Véhicules agricoles	153	151	147	150
Motocycles	479	465	393	512
Motocycles légers	<u>61</u>	<u>57</u>	<u>45</u>	<u>48</u>
Total	6766	6718	6568	6831

Signalisation routière

Zone 30 Km/h :

Plusieurs zones 30 km/h ont été mises en fonction durant l'année 2008 soit : toutes les rues qui se trouvent sur le secteur des Petits-Monts, Les Monts, Les Malespieres, Les Dentellières, Les Tilleuls, Abraham-Louis Breguet, Jolimont, Les Grands-Monts. Le plateau du stand avec les rue du Foyer, Beau-Site, Tourelles et Beau-Séjour. La rue de La Jaluse, depuis le numéro 4 en direction du collège. Les Calame, depuis le Centre d'accueil, jusqu'à environ 100 mètres avant la sortie du Locle en direction du cimetière.

Modification de la zone rue de La Concorde et rue J.-F. Houriet. La zone 30 Km/h de la rue de La Concorde a été prolongée au Sud jusque sur la rue du Collège. Le tronçon de la rue de La Concorde à J.-F. Houriet en direction Nord a été mis à sens unique. La rue J.-F. Houriet sur la rue du Marais est en sens unique du Sud au Nord.

La rue A.-Piguet devant Hôtel-de-Ville 1 a été transformée en esplanade et interdite aux véhicules. La rue A.-Piguet depuis la rue du Technicum sur la rue des Envers est à sens unique.

Un nouveau parc pour véhicules a été créé en dessous de l'école de Beau-Site à la rue du Collège avec les normes pour les mesures hivernales.

Tous les panneaux (25) de la ville du Locle pour les mesures hivernales ont été modifiés par une prolongation de 1 mois, jusqu'au 15 avril (anciennement 15 mars).

Des petits panneaux bruns pour indiquer les lieux-dits sur le territoire de la commune du Locle ont été installés en divers endroits, 33 au total.

Un panneau impasse a été posé en direction des Cotards 1, ainsi qu'un autre pour se rendre vers Les Jean d'Hotaux.

Au Nord de La Pyramide, ont été posés 2 panneaux indicateurs de direction pour route secondaire indiquant La Combe-des-Enfers, La Combe Robert, Le Pied-du-Crêt, Les Cernayes et Montperreux.

Sur les rues A.-M. Piaget, Jean d'Aarberg, Joux-Pélichet et Collège, il a été posé 4 nouveaux triflaschs "attention danger école".

Un parc pour les mesures hivernales a été créé vers l'usine Jaluse 6, anciennement Caractère, pour faciliter le parage sur les rues Primevères et Cardamines.

Chantiers et fouilles

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Demandes d'autorisation de fouilles Présentées au poste de police	34	64	59	79

Dans les chantiers les plus importants, nous trouvons :

Rue du Jardin
A. Piguët
H.-Grandjean - Côte Cad
Fiottets
La Molière
Le Progrès Cad
Ch. Girard électricité
Billodes gaz
Plusieurs réfections de routes par les TP :
J. d'Aarberg
Foyer-Beau-Site
Primevères-Banque
D.-JeanRichard-Billodes
G. Perrenoud électricité
Jean-Droz.

Education routière

1887 élèves ont bénéficié des diverses leçons dispensées par la brigade d'éducation routière.

15 patrouilleuses et patrouilleurs scolaires enfants ont été formés.

Les patrouilleurs adultes sont au nombre de 2 en ville, plus un de réserve.

Cette activité représente 551.5 heures

Les patrouilleuses et patrouilleurs ont été récompensés par une sortie à Rust/D, il en est de même pour ceux des Brenets.

Les cpx Gsteiger et Châtelain forment la brigade d'éducation routière. Ils sont membres de la commission technique cantonale.

Le commandant J.-L. Erard est membre de la commission d'éducation routière du canton de Neuchâtel.

La collaboration avec les directions des écoles ainsi qu'avec le corps enseignant est excellente.

Taxe des chiens

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Médailles délivrées au poste de police	685	674	639	619
Taxes perçues	Fr. 54'210.--	66'250.--	62'850.--	61'800.--

La délivrance des médailles de chiens permet le contrôle systématique des pédigrés.

La redevance à l'Etat est de Fr. 30.-- depuis 2005.

Poursuites

Dès le 1^{er} janvier 2000, les 2èmes notifications de poursuites sont devenues de la compétence de nos services pour l'ensemble du territoire communal. Cette tâche incombait précédemment à la gendarmerie. Une taxe communale de Fr. 45.-- est perçue par poursuite.

		<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Poursuites notifiées		1894	1829	2141	2253
Montant encaissé	Fr.	85'230.--	82'305.--	96'318.--	101'385.—

BO – COSC

Direction

L'année 2008 est à nouveau une année record concernant les dépôts, soit une augmentation de 10% ceci malgré une baisse constatée durant le quatrième trimestre. Comme pour les années précédentes le BO est resté ouvert pendant la période des vacances d'été. Cette manière de procéder satisfait à une demande de deux importants déposants, désireux d'avoir la continuité de leurs livraisons durant cette période.

Monsieur Weber occupé au poste de directeur adjoint, a fait valoir son droit à la retraite pour fin novembre. Nous remercions Monsieur Weber pour le travail effectué, notamment pour la formation de Monsieur Ruffieux concernant les tâches administratives pour assurer la bonne marche du BO.

Au vu de la diminution des dépôts enregistrés durant le dernier trimestre, le poste de Monsieur Weber n'a pas été reconduit, une nouvelle répartition des tâches a été effectuée au sein du BO, entre le personnel de l'encadrement et la direction,

Une nouvelle organisation de la direction du COSC mise en place par le conseil d'administration, laisse présager que les directeurs des BO, consacreront plus de temps qu'auparavant à traiter des dossiers communs.

Personnel

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à Madame Sylvie Rubi ainsi qu'à Monsieur Stéphane Ganci, qui ont été officiellement engagés au BO cette année ceci en prévision de la hausse des dépôts annoncée par nos déposants. Ces deux personnes étaient en période d'essai à fin 2007,

Le personnel du BO du Locle compte ainsi 17 collaborateurs (trices) et 24 auxiliaires. Pour mémoire le BO est actif 7 jours sur 7 et 50 semaines par année.

Plusieurs cas de maladies et accidents de longue durée ont perturbé le bon déroulement de la production. Les efforts de tout le personnel, ainsi qu'une remarquable collaboration avec les différents services communaux, nous ont permis de faire face à cette situation.

Le BO en collaboration avec le service des ressources humaines et l'assurance invalidité a favorisé plusieurs stages de réinsertion professionnelle.

Déposants

Le nombre de déposants durant l'année 2008 est resté stable. Il est à relever que, par rapport aux 2 autres BO, c'est le BO du Locle qui enregistre le plus grand nombre de produits différents. Cette grande différenciation de produits déposés au BO de Locle engendre un surcroît de travail par rapport à un BO dont l'essentiel de sa production est assurée par 1 ou 2 déposants.

Ce phénomène dépend surtout du grand nombre de déposants qui choisit Le Locle et ceci pour des raisons de proximité. Même si le volume de leurs dépôts respectifs pour certains d'entre eux est relativement modeste, ils ont souvent besoin d'être soutenus techniquement dans leurs démarches ce qui génère de nombreuses visites de nos installations. Il en découle une meilleure compréhension de nos problèmes mutuels au travers de dialogues fructueux.

Les structures d'accueil du BO permettent aussi à la Direction Générale du COSC de présenter, dans les meilleures conditions, à tous nos déposants et clients potentiels, la totalité de nos services.

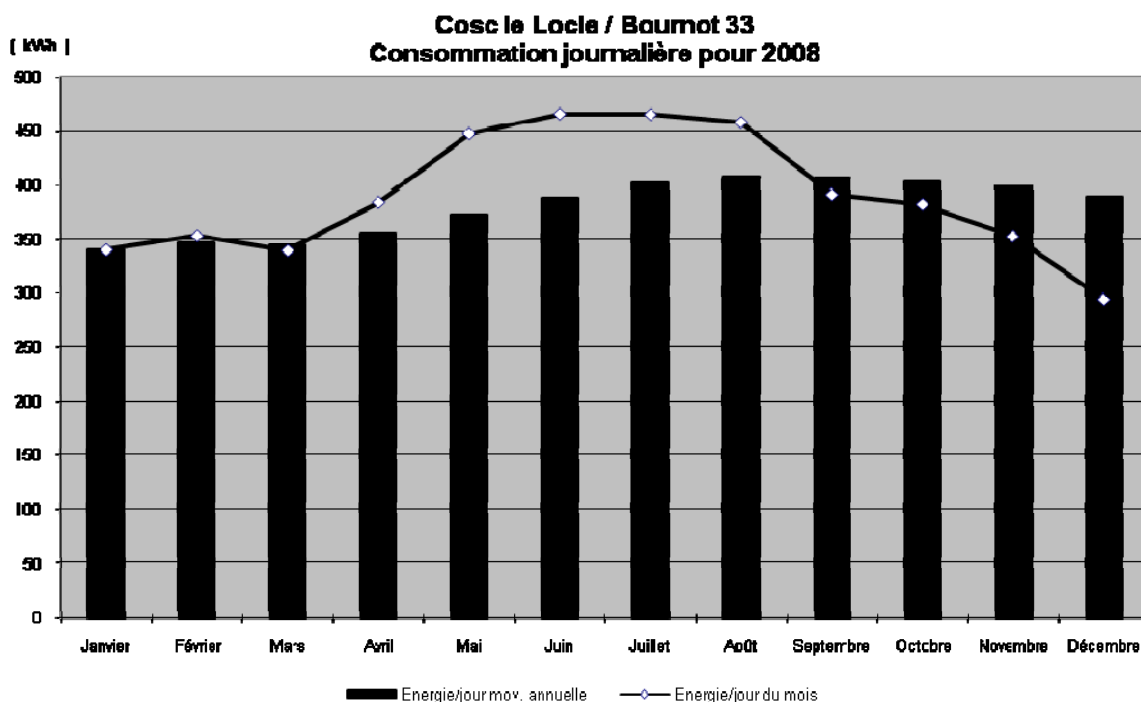
Énergie

La consommation accuse une très légère baisse en 2008, 142'401 KWh contre 143'082 en 2007.

Les pointes mises en évidence sur le graphique ci-après sont dues au maintien d'une humidité relative basse, pour satisfaire aux prescriptions de sécurité des mouvements déposés (annuler tout risque de condensation).

Consommation mensuelle en KWh

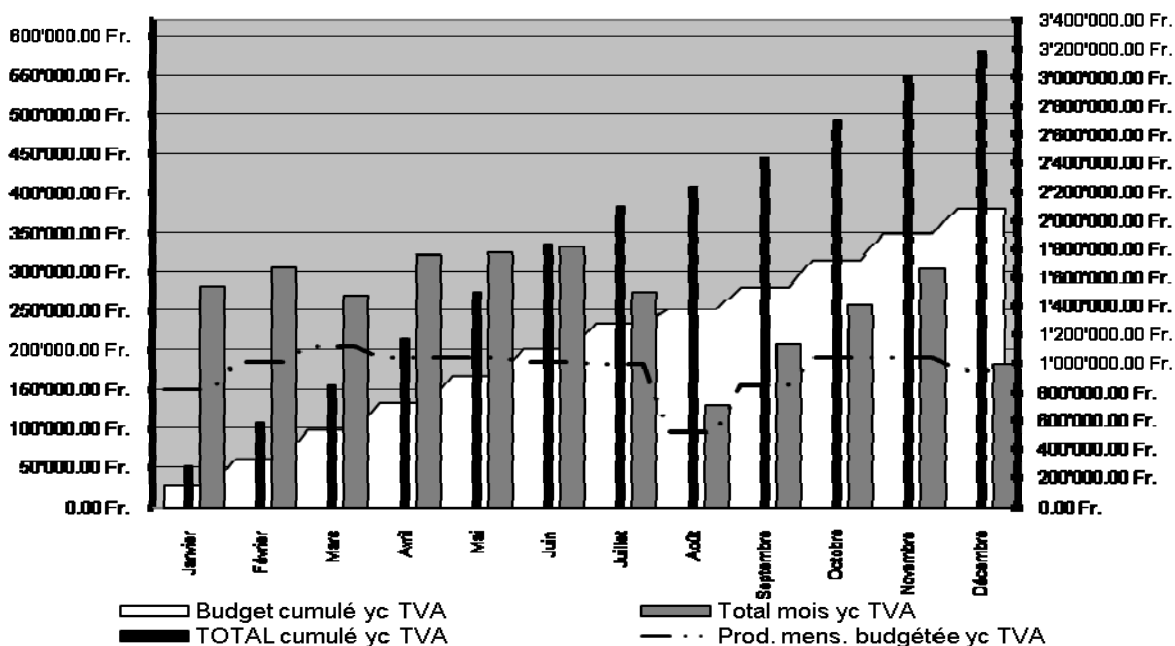
Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
9'528	9'895	10'190	12'688	12'536	13'988	18'633	10'541	11'351	12'623	9'528	10'900



PRODUCTION

Le graphique de la figure suivante montre le produit des observations pour l'année 2008. Le montant budgété de Fr. 2'083'136.-- a été dépassé de 52%. Le montant final de l'exercice s'élève à Fr. 3'180'574.--

C.O.S.C. / B.O. LE LOCLE
Produit des observations 2008



En volume, les dépôts 2008 se répartissent comme suit:

	<u>Mvts</u>	<u>Cumul mvts</u>	<u>Global yc TVA</u>	<u>Cumul global</u>
Janvier	61'950	61'950	Fr. 281'457.10	Fr. 281'457.10
Février	74'316	136'266	Fr. 304'999.45	Fr. 586'456.55
Mars	65'892	202'158	Fr. 268'686.90	Fr. 855'143.45
Avril	75'030	277'188	Fr. 320'174.65	Fr. 1'175'318.10
Mai	79'046	356'234	Fr. 322'950.55	Fr. 1'498'268.65
Juin	75'523	431'757	Fr. 330'950.75	Fr. 1'829'219.40
Juillet	66'497	498'254	Fr. 273'491.85	Fr. 2'102'711.25
Août	32'026	530'280	Fr. 130'319.50	Fr. 2'233'030.75
Septembre	51'242	581'522	Fr. 206'934.85	Fr. 2'439'965.60
Octobre	59'546	641'068	Fr. 256'029.30	Fr. 2'695'994.90
Novembre	69'047	710'115	Fr. 303'446.00	Fr. 2'999'440.90
Décembre	44'007	754'122	Fr. 181'133.60	Fr. 3'180'574.50
Total	754'122		Fr. 3'180'574.50	

Il faut rappeler que la quantité de mouvements déposés au COSC dépend directement du marché horloger. La forte progression de ce dernier s'est répercutée sur le nombre de dépôts au COSC.

Il faut encore noter que la direction du COSC est très soucieuse de l'équilibre financier des 3 BO et peut, si le besoin l'exige, pratiquer une autre répartition des dépôts. Pour cette raison, 12'000 mouvements mécaniques déposés au BO du Locle ont été redirigés sur le BO de Genève. Le contrôle des pièces à quartz est toujours effectué sur Genève, même si le BO du Locle est aussi compétent et équipé en installations pour ce type de produit.

SERVICE DE L'EAU

Rappel

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits et captages, traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans la nouvelle entité VITEOS SA. Tous les actifs liés à cette activité restent donc comptabilisés au bilan de la ville. De ce fait, la rubrique 900 Services Industriels est maintenue dans les comptes communaux.

La gestion de l'eau reste sous l'autorité du Conseil Communal et du Conseil général qui sont souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la ville par le biais du mandat de gestion, moyennant une marge de 5%. La facturation, au même titre que pour les autres énergies, est établie par VITEOS SA qui gère légalement les débiteurs et le contentieux.

Zones de protection, puits-captages et réseau d'adduction

La procédure pour la modification et la sanction définitive des zones de protection est en cours; ce dossier est entre les mains du conseil communal.

L'ancienne station transformatrice des Envers a été démolie et un nouveau bâtiment plus petit servant uniquement à l'exploitation du puits des Envers a été construit; parallèlement, les installations du puits ont été mises en conformité. Durant ces travaux, toutes les mesures ont été prises afin de pouvoir maintenir ce puits en fonction.

A la suite de la réfection, en 1998, d'un premier tronçon de conduite d'eau brute des sources de la Combe-Girard, le dernier tronçon a été refait à neuf en 2008; les travaux d'assainissement des captages de la Combe-Girard sont ainsi complètement terminés.

Une pollution a été constatée en semaine 17 dans la région marécageuse située à la rue des Fritillaires 8, soit en zone de protection S2. Après constat et analyses, il s'agissait de fluorescéine (sans danger pour l'eau et l'environnement) en relativement faible concentration accidentellement déversée après rinçage de containers à déchets.

Cet événement ne fait que renforcer la nécessité de respecter les dispositions requises dans les zones de protection des eaux.

Chaîne de traitement

La chaîne de traitement fonctionne normalement et à satisfaction.

Réservoirs

Le nouveau réservoir du Voisinage est en fonction depuis le 6 novembre 2007. Quelques travaux de finition seront encore à terminer ce printemps 2009 et l'inauguration officielle pourra ainsi avoir lieu.

Le raccordement provisoire posé à même le sol pour alimenter la ferme sise rue au Voisinage n°3 a été démonté en novembre afin de ne pas éclater sous les assauts du gel.

Réseau de distribution et branchements

Les extensions suivantes ont été réalisées sur le réseau de distribution :

- **Le SEVAB** (1'190 m)
- **Rue des Fiottets**, doublement de la conduite de distribution, ce qui a permis d'alimenter les immeubles par le réseau supérieur (382m)

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées à différents endroits :

- **Rue des Fiottets**
- **Rue Albert-Piguet**
- **Rue de la Combe-Girard**

Ces travaux de remplacement ont permis le renouvellement de 649 m de conduite de distribution, soit ~1 % de la longueur totale.

30 branchements ont été renouvelés (785 m, soit 3.5% de la longueur totale), tandis qu'un seul branchement était supprimé.

De toute l'année, seules six fuites ont été détectées sur le réseau et réparées dans les plus brefs délais.

SIVAMO

Notre quota journalier a été de 233 m³ pour 2008 en tenant compte du réajustement annuel du débit de souscription, soit un soutirage annuel de 85'044 m³. Nous n'avons pas eu besoin de recourir à un soutirage d'eau complémentaire.

La qualité de l'eau en provenance du SIVAMO est conforme aux normes et le taux de chlore est satisfaisant.

SEVAB

Cette année, les travaux d'interconnexion ont été réalisés; ils comprennent la construction d'une station de pompage au Saignolat et la pose d'une conduite la reliant au Prévoux. La mise en service est devenue effective le 28.11.08.

Avant cette date, 810 m³ d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB afin d'alimenter les hameaux du Prévoux et de L'Ecoualta; depuis la mise en service du pompage, 6'558 m³ ont été refoulés en direction du SEVAB.

Fontaines publiques

La consommation annuelle des fontaines (31 raccordées au réseau et 3 en circuit fermé) est de 87'141 m³ et nous n'avons pas rencontré de problèmes particuliers. La chambre de la fontaine rue des Fiottets a été rénovée et des travaux d'assainissement ont commencé pour la fontaine de l'Hôtel-de-Ville.

Les Travaux publics ont utilisé 5'063 m³, y compris la vente à des tiers.

Nous avons utilisé 130 m³ pour la purge du réseau d'eau par les hydrants.

Contrôle de la qualité

L'eau du réseau du Locle ainsi que les eaux brutes ont été analysées conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur. Des contrôles aléatoires ont été effectués directement chez des particuliers et dans les lieux publics. Toutes les analyses ont montré que la qualité de l'eau de la ville du Locle est bonne. Les résultats ont été publiés dans la Feuille officielle et dans l'Impartial.

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet www.viteos.ch.

Pluviométrie

Les précipitations en 2008, avec 1'482 mm, ont été légèrement inférieures à la moyenne de 1'486 mm des 70 dernières années.

Statistiques

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Longueur du réseau d'adduction	[m]	10'074	10'074	10'284	9'697	9'697	9'347	9'346	9'881
Longueur du réseau distribution	[m]	56'142	56'237	56'476	56'497	56'754	56'973	57'643	56'691
Longueur des branchements estimation	[m]	20'235	20'185	20'520	20'505	20'641	27'350	27'386	22'721
Longueur du réseau distribution (y c. branch)	[m]	76'377	76'422	76'996	77'002	77'395	84'323	85'029	79'412
Longueur totale (adduction/distribution/branch)	[m]	86'451	86'496	87'280	86'699	87'092	93'669	94'375	89'293
Nombre de bornes hydrantes		263	263	266	267	268	273	275	280
Nombre de prise d'eau TP		28	28	28	24	24	24	24	30
Nombre de fontaines		31	31	31	31	32	34	34	34
Compteurs en service		1'634	1'630	1'634	1634			1592	1596
Production des sources et puits	[m3]	1'156'753	1'173'034	1'039'252	1'022'856	983'590	988'704	1'002'639	1'018'041
Livraison par la station de traitement	[m3]	987'049	976'051	936'509	907'167	875'104	886'865	887'661	802'450
Livraison par le SIVAMO	[m3]	84'689	79'777	87'090	86'041	84'570	86'136	85'920	85'044
Livraison par le SEVAB	[m3]	1'397	1'776	1'612	1'496	973	951	1'235	1'819
Livraison au SEVAB	[m3]								6'730
Eau facturée	[m3]	778'528	755'122	745'677	746'662	710'000	722'721	713'850	731'000
Eau à forfait (relevé des prises TP)	[m3]	4'598	4'157	3'852	2'073	2'983	3'131	1'220	5'063
Consommation d'eau des fontaines	[m3]	78'940	67'060	64'348	71'067	62'109	56'680	51'800	87'141
Purges d'hydrants	[m3]				35	68	150	206	210
Pertes du réseau + erreur de comptage	[m3]	210'516	229'816	211'334	174'867	185'487	191'270	207'740	59'169

ANNEE 2008

Principaux travaux exécutés sur le réseau d'adduction

Entretien réseau de distribution:

Combe-Girard	[m]	183
Total	[m]	183
Entretien par rapport à la longueur totale		1.9%
Fuites réseau adduction		0

Remarque :

Les chiffres à fin 2008 sont obtenus à partir de la base de données liée au dessin schématique du réseau de distribution d'eau et à partir des longueurs de traits du réseau d'adduction du Locle.

C'est la première année que cette méthode est utilisée, ce qui explique les différences avec les chiffres de l'année

Principaux travaux exécutés sur le réseau de distribution

Extension:

SEVAB	[m]	1190
Rue des Fiottets	[m]	382
Total extension	[m]	1572

Entretien réseau de distribution:

Rue des Fiottets		382
Albert-Piguet		84
Total entretien	[m]	466
Entretien par rapport à la longueur totale		0.8%
soit un renouvellement tous les		122 ans
Fuites réseau distribution		6

Branchements

Réfection de 30 branchements	[m]	785
Entretien par rapport à la longueur totale		3.5%
soit un renouvellement tous les		29 ans
Fuites branchements		0